

Réunion secteur COURLAOUX du PLUi HM /
Présentation du diagnostic
22/05/2024

Présents :

ECLA :

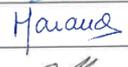
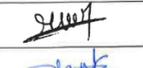


Présentation du projet de diagnostic du PLUi-HM d'ECLA
Comité de secteur 1

Mercredi 22 mai 2024 à 18h00

Mairie de Courlaoux

Feuille de présence

Communes	Noms - prénoms	Fonctions	Signature
TRENAL	Dauterive Fabrice	1er adjt	
FREBUANS	Paulette Narano	Maire	
COURLAOUX	DUFFNER Hubert	conseiller	
COURLAOUX	TISSEBAND SYLVIE	adjointe	
COURLAOUX	BOUVEI Claudine	conseillère	
COURLAOUX	GANDEIN Marie	Adjoint	
COURLAOUX	LANNYEAU Jean Yves	MAIRE	
COURLANS	PATINOTTE Alain	l'aine	
CESBACEY	BARTHE Guillaume	Maire	
LITANGEAN	Georgette Jean Nicolas	urbaniste	
CHANOVA	Remennay Fanny	chargée de missions	
AUDRE	LANCHAMPT Eva	chargée d'études Planification	
CHILLY LE VIGNOBLE	BILLOT Dominique	Maire	

Objectifs de la réunion :

La présentation du diagnostic aux élus du territoire suit celle auprès des partenaires. Ces comités de secteur ont pour objectif de :

- Restituer la première version du diagnostic
- Recueillir les avis et certaines données des élus pour affiner le diagnostic
- Amorcer le travail préalable à la définition des enjeux

1. PARTIE ENVIRONNEMENT

Entrée de ville

- Le Maire de Courlans souligne qu'un enjeu existe pour la traversée de Courlaoux / Courlans. En effet, Courlans représente une entrée du territoire par rapport à Courlaoux (centre village désaxé).
- L'AUDAB et ECLA ont informé les participants que le portail de l'artificialisation précise qu'il y a 12ha dédié au développement de l'habitat et 4 ha pour le développement économique. Les mises à jour des données sur ECLA sont réalisées à partir des permis de construire.

Assainissement

- Condamine : conforme
- Courlaoux : non conforme
- Cesancey : Assainissement collectif, beaucoup non collectif. L'ANC est davantage favorable pour l'infiltration des eaux de rejet
- Courlans : nécessité de voir les points en plus grands et de données plus précises

Risques d'inondation

Courlaoux et Condamine sont concernées par les 2 PPRi (Sorne et Vallière).

Trame verte et bleue

- Une OAP TVB est obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un PLUi. Des rappels par l'AUDAB ont été réalisés quant à l'objectif de cet OAP (préservation et renaturation). A propos de la trame noire, le bureau d'études CITTANOVA a demandé si elle représentait un enjeu pour les élus. Les communes de Courlaoux, Courlans, Trenal, Chilly et Frébuans proposent déjà des extensions nocturnes d'éclairage.

ENR / Photovoltaïque

- Des projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments privés et communaux existent. Un fort développement des projets pour les particuliers a été confirmé par les élus. En revanche, aucun projet sur les bâtiments agricoles n'est pour l'instant connu. A Chilly-le-Vignoble l'ABF a refusé des panneaux sur le toit de l'ancienne école (monument classé à 150m). Mr Guy a précisé que c'est un dossier sur lequel, il faut travailler avec l'ABF et l'UDAP pour favoriser le développement des ENR.

- Le maire de Gevingey a exprimé son inquiétude quant à la qualité de l'air (données 2020 année COVID). Du brouillard est observé sur le Revermont (industries / Transports). Il est important de travailler sur la question de la qualité de l'aire.

ICPE

- Le nombre d'ICPE (33 établissements) dans ECLA a été interrogé (prise en compte des exploitations agricoles, garages). Le site Seveso de Courlaoux est occupé par les gens du voyage.

2. PARTIE DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT**Composition des ménages**

- Mr Guy a remarqué que les familles monoparentales sont peu représentées dans le territoire (10 %). Cependant, le maire de Courlans a souligné que des personnes sont déclarées seules, mais leurs ami.e.s viennent avec les enfants le week-end. Le logement devrait alors être assez grands. Mr Guy met en exergue l'enjeu de la colocation. A Courlans, la construction ou mise à disposition de T1/T2 ne répondra pas aux besoins, d'autant que les personnes âgées n'ayant pas de places en EHPAD constitue un autre enjeu important. Le maire de Courlaoux précise que des personnes seules résident dans de grandes maisons.

Développement de l'urbanisation

- ECLA a proposé de croiser les données de la ressource en eau / STEP par rapport au développement de l'urbanisation – communes manquent d'eau. Cela permettrait de savoir s'il est possible de continuer à construire ?
- La commune de Courlans a rappelé qu'il existe un schéma directeur en cours à l'échelle d'ECLA qui donne une réponse à cette question. Une meilleure connaissance est à venir sur la nappe phréatique. Un problème d'eaux parasites qui viennent sur les STEP a été identifié. ECLA a précisé qu'un schéma directeur sur les eaux pluviales est en cours. Il permettra de visualiser ce qui va être en séparatif ou pas (priorité 1, 2 et 3) ; se rapprocher du service d'ECLA pour obtenir des éléments.
- La commune de Courlans a demandé si un état des lieux de l'agriculture avait été réalisé. Il a également relevé un problème important concernant les chevaux (180 chevaux présents, en divagation).

Résidences secondaires

- ECLA a souligné le manque d'hébergement de qualité et d'hôteliers. La commune de Courlans a avancé que si un bus avec 50 personnes arrivait dans le territoire, il serait difficile de les loger (manque d'hôtel et de gîtes de groupe). La même remarque a été réalisée pour l'accueil d'industriels dans le Jura. Il a été demandé d'anticiper les besoins en la matière.

Logements vacants

- ECLA a rappelé l'envoi des fichiers « Zéro Logements vacants » aux communes. Concernant les déclarations faites aux impôts, il n'est pas possible de sortir des statistiques pour le moment. Il précise qu'un travail avec l'ANCT sur les fichiers des impôts est en cours. Dans la collectivité, il y aurait 2000 logements à 900 logements (extrait par commune pour valider et compléter).
- Le bureau d'études Cittanova a annoncé qu'il devrait y avoir une mise à jour des logements vacants avec des données à jour (en fonction des retours du fichier zéro logements vacants). ECLA souligne toutefois que le territoire ne connaît pas de vacances dans le logement social.

Gens du voyage

- A propos des gens du voyage, Mr Guy a rappelé que le schéma départemental d'accueil serait prochainement acté pour répondre notamment à la sédentarisation des gens du voyage avec des terrains familiaux. L'objectif étant de transformer des terrains illicites en légaux. Il s'agira également de vérifier que, dans le cadre du ZAN, les terrains familiaux ne comptent pas dans le contingent des communes.

Logement social

- Les demandeurs de logements sociaux attendent en général 12 mois pour en avoir un à Lons-le-Saunier et 14 mois pour un petit logement.

Enseignement

- Le CFA de Gevingey accueille 800 apprentis par an, des logements sont à prévoir (Comment les accueillir ?). Aussi, il a été mentionné de mettre davantage en lien l'entreprise et l'étudiant. Il n'y a plus de schéma territorial scolaire et des débats sont à prévoir concernant la pérennité des écoles. Les pôles éducatifs contribuent à l'attractivité du territoire. Mr Guy a souligné l'enjeu sur les apprentis mineurs (comment se rendent-ils sur leur lieu de travail, où dorment-ils s'ils viennent de territoires extérieurs de l'ECLA ?).
- Les écoles du territoire observent une perte de 10 % d'élèves par année. Mr Guy a posé la question suivante qui amenait les participants à la réflexion : subissons-nous ou agissons-nous sur la dynamique démographique et scolaire ?

Santé

- Mr Guy a lancé une réflexion quant à l'utilité de créer une maison de santé : « Est-ce nécessaire d'avoir un médecin à Perrigny et à Conliège ? ».

Le territoire manque particulièrement de spécialistes, surtout en psychiatrie. Le choix de l'implantation de l'hôpital (futur emménagement) est un sujet important pour le territoire.

PARTIE 3 : ECONOMIE

Chômage

- Le taux de chômage est trop ancien (maire de Courlans).

Emplois

- Les autos-entrepreneurs sont à prendre en compte dans le diagnostic. Ils auront potentiellement des besoins de locaux d'activité dans le futur. Mr Guy a proposé de demander des données à la Chambre des métiers. ECLA a demandé si le territoire avait besoin d'espaces de coworking.
- Par ailleurs, il est observé que les autos-entrepreneurs changent de régime fiscal au bout de 3 ans (mutation des pratiques de travail et des besoins en locaux, etc.).

Foncier économique

- La question du foncier économique a été traitée en prenant en compte les considérations de flux que les zones d'activités génèrent et des potentiels aménagements possibles.
- Le PIT se situerait plutôt dans la zone de Courlans-Courlaoux qui représente 25 ha (-15 ha pour la TVB).
- Le maire de Courlans a observé qu'à Montmorot, la plateforme de logistique Perrenot génère un trafic routier très important (fléchage spécifique). ECLA a répondu qu'une OAP sur le secteur Perrenot est prévue, affirmant le souhait de transformer le site. Le maire de Courlans propose de prévoir des arrêtés de circulation face à l'afflux de routier sur la RD678 depuis le contournement de Lons-le-Saunier. ECLA a précisé qu'une préemption ne s'est pas faite il y a 3 ans. Mr Guy souligne qu'à terme Perrenot va s'en aller (en cas de foncier non-disponible dans l'ECLA, il sera relocalisé à Beaurepaire ou Sellières en-dehors du territoire). Ce point est à évoquer à l'EPF pour rachat et réfléchir au devenir du terrain (terrain mouvant – mine de sel – risque d'éboulement / terrain). L'AUDAB propose de permettre une renaturation du site.

Commerces

- ECLA a rappelé qu'il y a eu des propositions d'installer un Colruyt à Messia-sur-Sorne. Clémence Jartier du SCoT a précisé lors de la réunion PPA que le secteur de l'alimentaire est saturé: une ouverture engagerait une fermeture.
- Aldi n'est pas propriétaire à « Chantrans » (ex : Defeuille).

Concernant les cellules commerciales vacantes dans le territoire, les communes comptent les suivantes :

- > Dépôt de pain à Courlaoux (avant maison d'habitation), une possible reconversion en maison d'habitation
- > Pas de vacance à Courlans
- > Cesancey : les serres de Cesancey le long de la RD1083 : projet de paddle abandonné (vente à 350 000 euros) – préemption ?

- > Frébuans : pas de local commercial
- > Trenal : pas de vacance
- > Chilly : pas de vacance

ECLA a précisé que l'EPF peut aider à financer des projets de reconversion de cellules commerciales à l'image de :

- > L'ancien Conforama de Lons-le-Saunier
- > L'ancien Bricomarché de Montmorot

Activité agricole

Ces problématiques sont bien observées dans le territoire :

- > Service de remplacement
- > Logements
- > Emplois agricoles concurrencé par l'emploi industriel

D'autres activités agricoles sont à préserver : les prairies, la filière viande ou filière lait (maintenir l'abattoir sur le territoire pour maintenir les bovins).

Mr Guy a demandé aux participants si l'abattoir devrait être financé par les communes d'ECLA.

L'intercommunalité s'occupe des acquisitions pour l'abattoir. L'achat à l'amiable serait réalisé par ECLA et non par Lons-le-Saunier pour répondre à sa compétence de développement économique. Le président de l'intercommunalité a donné l'exemple de l'abattoir à Champagnole (tout neuf), complété par un abattoir mobile.

4. MOBILITE

Une proposition d'étendre la mobilité à toutes les zones d'activités y compris Courlaoux et Messia-sur-Sorne a été émise.

Modes doux

- La commune de Cesancey a affirmé que la voie verte constitue un attrait pour les déplacements quotidiens des habitants de la commune. En effet, la future voie verte ira jusqu'à Gevingey. Le trajet Cesancey <> Lons pourra être réalisé en 20 mins à vélo électrique. En revanche, la RN 83 n'est pas accessible pour les modes doux. Un accès à vélo au collège de Rouget de L'Isle pour les enfants de Cesancey existe.
- La commune de Cesancey a affirmé que les voies vertes moins rectilignes ne sont pas utilisées.
- La commune de Chilly-le-Vignoble a précisé que les pistes cyclables de Messia-sur-Sorne ne sont pas utiles pour les vélos, elles ne sont pas entretenues. Notamment, entre Chilly-le-Vignoble et Courlans des excréments de chevaux y

sont présents. La question de **l'entretien** de ces voies a été posé (Également pour la couverture de feuilles à l'automne).

- La commune de Cesancey a précisé que sur la rue des Salines, il ne s'agissait pas de « faire n'importe quoi » contre-sens cyclable quant au contre-sens cyclable, notamment au centre-ville de Lons-le-Saunier. Il semble constituer un certain degré de danger.

Transports en Commun (TC)

- Mr Guy a souligné que le seul transport en commun présent sur les communes rurales est le transport scolaire. Tous les usagers sont tolérés pour les emprunter, mais rien n'a été acté officiellement. De plus, pendant les vacances scolaires le service est interrompu.
- Le président de l'intercommunalité a exprimé que le TAD n'est pas une réponse aux besoins en mobilité des lycéens notamment (utilisateurs de ce service).

SUITE

- ECLA a rappelé la suite de la démarche avec la rédaction des carnets d'intention qui permettront de dégager les premiers enjeux. L'objectif serait de les localiser, quantifier au mieux (pas d'enjeux trop généraux).
- Le bureau d'études Cittanova a rappelé qu'il y aurait un travail de priorisation des enjeux du territoire.
- ECLA a transmis aux participants les informations concernant le PAC de l'Etat dans les sites des communes et les registres pour faire remonter les éléments des registres dématérialisés.
- Le bureau d'études Cittanova a invité les participants à se connecter sur la plateforme collaborative grâce à l'adresse électronique de la mairie et un lien pour d'accès.

CONCLUSION :

En conclusion, Mr Guy a rappelé que le PLUi HM est un projet de territoire, que le diagnostic n'est pas exhaustif dans le sens où les techniciens ne peuvent pas tout savoir, qu'il s'agit d'un projet partagé et qu'il pourra être complété par des ajouts pour réaliser le document le plus pertinent possible. L'objectif pour le bureau d'études est de fournir une vision neutre et technique du territoire.

Réunion secteur LONS -LE-SAUNIER du PLUi HM / Présentation du diagnostic 29/05/2024

Présents :

ECLA :



**Présentation du projet de diagnostic du PLUi-HM d'ECLA
Comité de secteur 3**

Mercredi 29 mai 2024 à 18h00

Mairie de Lons-le-Saunier

Feuille de présence

Communes	Noms - prénoms	Fonctions	Signature
Montmorot	DELQUE Alain	1 ^{er} Adjoint	
Villeneuve Vignand	BOISSON Evelyne	1 ^{ère} Adjointe	
Villeneuve	THOMAS JP	Adjoint	
Villeneuve	SARRET-SAVER William	Vice-président	
ECLA	GUY Hervé	VP	
Messia / Sorre	BUCHAILLARD P	Adjoint	
Messia / Sorre	CHABES MOCERIN P.	Maire	
Lons-le-Saunier	RAVIER Jean-Yves	MAIRE	
AUDAB	LONGCHAMPT EDD	Chargée d'études	
LONS le Saunier	FERRIN Anne	Adjointe	

Objectifs :

La présentation du diagnostic aux élus du territoire suit celle auprès des partenaires. Ces comités de secteur ont pour objectif de :

- Restituer la première version du diagnostic
- Recueillir les avis et certaines données des élus pour affiner le diagnostic
- Amorcer le travail préalable à la définition des enjeux

1. PARTIE ENVIRONNEMENT

- Un Rappel de l'OAP thématique « entrée de ville » à l'échelle d'ECLA a été réalisé par le bureau d'études Cittanova lors de la présentation des différents niveaux de qualité.
- La commune de Montmorot enregistre une zone ABF 500 m (5 PDA sur le secteur de l'ECLA). Une procédure est engagée en parallèle du PLUi, menée par le cabinet AID.
- A propos de la trame noire, il est rappelé que sa prise en compte constitue un élément difficile à opérationnaliser. Elle peut être éventuellement intéressante pour les zones d'activités ou de construction nouvelles. Il s'agirait de tenir compte notamment du parcours des chauve-souris (Commune de Lons-le-Saunier). L'AUDAB a souligné que le CEN précise que la trame noire s'appuie sur la trame verte. Le maire de Lons-le-Saunier a évoqué que certains quartiers étaient déjà éteints. La commune de Lons-le-Saunier a souligné aussi que la trame noire est à travailler à l'échelle de l'agglomération (cohérence pour éteindre à la même heure). L'AUDAB a ajouté que le PCAET est l'outil qui permet d'appréhender la question de la pollution lumineuse. Ce point est à discuter avec l'ensemble des communes.

2. PARTIE DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

- A propos de l'évolution de la population, 44 % des habitants vivent seuls d'après les chiffres. Cependant, cette donnée a été remise en question notamment au regard des problématiques liées à la manière d'effectuer les recensements.
- La commune de Lons-le-Saunier a précisé que pour les attributions des 42 logements de la rue de Macornay, il s'agissait de beaucoup de petits ménages. Aussi, l'analyse de besoins sociaux (ABS) appuie un réel besoin de demande de petits logements (jeunes ou personnes âgées)
- ECLA a toutefois souligné qu'il existe une réelle demande de grands logements (recherche des personnes vieillissantes pour du petit logement pour libérer les grandes maisons).

La **mobilité résidentielle** sur le territoire consiste à habiter dans le centre urbain (Lons-le-Saunier) lors du premier emménagement et de se déplacer vers les communes périphériques, puis à nouveau vers Lons-le-Saunier).

- > Villeneuve-sous-Pymont enregistre davantage de demande à construire plutôt que des demandes de location
- > A Montmorot, il y a beaucoup de personnes âgées avec T2 ou T3 pour accueillir la famille ou autre
- > A Messia-sur-Sorne, il y a une demande de logement dans le parc locatif sans qu'il s'agisse forcément de petits logements

A propos des **Logements vacants**, ECLA a rappelé que les chiffres INSEE ne sont pas fiables et qu'il était nécessaire de les fiabiliser. Les communes ont recensé :

- > Montmorot : difficulté de les identifier
 - > Villeneuve-sous-Pymont : 5 logements vacants
 - > Messia-sur-Sorne : division de parcelles
 - > Lons-le-Saunier : beaucoup de divisions ont été engagées dernièrement, ainsi qu'une opération cœur de ville, un financement aussi pour des ascenseurs, mais un seul projet est en cours pour le moment
- Il a été mentionné que les opérations de rénovation ou de réhabilitation coûtent chères (notamment en centre-ville).
 - A propos des **gens du voyage**, une discussion est en cours au sein de l'exécutif et en conférence des maires, notamment au sujet des terrains familiaux qui constitue un véritable enjeu pour le territoire.
 - A propos de la **santé**, les communes de Montmorot et Messia-sur-Sorne ont souligné le problème du vieillissement des médecins, du manque dentiste, de dermatologue. Également, les participants se sont exprimés quant aux conditions d'accueil des internes et du projet d'hébergement (bâtiments dont la Maison pour tous est propriétaire). En effet, le maire de Lons-le-Saunier a précisé qu'il y a beaucoup d'internes qui arrivent dans le territoire, mais que les hébergements proposés sont obsolètes (nécessité de salle de convivialité). Si un interne vient sur un territoire, il y aura plus de chance qu'il s'y installe. Il est toutefois noté que les internes sont beaucoup moins mobiles qu'avant.
 - Hervé Guy a mentionné le Contrat Local de santé, et il a rappelé l'importance de faire « territoire » en matière de santé également, et de ne pas forcément considérer qu'il faille un médecin sur une commune en particulier. L'hébergement est un vrai enjeu.
 - ECLA a également précisé que les apprentis du CFA de Gevingey / CFA de Montmorot ont besoin de logements.

PARTIE 3 : ECONOMIE

- ECLA a rappelé la réunion du 18 juin pour notamment dresser une liste prioritaire pour les ZAE à requalifier.

A Montmorot la question de la vacance commerciale est prégnante :

- > L'ancien Conforama (bâtiment mal adapté), 2 bâtiments vacants à Conforma : 1 bâtiment revendu en lien avec la pharmacie, l'ex-Billon (plutôt dédié à la démolition, 5 niveaux au-dessus du Conforama sont existants et une annexe à côté de Jura Transport et l'ancien Aldi. Cette vacance attire des enseignes comme NETTO.
 - > Ancien Aldi
 - > A Messia-sur-Sorne : il existe un local à louer (commerce ou artisanat)
- Sur le volet **tourisme**, à Lons-le-Saunier, il existe 1 ou 2 projets d'hôtels, il est toujours difficile de s'y loger. Une question sur la collecte de données de la DGFIP concernant les Airbnb a été posée. Le bureau d'études Cittanova a précisé qu'il y a une obligation d'enregistrement mais pas en région BFC
 - ECLA a évoqué le partenariat du CDT avec la plateforme Livango. Le maire de Lons-le-Saunier a rappelé qu'au-delà de 120 jours la fiscalité changeait, donc le phénomène Airbnb peut-être minoré.
 - Concernant l'**agriculture** le président de l'intercommunalité a précisé que les - 404 ha correspondait à des exploitations extérieures au territoire, à l'urbanisation et à l'enfrichement.
 - A propos des activités agricoles dans les communes Villeneuve-sous-Pymont compte 10 ha de vignoble depuis 5 ans et Messia-sur-Sorne une ferme aquaponique (la seule du Jura).
 - La commune de Lons-le-Saunier a demandé le chiffre du rapport de production agricole de l'ECLA avec la moyenne nationale et d'avoir également un chiffre sur l'autonomie alimentaire.
 - La commune de Montmorot a confirmé que l'accès aux terres de jeunes agriculteurs est difficile, notamment parce que les gros agriculteurs ne veulent pas vendre.

4. MOBILITE

- La commune de Villeneuve-sous-Pymont a demandé comment a été trouvé le chiffre des 35 % de marche dans la répartition des déplacements à Lons-le-Saunier et comment l'utiliser, notamment, quand plusieurs modes sont utilisés pour un déplacement (bus et marche à pied). Cittanova et l'AUDAB ont précisé que les données sont issues d'un recensement auprès de la population et sont relatifs au mode de déplacement principal
 - Concernant les **transports en commun**, le problème de séquençage des trains est évoqué, du point de rupture à Bourg-en-Bresse sur le trajet en direction de Lyon qui pose un problème dans la concurrence du train avec la voiture et de

l'installation du pôle des mobilités en gare de Lons-le-Saunier. En termes de **stationnement** :

- > A Beauregard à côté de l'hôpital il y a fréquemment de la place
- > A Villeneuve-sous-Pymont les parkings sont bien dimensionnés au centre et bien entretenus
- Pour atteindre l'objectif de reconstruire la ville sur la ville (Salines, Thurel, etc.), la **mutualisation** du stationnement (journées = employés / soirées : résidents) représente un axe de travail intéressant. Par exemple, la commune de Montmorot a proposé de gagner de la place en mettant deux niveaux de parking vers l'ancien Casino.
- Un schéma de **covoiturage** existe depuis 2015, certaines communes comme Messia-sur-Sorne ont des aires (Sellières). Cependant, il existe une problématique au niveau du « tourne à gauche » et de l'éloignement de l'équipement par rapport au centre de Sellières.
 - > Il existe également de l'autostop organisé, du covoiturage dynamique (qui constituent d'autres possibilités à explorer pour le territoire. L'objectif étant de trouver des outils pour éviter l'autosolisme.
 - > Hervé Guy a rappelé que la zone de Chantrains est desservie par une voie verte. Il existe également celle de Louhans et de Revigny avec une problématique de connexion entre les deux voies
 - > De nouveaux ER (Emplacements Réservés) pour des pistes cyclables sont présents dans le PLU de Lons-le-Saunier (Commune de Lons-le-Saunier).
 - > Le maire de Montmorot a évoqué l'opportunité de mobiliser l'ancienne voie ferrée qui est un chemin, parallèle à la voie ferrée de Lyon, pour aller vers Bel et relier Messia-sur-Sorne à Montciel.

Réunion secteur COURBOUZON du PLUi HM / Présentation du diagnostic 30/05/2024

Présents :

ECLA :

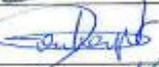


**Présentation du projet de diagnostic du PLUi-HM d'ECLA
Comité de secteur 5**

Jeudi 30 mai 2024 à 18h00

Mairie de Courbouzon

Feuille de présence

Communes	Noms - prénoms	Fonctions	Signature
Mollevin	SMILLET Gerard	Maire	
Macouay	FISCHER Michel	Maire	
BORNAV	TARTAVEZ Solide	Maire	
Courbouzon	CAUOULT Baptiste	Conseiller	
1	POULET Pierre	Maire	
Châtenoy	Remonay	Fanny	
Lithoua	Spaigt-Jovan	Maire	
Vernastois	PYON Monique	Maire	
Marbais	Riviera Marion	Adjointe	
Genivray	CHAUZÉ Louis	Maire	
Audoubert	Elise LAUCHAMPET	chargée d'études	
ECLA	GUY Hervé	VP	

Objectifs de la réunion :

La présentation du diagnostic aux élus du territoire suit celle auprès des partenaires. Ces comités de secteur ont pour objectif de :

- Restituer la première version du diagnostic
- Recueillir les avis et certaines données des élus pour affiner le diagnostic
- Amorcer le travail préalable à la définition des enjeux

1. PARTIE ENVIRONNEMENT

Entrée de ville

- Montaigu est l'une des entrées de ville du pôle urbain. Au regard du flux qui passe par le village, est-ce que celle-ci pourrait être ajoutée à la liste des entrées de ville ? Une vérification avec les critères de définition devrait être entreprise. D'autant plus qu'un flux de voiture passe par le village pour éviter les feux d'une autre route.

Assainissement

- A Bornay, le réseau d'assainissement n'est pas conforme (réseau unitaire). Il est prévu de le basculer en réseau séparatif

Risques d'inondation

- Les épisodes d'inondation qu'a connu le territoire ont provoqué une élévation du fond de la rivière à Vernantois. Il existe beaucoup de ponts le long du cours d'eau, et l'eau se trouve à raz des ponts en cas de forts épisodes de pluie. L'EPAGE devrait intervenir pour notamment racler le fond de la rivière. Il a été informé qu'il y a beaucoup de dépôt de galets dans le fond de la rivière à Courbouzon et qu'un canal de dérivation a été creusé à la suite du débordement des années 2000
- A Montaigu, il y a eu un glissement de terrain dans la forêt (hameau de Vatagna). Les secteurs contenant des vignes ont déjà des canaux qui facilitent l'écoulement de l'eau.
- Le secteur de la côte de Mancy est très fréquenté le week-end. Les participants ont interrogé la capacité et la cohérence des aménagements, des parkings vis-à-vis du nombre de visiteurs.
- Montaigu possède un ENS (pelouse sèche), ainsi que Gevingey qui s'étendra vers Vernantois. L'AUDAB a proposé de permettre la construction d'abris pour les bêtes ou permettre le développement d'éléments facilitant la pédagogie.
- La commune de Montaigu a soulevé que les exploitants observent une difficulté pour abreuver les bêtes.

Trame verte et bleue (TVB)

- La commune de Courbouzon précise qu'il y a un point de rupture de la TVB au niveau du cimetière (zone AU en dent creuse avec zones humides – compensation sur Chilly le vignoble – point de conflit à relocaliser).
- Le président de l'intercommunalité a amorcé le sujet de la trame noire pour les chauves-souris avec une extinction des points lumineux à 21h. L'idée serait de se rapprocher de JNE pour avoir des conseils sur cet outil. Il y a toutefois deux points de conflits du SCOT à ce sujet à Courbouzon. Les participants ont exprimé que la trame noire ne constituait pas une priorité par rapport à d'autres sujets regroupant plus d'enjeux pour le territoire.

ENR

- Les communes affirment qu'il y a un développement des panneaux photovoltaïques dans leurs communes. Cependant, à Courbouzon par exemple, l'ABF refuse leur implantation sur la partie ancienne de la commune. En revanche, il a autorisé de les implanter sur les toitures.
- A Montaigu, tout le centre-ville est visible du clocher de l'église, il n'est donc pas possible d'installer des panneaux photovoltaïques (avis de l'ABF : les panneaux ne doivent pas être visibles). La commune de Montaigu a affirmé que le débat doit être ouvert avec l'ABF pour favoriser la transition écologique.
- Le président de l'intercommunalité a proposé l'évolution des façades de maisons classées sans volet et a interrogé les participants quant à la manière de permettre l'évolution du bâti pour le rendre habitable.
- A Courbouzon, la commune avait la volonté d'autoriser la construction d'un R+2, après un premier refus, l'ABF a permis leur construction dans des secteurs plus récents.

2. PARTIE DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

- La commune de Moiron s'est exprimée quant à la diminution de la démographie due notamment au départ des Régiments en 1982 (2 casernes fermées). Le président de l'intercommunalité a précisé qu'il y avait deux logements libres à Condamine.
- La commune de Vernantois a exprimé un besoin en logement adapté parce que beaucoup d'habitants se trouvent seuls dans une grande maison.
- Il a été mentionné que beaucoup d'appartements vacants ou qui ne trouvent pas d'acheteur ne sont pas au goût du jour (entre 350-400 logements). ECLA a rappelé la différence entre les chiffres de l'INSEE concernant les logements vacants et ZLV. L'exemple de Villeneuve-sous-Pymont a été abordé (2277 pour l'INSEE et 900 pour ZLV). Les participants ont évoqué qu'il pourrait s'agir d'un comptage lié aux chiffres de l'EPHAD du Poirier Doré.
- Les personnes vivant seuls se tournent davantage vers des T2/T3, ce qui constitue un vivier pour éventuellement accueillir des jeunes apprentis, des élèves au CFA, des saisonniers, etc.

- Concernant les **gens du voyage**, Le président de l'ECLA a rappelé que les terrains familiaux sont à prévoir au regard du schéma départemental des gens du voyage. Ces espaces sont à déduire de l'enveloppe de consommation foncière de la commune ou de l'enveloppe communautaire. Le territoire a déjà aménagé une aire de grand passage sur Ruffey-sur-Seille et l'agrandissement de l'aire de Montmorot est prévue.
- La volonté du territoire est d'attirer les internes, notamment en améliorant leurs hébergements (propriété de la Maison pour tous et gestion réalisée par l'hôpital).
- A propos de la démographie et du logement, le territoire assiste à un resserrement des services de l'Etat entre le département et la Région (départ de certains services de Lons-le-Saunier). Certains bâtiments devraient alors se libérer.
- La commune de Montaigu a rapporté le phénomène de **Télétravail** et d'immigration dans le territoire. En effet, les prix de l'immobilier augmentent, la concurrence entre les territoires s'accroît (notamment vis-à-vis de la région lyonnaise) et des personnes cherchent à s'installer dans une commune avec un cadre de vie agréable. Le bureau d'études Clttanova et l'agence d'urbanisme ont précisé qu'il n'y avait pas de données disponibles permettant l'objectivation de ce phénomène.
- Concernant l'éducation, le président de l'ECLA souhaite conforter la dynamique de création de **pôles éducatifs** (structure accueillant de 5h à 22h le soir avec un aspect pédagogique, crèche, etc.). En revanche, il n'est pas possible de les mettre partout (bourgs-relais), d'où l'interrogation à propos de la pertinence de créer une nouvelle école dans les communes de Cesancey et Gevingey. Le président a également posé la question suivante aux participants concernant les structures scolaires : Le territoire reste-t-il dans une dynamique de pôle ou subit-il la perte d'élèves ?
- En termes de professionnels de la santé, Bornay enregistre un ergothérapeute, mais ne propose pas de service d'action sociale pour les personnes âgées. A Macornay, les données relatives au service de soin sont trompeuses. ECLA a précisé qu'il y aurait une mise à jour des données du diagnostic tout au long de la démarche (notamment via un recensement des équipements à partir d'un questionnaire ou envoi des données).

3. PARTIE ECONOMIE

Vacance commerciale

- > Vernantois : aucune
- > Montaigu quelques-unes
- > Courbouzon : 2 (bistrot/maison à vendre)
- > Macornay : aucune

- Les communes découvrent les **Airbnb** par hasard par les nuisances générées (fête). La commune de Gevingey a proposé la création d'une résidence hôtelière qui a été refusée à cause de la présence d'un emplacement réservé (à enlever) et surtout parce que le secteur est situé en zone Uy. A Bornay la « grange rouge » est en cours de rachat. Cependant, la zone est hors du secteur constructible selon la carte communale. L'objectif serait d'intégrer une ferme auberge (à intégrer dans le PLUi). Les participants se sont interrogés quant à la gestion des anciennes fermes qui n'ont pas de caractère patrimonial au sein des villages.

Activité agricole

- A Courbouzon, un berger avec des brebis cherche un local pour un laboratoire basé sur Macornay (besoin d'une étable et d'un atelier de transformation). Son activité pastorale permet l'entretien des pelouses sèches
- A Bornay, il y a 4 exploitations présentent sur la commune
- Diminution de 404 ha de surface agricole utile, 62 ha ont été urbanisés, une autre partie a été enfrichée et une autre a été affectée à des exploitants extérieurs (les terres sont toujours sur le territoire, mais la donnée considère le lieu de résidence de l'exploitant pour déterminer les SAU du territoire). La commune de Montaigu a d'ailleurs affirmé que les agriculteurs de Voiteur exploitent à Montaigu. La question suivante a été posée : les terres de ces exploitants sont-elles louées ou les exploitants sont-ils propriétaires ? (À voir avec la CA 39)
- Il est rappelé l'enjeu quant à l'hébergement des apprentis agricoles. Aussi, les jeunes viticulteurs rencontrent des difficultés d'acquérir des terres. A l'inverse les Bourguignons ont davantage de capacité financière.
- La commune de Montaigu a signalé que le coût des exploitations est de plus en plus élevé. La commune compte 2 maraîchers, un viticulteur, un agriculteur, ainsi que 3 apiculteurs (vérifier les OTEX et les critères). La commune de Montaigu a également interrogé l'utilité de la carte des OTEX à ne représenter que les cultures dominantes, au lieu de signifier la diversité du territoire avec des points par exploitation et des aplats pour les activités agricoles dominantes par exemple.

4. PARTIE MOBILITE

- Des problèmes d'entretien de la Côte de Sermu qui donne accès à Baume-les-Messieurs. La commune de Montaigu a abordé la nécessité du lien Lons-Dole réalisé par les bus Mobigo.
- Le VP de la Région considère le Jura comme un territoire dédié à la voiture plutôt qu'au train (suppression des TGV en gare de Lons-le-Saunier, de la ligne Strasbourg-Vintimille à la fermeture des casernes).
- A propos du **stationnement** les communes ont été invitées à repérer des poches de stationnement mutualisé ou à mutualiser. A Courbouzon, il n'y a personne qui se gare dans les rues, les communes de Vernantois et Montaigu proposent des

stationnements vélo. La commune de Montaigu a suggéré le déploiement de la location de vélo électrique à ECLA.

- La commune de Macornay a confirmé l'attrait du **transport collectif** (TC) pour les personnes âgées. Les TC ne devraient pas être seulement limités à Lons-le-Saunier si le territoire souhaite limiter les flux de voiture. La commune de Macornay souhaite que les TC soient davantage présents dans le territoire de l'agglomération. Une grande attente sur le transport collectif traité par PLUi HM a été affirmée (pour renforcer l'attractivité du territoire). Le président a, dans ce sens, rappelé la mise en place de la SPL au lieu de la DSP.
- Pour éviter la circulation, la commune de Courbouzon a signalé que les automobilistes se rendant vers les zones industrielles situées à l'ouest du territoire ou à Perrigny, empruntaient un raccourci par Courbouzon pour éviter le secteur de la gare. Elle a mentionné le projet de parking de délestage à l'ouest avec un accès jusqu'au centre-ville
- Les **aires de covoiturage** sont un enjeu du territoire en termes de mobilité. D'ailleurs, la commune de Vernantois confirme que le covoiturage se fait naturellement. Toutefois, le bureau d'études CITTANOVA a conseillé qu'il devrait être encadré pour structurer une offre correspondante à la pratique des mobilités du territoire.
- Il est rappelé le manque de cadencement pour le réseau collectif et la commune de Courbouzon a proposé l'implantation de stationnement en zone périurbaine et des abris vélo sécurisés (plus facile à l'ouest qu'à l'est).
- Hervé Guy expose la logique suivante qui consiste à imaginer une relation de cause à effet : la culture du déplacement pourrait encourager la culture de la voiture.

CONCLUSION

Les futures échéances ont été rappelées.

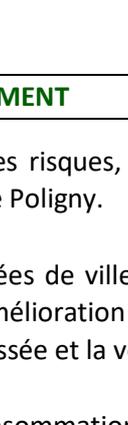
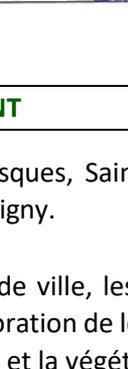
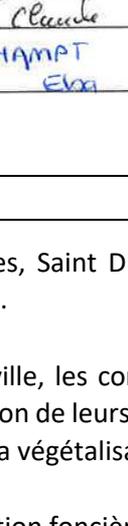
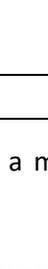
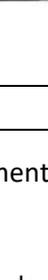
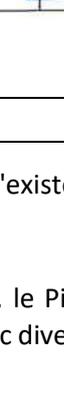
Les habitants peuvent inscrire leurs doléances dans le registre présent dans chaque commune. Les communes ont été invitées à récupérer le PAC de l'Etat joint au registre de concertation.

Réunion secteur Chille du PLUi HM / Présentation du diagnostic 03/04/2024

Présents :

ECLA :

Feuille de présence

Communes	Noms - prénoms	Fonctions	Signature
CHILLE	GALLET Marcio	Maire	
CHILLE	MAIGNAN Catherine	1 ^{er} adjoint	
Le Pin	LOWAR Christine	Maire	
Le PIN	POINENOT J.M	1 ^{er} adjoint	
CHILLE	PAGET Hervé	2 ^e adj.	
PAUPE les MESSIEUR	HAITRE Evygene	2 ^e Adjointe	
L'Etoile	BAILLY Thierry	Maire	
SAINT-DIDIER	JUNIER Michel	Maire	
ECLA	GUY Hervé	VP	
PANNESSIERES	TORNET Françoise	Maire	
Pannessieres	ROUSE Thomas	3 ^e Adjoint	
PANNESSIERES	COMAGNON Jean Claude	1 Adjoint.	
LAUDAB -	LANCHAMPT Eva	chargée d'échelon	

1. PARTIE ENVIRONNEMENT

- Dans la partie sur les risques, Saint Didier a mentionné l'existence d'un ancien saumoduc désaffecté venant de Poligny.
- Concernant les entrées de ville, les communes de l'Etoile, le Pin, et Saint Didier travaillent actuellement sur l'amélioration de leurs entrées de ville avec divers aménagements tels que la réduction de la chaussée et la végétalisation.
- Sur le tableau de consommation foncière du SCoT, plusieurs interrogations ont surgi:

- ⇒ Saint Didier se demandait pourquoi 0,21 ha étaient répertoriés comme consommés pour l'économie alors que seules des constructions résidentielles ont été réalisées. Après vérification, ces 0,21 ha correspondent à une plateforme au nord de la commune. Cependant, la maison construite n'a pas été incluse dans l'analyse.
- ⇒ La commune de Pannesières a souligné que le tableau indique 6 ha consommés, ce qui ne correspond pas aux données fournies par le SCoT lors du dernier envoi de l'Atlas de la consommation foncière.

L'Atlas de la consommation foncière du SCoT sera joint à l'envoi du compte rendu.

- Pour la Trame Noire, les élus n'ont pas pris de position.
- Concernant la qualité de l'air sur ECLA, le maire de Pannesières a demandé pourquoi ECLA est plus exposée à la pollution. Le bureau d'études a expliqué que la configuration du territoire fait que la pollution stagne dans les zones de bas-relief, car elle est piégée par le relief du Revermont.

2. PARTIE DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

- Le maire de l'Étoile souligne que le mot "Défis" apparaît fréquemment dans la présentation.
- La commune de Pannesières fait remarquer que le gain en habitants indiqué sur la carte n'est plus d'actualité. Lors du dernier recensement, la commune a perdu 20 habitants.
- Hervé Guy met en perspective le chiffre de 10 % de familles monoparentales, expliquant que ce chiffre dépend fortement de la date du recensement. Si le recensement a été fait lorsque les enfants étaient chez la mère, cette famille monoparentale est retenue, et le père est déclaré comme ménage vivant seul, ou inversement. Ainsi, le profil "ménage vivant seul" ne correspond pas toujours à des ménages qui vivent seuls tout le temps et qui ont besoin de petits logements.
 - ⇒ En complément, le bureau d'études Cittanova indique que pour maintenir la population actuelle, il faut produire plus de logements en raison du phénomène de décohabitation mentionné précédemment.
- Pour remplacer les données Sitadel, qui ne sont pas mises à jour sur les nouvelles constructions sur ECLA, la base des permis de construire sera utilisée.
- La commune du Pin demandait si la décohabitation est liée à l'âge des personnes. La réponse apportée est affirmative : avec le vieillissement de la population sur le territoire, il y a beaucoup de personnes veuves.
 - ⇒ La commune de l'Étoile informe qu'un quartier entier de la commune est composé de personnes seules et âgées. Dans 10-15 ans, ces maisons seront mises en vente, ce qui entraînera une évolution de la population de la commune.
 - ⇒ Cittanova évoque le maintien à domicile grâce à des logements adaptés à ces profils.
 - ⇒ L'adjoint de la commune du Pin met en avant la possibilité de faire, comme dans certaines villes, de la colocation entre les apprentis ayant du mal à se loger et les personnes âgées qui ont des logements grands et des difficultés à les entretenir seules.

- Sur la vacance des logements, Otilie Bouvier mentionne que, selon les données de la plateforme Zéro Logement Vacant, il y aurait 970 logements vacants au lieu des 2,200 indiqués par la base INSEE.
 - ⇒ Face à cette situation, l'adjoint de la commune de Pin demande quels moyens peuvent être mis en œuvre pour remobiliser ces logements vacants.
 - ⇒ Cittanova explique qu'il existe plusieurs moyens, tels que les aides à l'amélioration du bâti, la taxe sur les logements vacants, et la majoration de la taxe foncière. Ces actions peuvent être intégrées dans le volet H du PLUi-H.
 - ⇒ La commune de l'Étoile signale que certains logements considérés comme vacants sont en réalité des ruines.
 - ⇒ Cittanova indique que ces espaces peuvent être remobilisés d'une autre manière. Hors des contraintes de l'ABF, il est possible de les démolir pour en faire des poches de stationnement, de nouveaux bâtiments, ou même des espaces verts.
- M. Guy évoque l'aire de grand passage des gens du voyage à Ruffey-sur-Seille, ainsi que l'agrandissement de l'aire de Montmorot et la construction de jardins familiaux. Cela constituera un enjeu majeur dans ce PLUi, car ces espaces compteront dans la consommation foncière d'ECLA. Dans les 62 ha alloués à la construction par le SCoT, il se pose la question de la répartition du foncier accordé aux communes accueillant ces espaces. En effet, il ne faut pas pénaliser ces communes, et il faut mutualiser ce foncier consommé pour les gens du voyage afin que les communes concernées puissent également développer leur habitat. Une autre question est de savoir où les sédentariser : dans des zones U, AU ou des zones agricoles comme elles le font déjà de manière illégale. Malgré des procès gagnés par les communes, ces familles ne sont pas délogées.
- Concernant la pérennité des écoles, M. Guy propose de développer sur ECLA la création d'un pôle éducatif pour la prise en charge des enfants, notamment les enfants de parents travaillant en 3/8, qui implique que ces enfants vont et rentrent seuls de l'école.
 - ⇒ La maire de Pin signale qu'il faut des modalités de transport adaptées pour que ce pôle ne soit pas trop éloigné.
 - ⇒ L'Étoile avait un projet de pôle éducatif à la Marjorie dans les années 90, mais la collectivité n'avait pas la compétence scolaire, donc les écoles à proximité ont été maintenues. Le maire évoque aussi un déficit de nourrices.
 - ⇒ Hervé Guy note que l'école de village est une réalité du passé et qu'il faut structurer l'offre éducative sur le territoire.
- Pour la partie équipement de santé, M. Guy suggère d'annexer le contrat régional de santé au PLUi.
 - ⇒ Chille indique que deux dermatologues sont présents à l'hôpital.
 - ⇒ Hervé Guy informe que le CD 39 finance des jeunes dentistes avec un engagement de 5 ans dans le département du Jura.
 - ⇒ Le maire de Chille témoigne que l'armée avait déjà mis en place cette démarche auparavant.

3. PARTIE ECONOMIE

- La maire du Pin mentionne que le taux de chômage est de 5.9 % pour la région et de 5.4 % pour le département du Jura. Le taux pour le Pays Lédonien est de 5 %, ce qui correspond à une situation de plein emploi.
- Face à la dissonance entre l'emploi disponible et le profil des actifs ou des formations scolaires sur ECLA, M. Guy souligne l'importance pour ECLA de prendre la compétence de Campus connecté.
- En réponse à la remarque de la commune de Pannesières concernant la baisse des actifs par rapport à l'emploi, Hervé Guy mentionne une réunion avec le Préfet, qui a précisé qu'il y aurait probablement des bâtiments vacants en raison du resserrement des activités de l'État.
 - ⇒ La maire du Pin insiste que, lors d'un séminaire en préfecture, il a été évoqué de rendre l'administration publique plus attractive, une initiative nationale en réponse à la diminution du nombre de fonctionnaires et aux difficultés de recrutement.
- Pas de vacance commerciale dans les communes de ce secteur :
 - ⇒ L'ancien établissement Billion à Montmorot a été racheté par le groupe Intermarché pour implanter un Netto.
 - ⇒ La maire du Pin évoque l'implantation d'un Leclerc à Champagnole, en raison de sa proximité au plateau de Nozeroy.
 - ⇒ Otilie Bouvier mentionne que la ville de Lons-le-Saunier met en place des protections des linéaires commerciaux pour éviter les changements de destination.
- Sur la thématique du tourisme, la maire du Pin demande si l'Opération Grand Site a bien été prise en compte dans le diagnostic. Cittanova confirme que oui, mais seulement les éléments déjà publiés ont été intégrés. Stéphanie Deschamps demande à l'adjointe de Baume-les-Messieurs l'avancement de la labellisation, qui répond que c'est le maire qui s'en occupe. L'AUBAB indique que l'Opération Grand Site représente un enjeu de mobilité.
 - ⇒ Concernant l'hébergement touristique, la commune de Baume-les-Messieurs signale avoir principalement des gîtes et des chambres d'hôtes, plutôt que des Airbnb.
 - ⇒ L'Étoile alerte sur les Airbnb "sauvages" qui ne sont pas toujours déclarés et souhaite un recensement exhaustif.
 - ⇒ La commune du Pin demande qui peut fournir les données sur les gîtes. La réponse donnée est le service d'ECLA, car les gîtes sont assujettis à la taxe de séjour.
 - ⇒ L'adjointe de Baume-les-Messieurs signale qu'il est difficile de connaître les recettes de la taxe de séjour pour leur commune.
 - ⇒ Le maire de Pannesières pose la question de pourquoi il y a un pic de fréquentation des hébergements en décembre. La réponse la plus plausible est les réunions familiales pour les fêtes de fin d'année.
- Sur la partie agricole, le maire de Pannesières indique qu'il y a des terres exploitées à Montaignu par une exploitation hors ECLA.

- M. Guy et la commune de l'Étoile mentionnent des reprises d'AOC viticoles par des Bourguignons, par exemple, le Château de l'Étoile a été racheté par un Bourguignon de Gevrey-Chambertin et Cabelier par des Alsaciens.
- Cittanova indique que la chambre d'agriculture fournira une carte des exploitations agricoles par destination.

4. MOBILITE

- L'adjoint de Baume-les-Messieurs signale que la création de gîtes et de chambres d'hôtes entraîne des problèmes de stationnement. Il faudra donc prévoir dans le règlement du PLUi une obligation de stationnement sur la parcelle.
 - ⇒ Cittanova est conscient que le stationnement dans les centres anciens est un véritable enjeu.
 - ⇒ Pannesières indique la difficulté d'agir sur le stationnement pour l'habitat existant.
- Les élus du Pin et de l'Étoile mentionnent un projet d'aménagement à la sortie nord pour la création de voies cyclables. Actuellement, il n'y a aucune visibilité sur le début de cet aménagement, bien que ce soit une demande forte des habitants de ces communes.

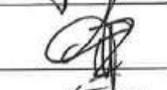
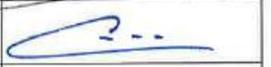
5. SUITES

- La commune du Pin demande s'il y aura un support pour la priorisation des enjeux. La réponse donnée est affirmative.

Réunion secteur BRIOD du PLUi HM / Présentation du diagnostic 10/06/2024

Présents :

ECLA :

Communes	Noms - prénoms	Fonctions	Signature
Briod	ÉCOIFFIÈRE Smaï	Maire	
ECLA	GUY Hervé	VP	HL.
VEUY	Janier Claude	Maire	
Briod	Laurois Gilbert	Adjoint	
Yerriem	DINCENT Philippe	1 ^{er} Adjt	
Verges	FAIVRE Emmanuel	Maire	
REVIÇMY	CHAVON Lina	1 ^{er} adjoint	
PUBLY	ISSANCHOU Stéphane	Maire	
Poblay	CHARDON Alexandre	1 ^{er} Adjoint	
PUBLY	GOYET ANTHONY.	CONSEILLER.	
REUGY	BAILLY JP	mairie	
GWILLIBE	CORNILLIER Jean	Maire	
BOURNEF BRIOD	JOURNOT Céline	conseillère	
VERGES	THACOMEAUX S.	1 ^{er} Adjoint	

1. PARTIE ENVIRONNEMENT

CONSOMMATION FONCIERE

- L'adjoint de Verges a demandé comment la consommation foncière a été calculée.
 - ⇒ Cittanova et Otilie Bouvier expliquent que les calculs sont basés sur ceux du SCoT, en s'appuyant sur les décrets d'application de la loi climat et résilience. La méthode inclut une première analyse de l'origine des sols pour déterminer ce qui est artificialisé et consommé, ainsi que leur destination. Deux photos aériennes ont été comparées pour obtenir ces chiffres.
 - ⇒ Le Maire de Verges signale que, selon le diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture, il y aurait eu une perte de 400 ha, et que les données notariales ne seraient pas précises.

RESSOURCE EN EAU

- Concernant les 21 ouvrages de prélèvement d'eau, le Maire de Verges demande si le diagnostic prend en compte les communes alimentées hors ECLA.
 - ⇒ Réponse positive à sa question.
- Les élus sont surpris par le chiffre de 6% pour l'assainissement non collectif, qu'ils jugent faible.
- L'Adjoint de Verges demande la différence entre les 21 ouvrages de prélèvement d'eau et les 8 dédiés à l'eau potable.
 - ⇒ Réponse : les autres types de prélèvement incluent ceux liés aux loisirs, à l'industrie, et aux barrages hydrauliques.
 - ⇒ Le Maire de Vevy suppose que le barrage hydraulique est la retenue en bas de Chilly et demande la liste de ces différents ouvrages.

Nom Ouvrage	Libellé Commune	Secteur d'usage
NAPPE LIEU DIT LES PLAINES	COURLAOUX	INDUSTRIE
PUITS DE LEDONIA - THERMES DE LONS LE SAUNIER	LONS-LE-SAUNIER	INDUSTRIE
PUITS DE NAPARIX - THERMES DE LONS LE SAUNIER	LONS-LE-SAUNIER	INDUSTRIE
PUITS CHAVENAY - THERMES DE LONS LE SAUNIER	LONS-LE-SAUNIER	INDUSTRIE
SOURCE SOUS LE MONT	MOIRON	AEP
SOURCE LA DOYE	MONTAIGU	AEP
SORNE - PRISE DANS LA LE MOULIN DU VAL DE SORNE-GOLF	VERNANTOIS	INDUSTRIE
LES SOURCES DE REVIGNY - CONLIEGE	CONLIEGE	AEP
LES SOURCES DE REVIGNY - CONLIEGE	CONLIEGE	LOISIRS
PUITS DE TRENAL DANS	TRENAL	AEP

PUITS DE TRENAL DANS	TRENAL	AEP
MOULIN DE GUYHON	MESSIA-SUR-SORNE	Barrages hydro-électriques - force motrice
SOURCE LA DOYE	MONTAIGU	AEP
PUITS CHAVENAY - THERMES DE LONS LE SAUNIER	LONS-LE-SAUNIER	INDUSTRIE
NAPPE LIEU DIT LES PLAINES	COURLAOUX	INDUSTRIE
NAPPE LIEU DIT LES PLAINES	COURLAOUX	INDUSTRIE
PUITS CHAVENAY - THERMES DE LONS LE SAUNIER	LONS-LE-SAUNIER	INDUSTRIE
SORNE - PRISE DANS LA LE MOULIN DU VAL DE SORNE-GOLF	VERNANTOIS	INDUSTRIE
PUITS CHAVENAY - THERMES DE LONS LE SAUNIER	LONS-LE-SAUNIER	INDUSTRIE
PUITS DE TRENAL DANS	TRENAL	AEP
PUITS DE TRENAL DANS	TRENAL	AEP

RISQUE INONDATION

- Les élus de Publy, Verges et Briod sont étonnés par le risque de remontée de nappes sur les communes du plateau. Ils indiquent qu'il peut y avoir un risque par ruissellement mais pas par remontée de nappes.
- À l'inverse, le Maire de Conliège souligne qu'il devrait y avoir un risque de remontée de nappes sur la carte pour la commune de Revigny.
- Le Maire de Briod informe qu'il y a deux puits sur la commune, à l'impasse du Puits, mais qu'il n'y a jamais eu de débordement de cette nappe. Il mentionne également quelques nappes à la sortie de Publy en direction de Conliège.

- ⇒ M. Guy répond que ces données proviennent de la DREAL, mais reconnaît que sur le plateau, il serait peut-être plus approprié de parler de ruissellement.

TRAME NOIRE

- M. Guy explique que si la trame noire est incluse dans le PLUi, elle devient prescriptive, ce qui pose une nouvelle difficulté pour l'ensemble des communes. La plupart des communes éteignent déjà les lumières la nuit. Il donne l'exemple des chauves-souris qui se déplacent à 21h, alors que les communes éteignent généralement à 23h. Le déplacement nocturne se fait surtout sur la trame verte. Il faut veiller à ce que, dans le document d'urbanisme, l'habitat et les activités économiques soient éloignés de cette trame verte.

2. PARTIE DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

- Hervé Guy corrige le chiffre de 10 % de familles monoparentales en précisant qu'il s'agit de familles en alternance. L'adaptation des besoins en logement est essentielle pour ces familles, car les très petits logements ne sont pas forcément adaptés. De plus, les personnes vivant seules souhaitent souvent avoir deux chambres pour accueillir de la famille.

CONSTRUCTION NOUVELLE

- Face aux erreurs dans la base de données Sitadel, Otilie Bouvier indique que pour fiabiliser les données, ils utiliseront Carte ADS, le logiciel d'extraction employé par le Pays Lédonien, qui instruit les permis de construire, afin de déterminer le nombre de permis de construire délivrés.
 - ⇒ Le Maire de Verges alerte que le Pays Lédonien n'instruit pas tous les permis de construire. C'est la DDT qui instruit pour les communes de Publy, Vevy, Verges, et Revigny.

RESIDENCE SECONDAIRE / AIRBNB

- Le maire de Conliège mentionne le développement des locations Airbnb, qui nécessite une attention particulière.
 - ⇒ Le maire de Briod demande si ce phénomène est ressenti sur le territoire d'ECLA.
 - ⇒ Le maire de Conliège conseille de consulter l'office de tourisme, qui a initié un travail pour comptabiliser l'offre. Airbnb participe en rétribuant la taxe de séjour, mais toutes les plateformes ne le font pas encore.
 - ⇒ Le maire de Briod donne l'exemple de communes touristiques où l'augmentation du nombre d'Airbnb a des répercussions sur le parc de logements pour les résidents.
 - ⇒ Le maire de Conliège explique que cela pose une double problématique : la spéculation foncière et l'aspect résidentiel, car les personnes doivent s'éloigner pour trouver une résidence.
 - ⇒ Stéphanie Deschamps de Cittanova précise qu'Airbnb exige un numéro d'enregistrement, ce qui permet de collecter les taxes de séjour. Airbnb collabore avec les territoires, comme le CDT, ce qui permet de connaître la localisation des logements, leur composition et le taux d'occupation. Sur Lons-le-Saunier, le taux de remplissage était d'environ 40 %, rendant l'équilibre financier des locations Airbnb peu optimal. Ces données, notamment sur la typologie des logements, permettront de comparer avec le manque de logements résidentiels.
- Le maire de Briod pose la question de l'augmentation des résidences secondaires malgré la fiscalité mise en place.

- ⇒ Le maire de Conliège répond que cette fiscalité n'est pas encore en place et qu'il faut la voter. La taxe d'habitation est maintenue, donc cela ne change pas la situation pour les propriétaires par rapport à avant.

LOGEMENTS VACANTS

- Le maire de Conliège souligne une problématique concernant la fiscalité des logements vacants, car certains propriétaires demandent aux services fiscaux une exonération d'impôts.
 - ⇒ Otilie Bouvier informe qu'il existe une taxe, la THLV (Taxe d'habitation sur les logements vacants). Cette taxe s'applique aux logements nécessitant des travaux n'excédant pas 25 % de la valeur du logement et aux logements occupés moins de 90 jours au cours des deux années précédentes.
 - ⇒ M. Guy cite l'exemple de Lons-le-Saunier, où des mesures incitatives étaient proposées aux propriétaires, mais la ville envisage désormais des mesures coercitives. Il existe un éventail de mesures pouvant aller jusqu'à l'expropriation pour que la commune récupère le logement.
 - ⇒ Le maire de Conliège ajoute que sa commune, majoritairement couverte par un périmètre de protection du patrimoine historique, rencontre des difficultés à optimiser le foncier dans ce périmètre, ce qui peut mettre la commune en péril.
- Le maire de Vevy demande comment un logement vacant est défini administrativement, car certains logements ne sont occupés que quelques jours par an.
 - ⇒ Cittanova répond que, selon l'INSEE, c'est une déclaration des occupants eux-mêmes. Il y a une définition claire : les logements occupés quelques jours par an sont souvent déclarés comme résidences secondaires.

DEFINITION DE L'INSEE

Un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- *proposé à la vente, à la location,*
- *déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,*
- *en attente de règlement de succession,*
- *conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,*
- *sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).*

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. Distinguer logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

LES PUBLICS SPECIFIQUES : LES GENS DU VOYAGE.

- M. Guy évoque le schéma départemental des gens du voyage en cours d'élaboration, soulignant que plusieurs aménagements devront être réalisés. Cela inclut l'agrandissement de l'aire d'accueil de Montmorot et la création d'aires familiales en location, à la charge de la collectivité. Il y a une forte demande de sédentarisation de la part des gens du voyage, grâce à des aires familiales où ils seront propriétaires. Dans le cadre du PLUi, il faudra déterminer où les implanter. La question se posera de savoir quelles zones seront prises en compte dans le cadre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Hervé Guy suggère que ce type de structure

soit inclus dans l'enveloppe communautaire des projets intercommunaux, afin d'éviter une double pénalité pour les communes accueillant ces projets.

- Otilie Bouvier informe que le SCoT en révision propose de créer, dans ces enveloppes foncières par EPCI, des enveloppes de mutualisation à l'échelle du Pays Lédonien pour les projets d'équipements publics.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

- M. Guy mentionne une réunion avec le Préfet, où il a été souligné que la centralisation de certains services publics pourrait entraîner la vacance de locaux, de logements, ainsi que le départ de certaines populations. Lors d'une précédente réunion, quelqu'un avait évoqué que la fermeture des casernes avait entraîné une baisse de la population. M. Guy a vérifié que les casernes n'ont pas fermé en 1982, mais en 1989-1990, et il a confirmé que la population a effectivement diminué depuis.

OFFRE DE SANTE

- M. Guy demande aux communes de fournir une liste des équipements de santé par commune afin de suivre les évolutions. Il soulève également la problématique des internes qu'il faut attirer et retenir sur le territoire. Actuellement, ils sont logés dans des locaux de la Maison pour Tous qui n'ont jamais été rénovés et ne répondent plus aux normes de logement actuelles.
- Le Maire de Conliège mentionne le départ de 4 médecins au cours des derniers mois sur le territoire.
- Le Maire de Vevy demande l'ajout des maisons de santé externes telles que Bletterans, Voiteur et Haute Roche sur la carte, car les habitants d'ECLA en bénéficient.
- Le Maire de Conliège s'interroge sur l'accès des seniors aux médecins, ceux-ci n'étant pas toujours mobiles. Les seules solutions sont de prévoir des pôles de santé avec des moyens de transport pour s'y rendre, ou bien de maintenir les médecins dans les communes.
 - ⇒ Le Maire de Vevy rebondit en expliquant que le transport à la demande est utilisé pour se rendre dans les centres de soins.
 - ⇒ Le Maire de Briod propose l'idée de mettre en place un système de convention avec d'autres territoires pour accéder aux pôles de santé situés en dehors des territoires locaux.
 - ⇒ Le Maire de Vevy répond que pour l'instant, la réflexion est davantage axée sur la possibilité pour les villages satellites de rejoindre le centre de Lons le Saunier. En effet, le développement d'autres itinéraires entre en concurrence avec les services de taxis.
- Le Maire de Perrigny demande s'il est possible de connaître la capacité des centres de soins.
 - ⇒ M. Guy indique qu'il n'est probablement pas possible de le savoir dans l'étude, mais que c'est aux élus de le prendre en compte, notamment dans le cadre du contrat de santé.

3. PARTIE ECONOMIE

EMPLOIS/ RECRUTEMENT ENTREPRISES.

- M. Guy mentionne que le taux de chômage est actuellement de 5 % à 6 %, ce qui correspond à une situation de plein emploi.
- Le Maire de Conliège informe de l'arrivée de 40 emplois chez SKF l'année prochaine et de la création de 20 autres emplois dans le secteur industriel à venir.
- Suite à la remarque du Maire de Briod sur les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, Stéphanie Deschamps de Cittanova signale que le manque de formations post-bac adaptées aux besoins des entreprises existantes peut être un frein au recrutement.
- Le Maire de Conliège souligne que bien que le manque de formations post-bac soit un frein, mais ce n'est pas le principal obstacle mentionné par les entreprises. Selon elles, c'est surtout la qualité et l'adéquation des logements pour les familles qui pourraient s'installer dans la région qui posent problème. De nombreuses personnes préfèrent faire des allers-retours vers des villes plus grandes où il y a plus de logements et d'équipements. Un autre critère important est la possibilité pour les parents de prévoir des études supérieures pour leurs enfants sur le territoire d'ECLA.
- Concernant la qualité des Zones d'Activités Économiques (ZAE), le Maire de Conliège demande de retirer le terme "considérable" pour décrire les capacités d'extension des ZAE.
 - ⇒ Le Maire de Briod demande s'il est pertinent de conserver ces zones sans projets en cours.
 - ⇒ Le Maire de Conliège répond qu'avec la loi ZAN, des communes telles que Lyon et Bourg-en-Bresse vont subir une pression foncière sur leurs zones, et ECLA pourrait en être la prochaine cible. Il y a un intérêt à conserver ces zones, car il existe un courant de développement de projets économiques, industriels et logistiques qui commence à se tourner vers les villes moyennes. De plus, avec une population vieillissante et la nécessité d'attirer des jeunes, ECLA a tout intérêt à maintenir suffisamment d'espace pour accueillir de nouvelles entreprises.

MUTATION

- Le Maire de Conliège évoque l'ancien site Renault à Lons-le-Saunier. Il souligne la responsabilité des élus de laisser une zone commerciale se développer en cœur de ville alors que cette zone était destinée à accueillir tout type de bâtiment, y compris des logements. Il faudra examiner les autres zones à risque similaires, proches du centre-ville, où une mutation d'activité pourrait être l'occasion de changer le type d'occupation.

REPARTITION DU COMMERCE

- L'adjoint de Perrigny déclare qu'il y a une répartition du commerce non homogène, avec tous les commerces situés à l'ouest du territoire, tandis qu'il y a un manque à l'est et au nord.
- ⇒ Le Maire de Briod est d'accord avec cette remarque et ajoute que cela génère plus de déplacements pour se rendre dans ces zones.
- ⇒ Le Maire de Conliège ajoute toutefois que pour développer du commerce à l'est, il faut du foncier important pour implanter des structures de type supermarché.

LA VACANCE COMMERCIALE SUR LES COMMUNE :

- Conliège dispose d'un local vacant dans la configuration de l'époque, d'autres locaux sont mutables, et les autres ont été transformés en logements. De nouveaux commerces ont été créés (esthéticienne, tatoueur, 2 boulangeries et une pharmacie).
Aucune autre vacance commerciale n'a été évoquée par les communes.
- Le Maire de Briod demande s'il existe un recensement des friches industrielles et artisanales.
- ⇒ Le Maire de Conliège explique qu'une cartographie des lieux d'activité existants est en cours de réalisation. Pour les lieux vacants, cela sera plus compliqué car il n'est pas facile de les identifier.
- ⇒ Le Maire de Briod note que, sur le territoire de l'ECLA, de nombreuses activités se délocalisent vers les zones artisanales, ce qui génère des friches économiques en l'absence de création d'entreprises.
- ⇒ Le Maire de Conliège rétorque que beaucoup d'artisans quittent leurs logements pour s'installer en zone d'activité.
- ⇒

ACTIVITE TOURISTIQUE

- L'adjoint de Perrigny souligne que la diapositive ne mentionne pas le thermalisme.
- ⇒ Cittanova répond que l'activité thermale est intégrée dans le diagnostic écrit.
- ⇒ La commune de Perrigny ajoute qu'il avait été évoqué lors des ateliers un manque d'aires de camping-cars, ce qui entraîne du stationnement sauvage.

AGRICULTURE

- Hervé Guy évoque les difficultés de trouver des logements dans les communes rurales pour les travailleurs agricoles (jeunes apprentis agricoles). Ces jeunes se tournent alors vers des entreprises industrielles proches des logements disponibles.
- Le Maire de Conliège informe des réflexions en cours autour d'un terrain proche de l'aérodrome de Courlans destiné au maraîchage. Ce terrain est actuellement trop proche de la route, ce qui n'est pas favorable à cette activité. Les réflexions portent sur un changement d'affectation, impliquant un échange avec une partie du PIT pour améliorer les conditions d'installation de cette activité.
- Sur la carte des OTEX, la commune de Perrigny signale que la viticulture n'est pas représentée sur leur territoire.

- ⇒ La Chambre d'agriculture se chargera de mettre à jour la carte pour fournir une version plus détaillée.

4. MOBILITE

- Le Maire de Vevy mentionne le projet de la Maison de la Mobilité à la gare, qui permettra de fournir des informations sur la mobilité à partir du mois d'août. Concernant les projets de voies douces à Messia-Gevingey, aucune subvention n'a encore été accordée, donc le projet est en attente. La voie verte de Vallière, qui reliera Lons-le-Saunier, est prévue pour 2025. L'aménagement de la voie douce du nord a déjà commencé. Il est également question du cadencement des trains. Le principal problème à Lyon est l'incapacité à accepter plus de trains aux heures de pointe en raison de la saturation des quais.
 - ⇒ M. Guy ajoute que le cadencement entre Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse n'est pas suffisant et que les correspondances sont trop longues pour reprendre le train entre Bourg-en-Bresse et Lyon.
- Sur la problématique du stationnement, le Maire de Conliège mentionne que le stationnement sur les trottoirs pose des problèmes de sécurité pour la circulation, les pompiers, et la collecte des ordures.
- Le Maire de Vevy pose la question de la relation entre la gare et les parkings accessibles à 10 minutes à pied.
 - ⇒ Pour montrer la centralité, il faudrait prendre un autre point de référence comme la Place de la Liberté.
- Le Maire de Briod alerte sur les aménagements futurs de commerces et souligne la nécessité d'anticiper le parking, en prenant l'exemple du 1055, où un stationnement anarchique se produit.
- La commune de Briod interroge sur les pistes cyclables qui s'arrêtent dans les carrefours sans traçage.
 - ⇒ Le Maire de Vevy répond qu'une réflexion est en cours sur le plan de déplacement des vélos.



COPIL- Enjeux- Diagnostic

PLUi-HM - ECLA

9 juillet 2024

1. *Rappel de la démarche*
2. *Présentation des synthèses et enjeux du diagnostic*
3. *Carnet d'intentions*
4. *Suite de la démarche*
5. *Concertation*

1

Rappel de la démarche

- **Rôle du copil** : détermine, pilote et organise, propose les arbitrages
- **Composition** : président d'ECLA, le vice-président en charge de l'urbanisme, un binôme d'élus de chaque commune, les membres du cotech, président ou Vp du SCoT du Pays Lédonien, la DDT 39

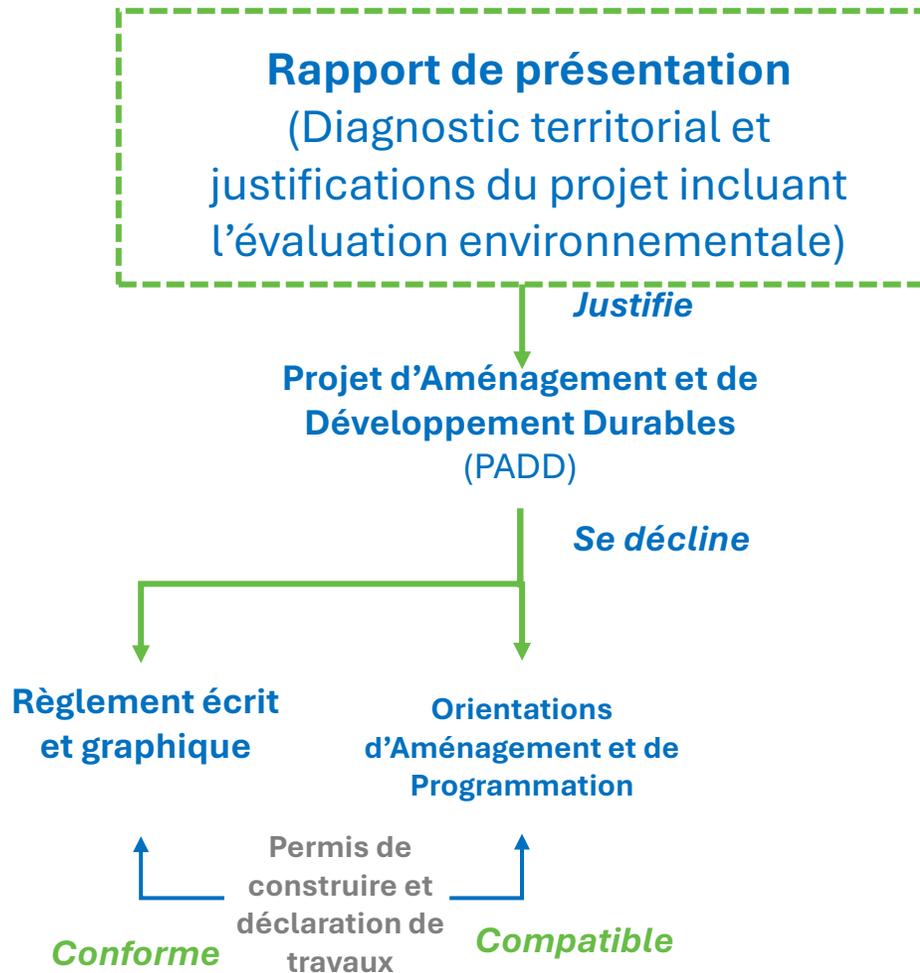


QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

- Un **projet de territoire** à 10 ans à l'échelle d'ECLA
- Un **document transversal** qui s'intéresse à toutes les composantes de l'aménagement
- Un **document réglementaire** qui régit les autorisations d'urbanisme



LE CONTENU DU PLUI-HM



POURQUOI ?

Le diagnostic pose l'état des lieux initial à travers les constats et fait émerger les enjeux à prendre en compte dans le projet

QUOI ?

Le PADD décrit l'ambition du territoire à horizon 10/15 ans. Il donne le cap du projet. Il constitue la prochaine étape d'élaboration du PLUi-HM d'ECLA, prévue entre juillet 2024 et mai 2025.

COMMENT ?

Le règlement et les OAP traduisent en actions concrètes les orientations données par le PADD.

Le POA Habitat -mobilité traduit le PADD au travers d'actions partenariales.

2 | Présentation des synthèses et enjeux du diagnostic

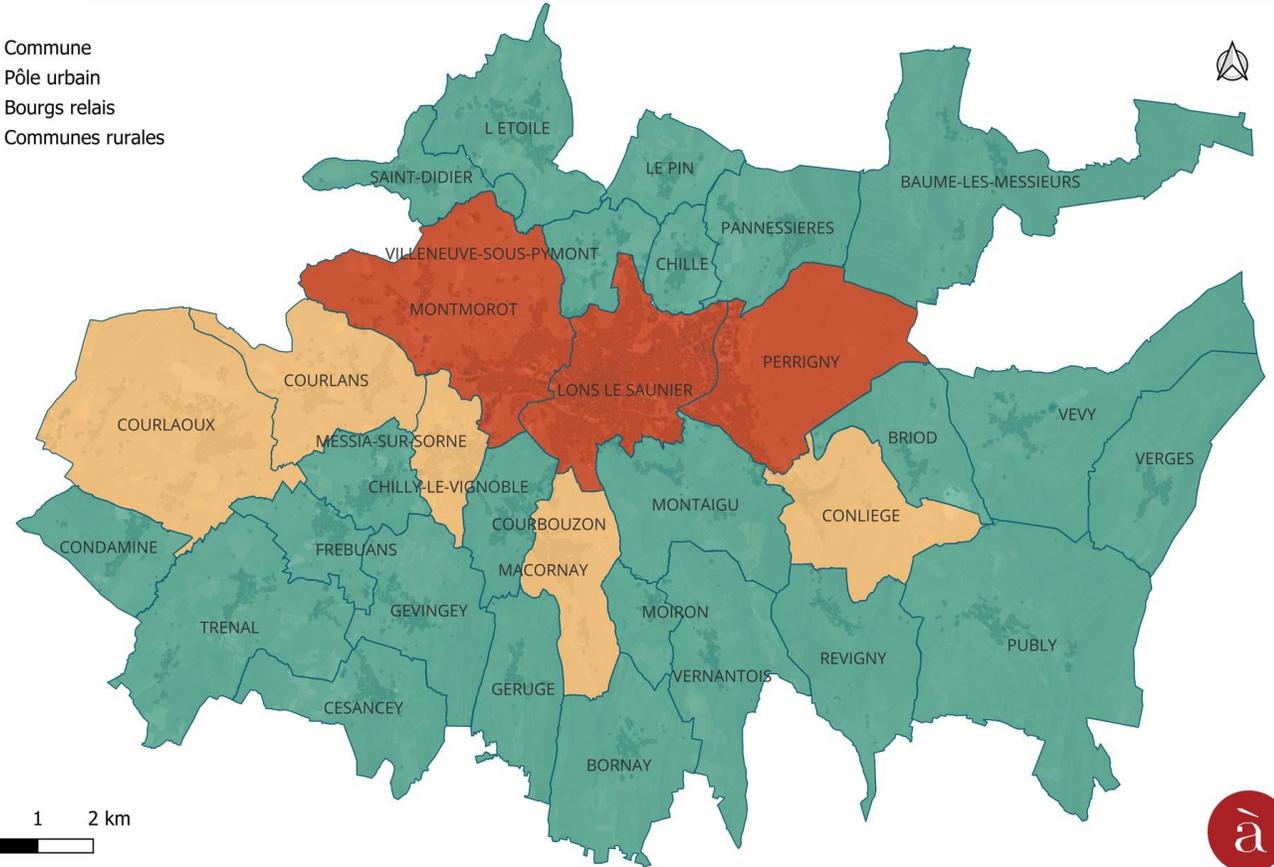
Préambule : l'armature urbaine du territoire

ENJEUX

- **Maintenir l'attractivité économique du territoire pour conserver le statut de Préfecture de département à Lons-le-Saunier**
- **Définir et affirmer le rôle de la centralité et des bourgs relais et leur complémentarité**
- **Permettre l'accueil de quelques familles dans les villages**

ARMATURE URBAINE

-  Commune
-  Pôle urbain
-  Bourgs relais
-  Communes rurales



Armature urbaine issue du SCoT du Pays Lédonien

1.1.2 L'évaluation des risques

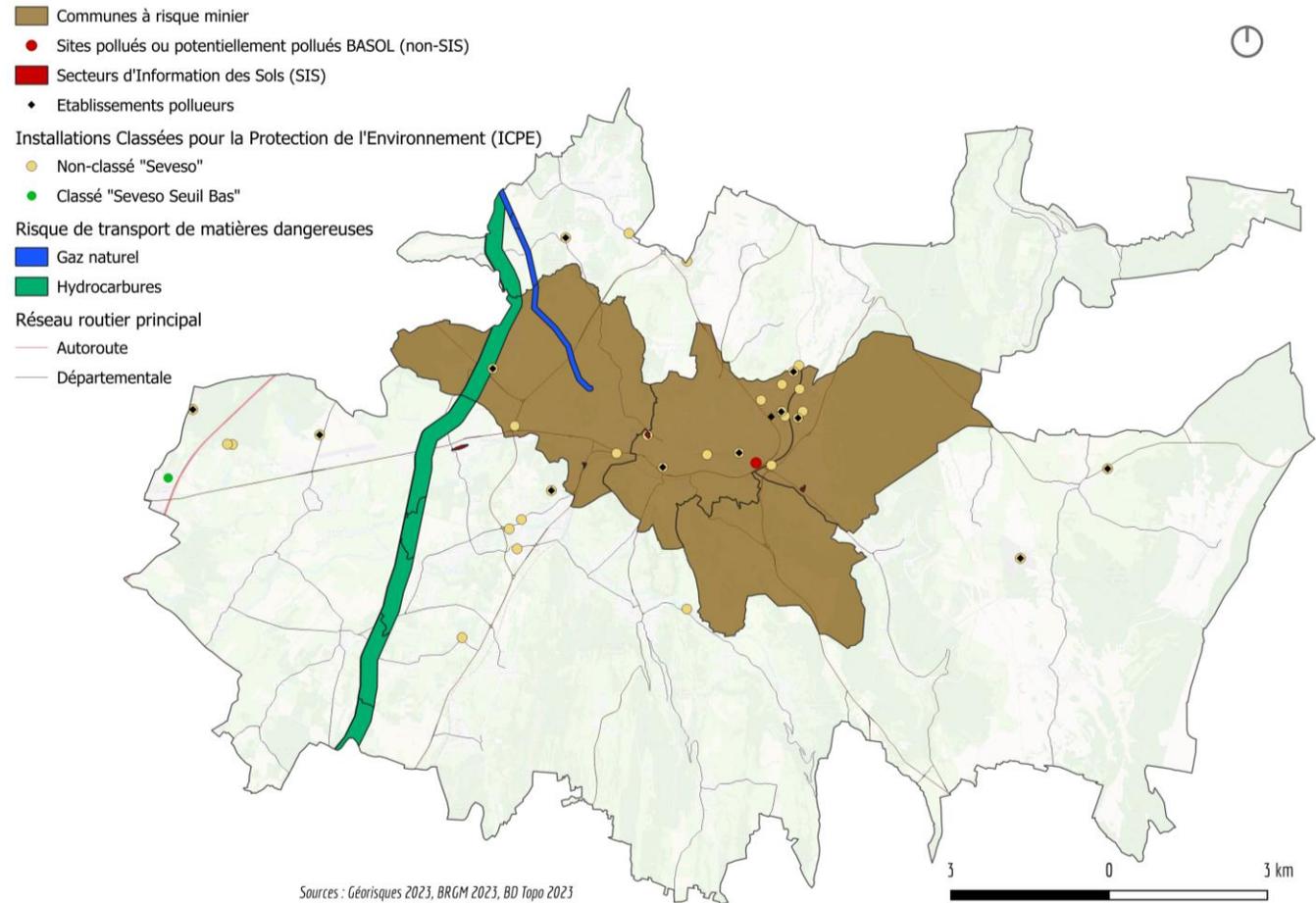
SYNTHESE

- Les risques sont connus et étudiés sur le territoire ce qui est un atout pour éviter l'exposition aux risques des populations notamment.
- Des Plans de Prévention des Risques Naturels déjà établis sur le territoire (PPR Inondations sur 50% des communes et PPR Mouvements de Terrain) seront à prendre en compte pour définir les zones à construire.
- Pas de Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)/ GEMAPI (EPAGE)
- Risques d'inondations relativement élevés sur une majorité du territoire (remontées de nappes, crues, ruissellement pluvial...)
- Risque faible de radon sur la majorité du territoire.
- Territoire sujet aux risques de retrait-gonflement des argiles et sismique modéré. Un risque qui peut avoir un impact sur les constructions.
- Risque de feux de forêts modéré ou élevé sur les parties Centre et Est du territoire qui va conditionner l'urbanisation du territoire (bande inconstructible autour des massifs forestiers)
- Risque d'accélération et de développement des risques de retrait-gonflement des argiles et des incendies de forêt lié à une hausse de la fréquence des périodes de sécheresses liées au changement climatique.

1.1.2 L'évaluation des risques

SYNTHESE

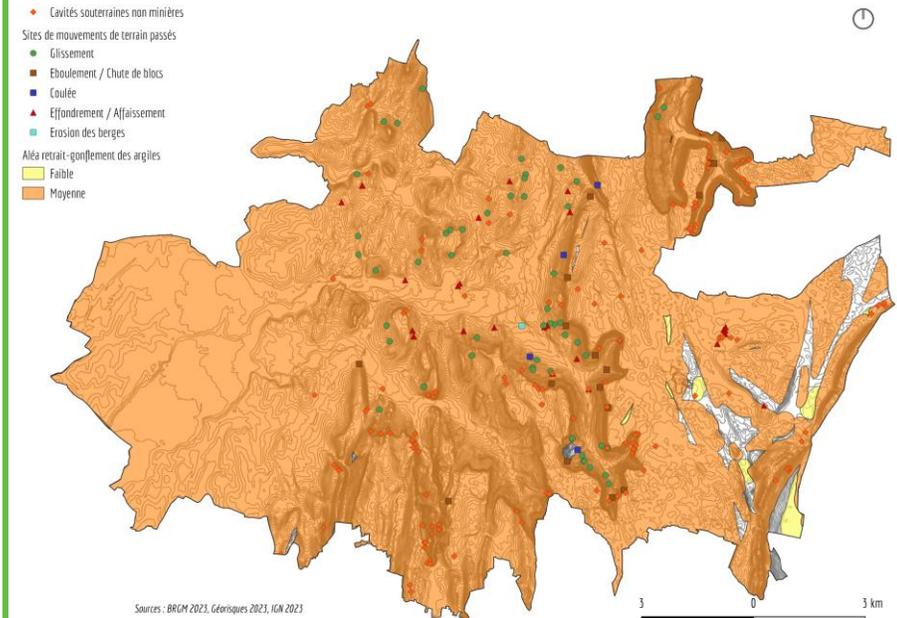
- Pas de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) (pas d'ICPE classée / 1 site SEVSO seuil bas)
- Travaux de dépollution depuis 1986, en lien avec les risques des sites pollués et polluants
- Sites pollués à cause de l'activité industrielle dans le passé
- Concentration de risques importante sur la commune de Lons-le-Saunier, Montmorot et Courlaoux
- Développement des périmètres de protection autour des milieux à risque et d'établissement de plans de prévention supplémentaires



1.1.2 L'évaluation des risques

ENJEUX

- Respecter les normes de défense incendie et l'identification des besoins de stockage d'eau pour la défense incendie
- Prendre en compte les délimitations de protection des risques technologiques
- Prendre en compte les sites pollués et potentiellement pollués afin d'y adapter, voire empêcher toute construction susceptible de libérer les polluants et d'impacter les humains et les milieux naturels
- Prise en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)
- Prendre en compte les risques technologiques lors des projets d'urbanisation
- Prendre en compte le risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation



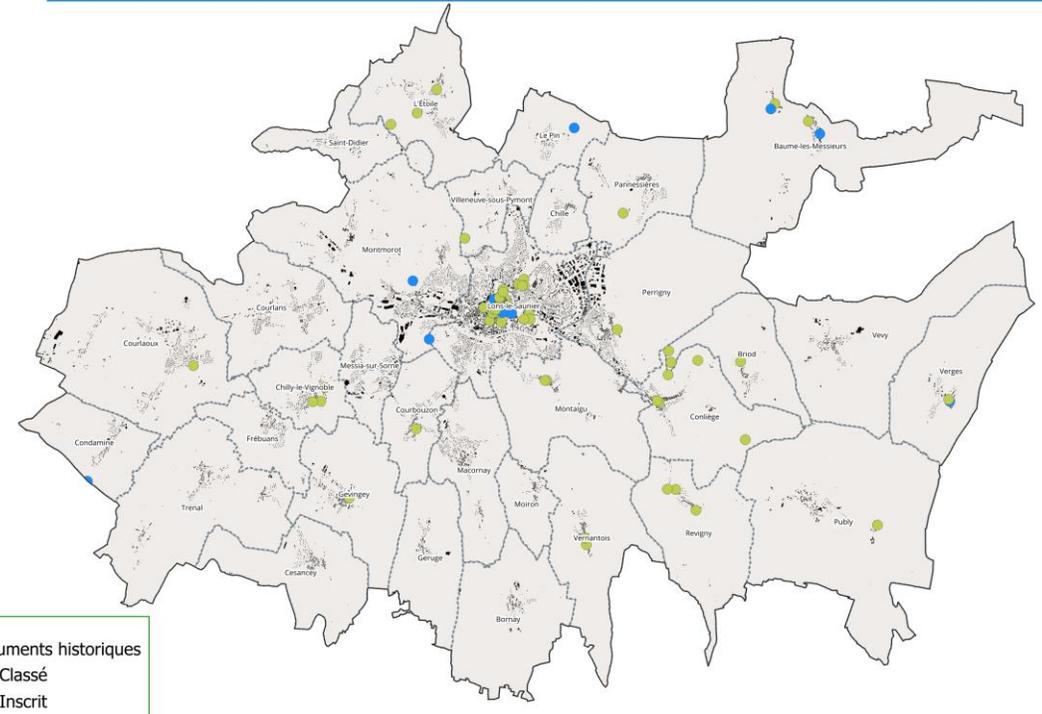
1.1.3. L'insertion du tissu urbain dans le territoire communautaire

SYNTHESE

- Quatre entités paysagères ayant façonné des morphologies urbaines et architecturales distinctes :
 - La Bresse Comtoise
 - Le Vignoble du Revermont
 - Le Premier Plateau
 - La Petite Montagne

- Le patrimoine d'ECLA comprend 13 monuments classés, 108 monuments inscrits, 2 sites patrimoniaux remarquables, et Baume-les-Messieurs, qui s'engage dans une Opération Grand Site. De plus, une diversité de petits patrimoines atteste de la richesse patrimoniale bâtie et naturelle d'ECLA.

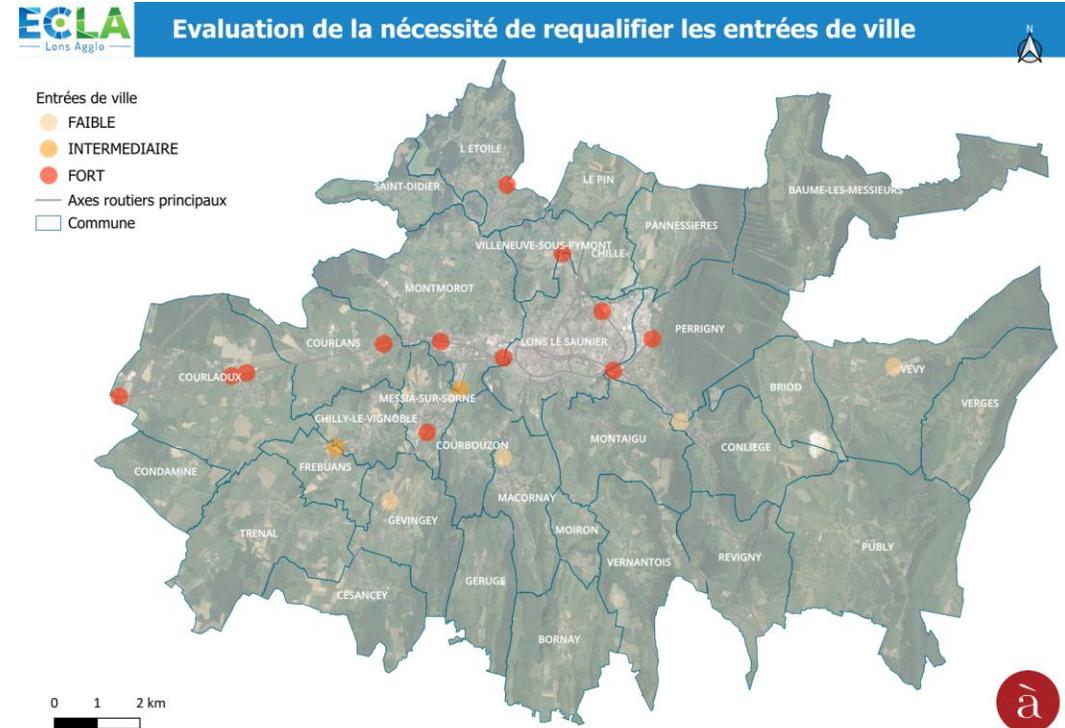
LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES



1.1.3. L'insertion du tissu urbain dans le territoire communautaire

SYNTHESE

- 12 entrées de villes recensées nécessitant des améliorations : réaménagement de ces entrées de ces entrées pour améliorer le cadre de vie urbain et « adoucir/apaiser » les aménagements actuellement dédiés exclusivement à la voiture. Conformément aux prescriptions du SCOT du Pays Lédonien, l'amélioration de la qualité des zones d'activités économiques (ZAE), pour la plupart situées à l'entrée des villes, favoriserait la croissance économique, résidentielle et touristique du territoire.
- La banalisation des entrées de ville affecte l'attractivité du territoire.
- L'accès aux villes et villages est difficile et peu sécurisé.
- Les zones d'activités sont insuffisamment intégrées dans le paysage et ont un impact négatif sur l'image du territoire.



1.1.3. L'insertion du tissu urbain dans le territoire communautaire

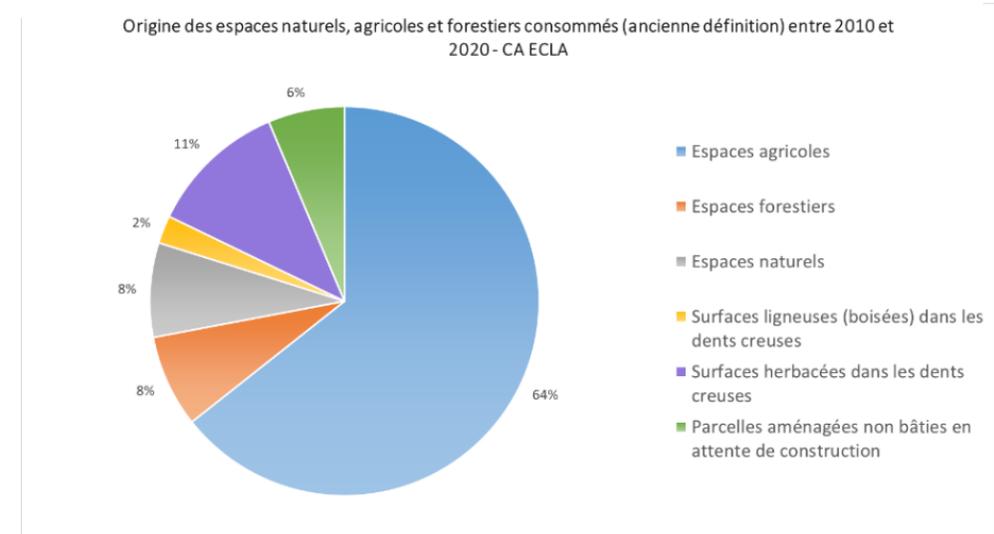
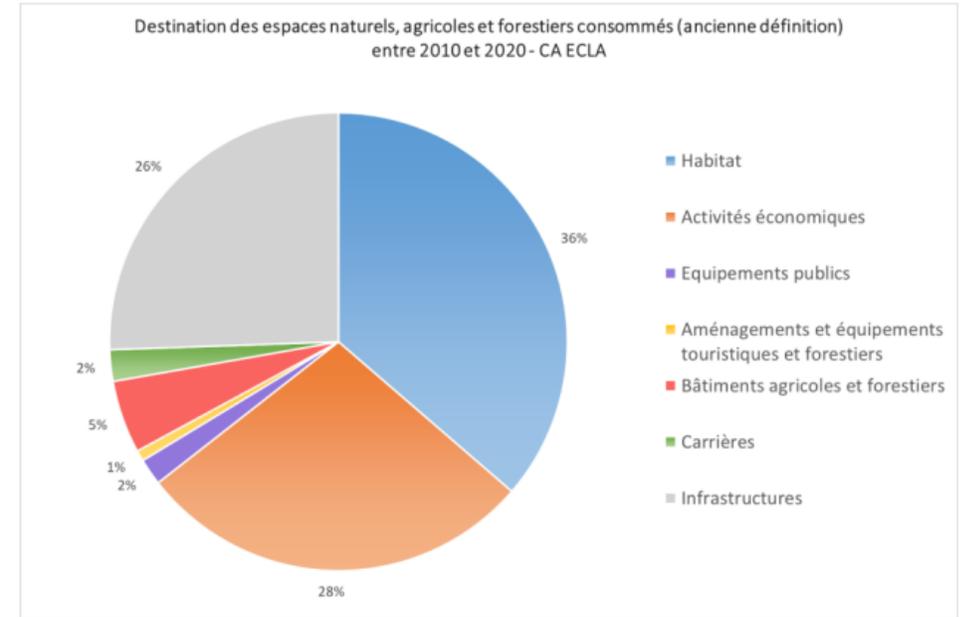
ENJEUX

- **Préserver les cônes de vue du territoire**
- **Trouver un équilibre entre densification des espaces urbains et la végétalisation par une identification des espaces naturels à protéger et des jardins à préserver en milieu urbanisé**
- **Veiller à l'intégration architecturale et paysagère des zones d'extension urbaine**
- **Préserver le caractère et l'identité paysagère des communes en centre ancien et notamment les villages viticoles, l'architecture des fermes (Bresse jurassienne, Premier plateau)**
- **Valoriser la présence du sel sur le territoire notamment l'existence des puits salés.**
- **Revaloriser le patrimoine de Lons-le-Saunier et Baume les Messieurs dans le cadre du site patrimonial remarquable (SPR) et la préservation du petit patrimoine : puits, chapelles, lavoirs, fontaines, alambics, ...**
- **Recenser et mettre en valeur le «petit patrimoine»**
- **Requalifier les entrées de ville non qualitatives pour affirmer le caractère paysager des communes**

1.1.4. L'artificialisation des sols, bilan et enjeux

SYNTHESE

- Une consommation foncière entre 2010 et 2020 de 159 ha. Le SCoT demande de réduire de 50,9 % d'ici 2031 au regard du SRADDET modifié, ce qui impactera la manière de construire dans le futur. (densification). *cf. atlas des communes sur la plateforme d'échanges*
- Une consommation qui s'est faite à destination **des zones d'habitat (61 ha), d'activités économiques (48 ha)** (*surtout à l'ouest du territoire*), ainsi que **d'infrastructures de transport (43 ha)** (*contournement de Lons le Saunier*).
- Des projets : Aire d'accueil des gens du voyage, terrains familiaux, plateforme pharmacologiste,... dont la répartition du foncier sera peut-être à mutualiser à l'échelle communautaire.

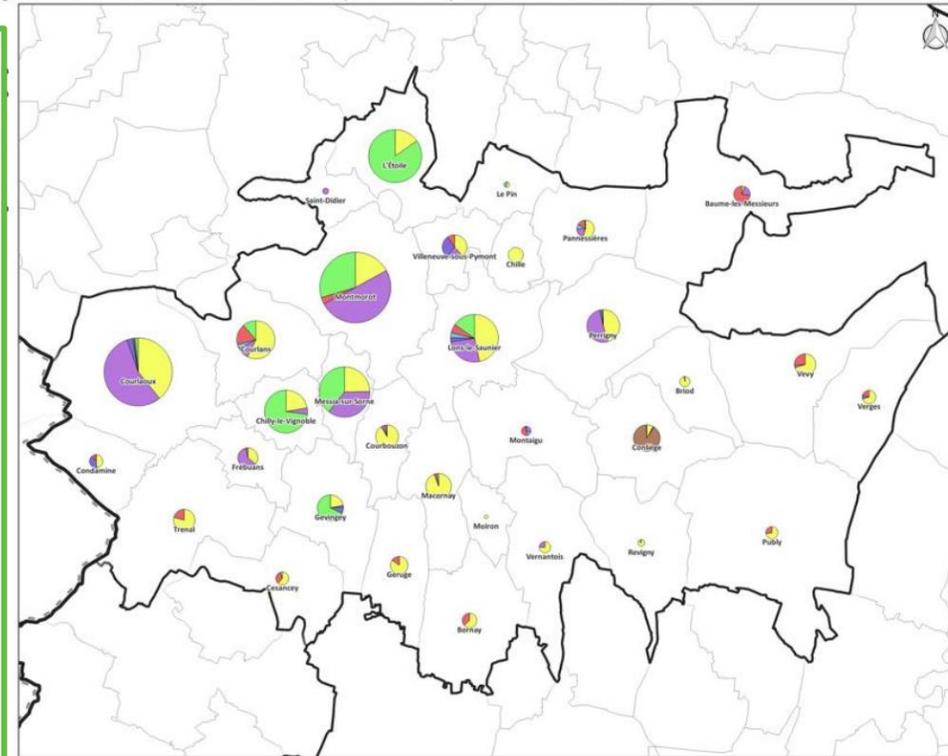


1.1.4. L'artificialisation des sols, bilan et enjeux

Destination des espaces artificialisés entre 2010 et 2020 (= occupation des parcelles en 2020)

ENJEUX

- Favoriser l'augmentation des hauteurs des constructions pour permettre la densification du bâti
- Réduire le mitage en optimisant le foncier notamment par la densification dans les tissus urbains des communes malgré les contraintes ABF
- Proposer une offre de terrains à construire de plus petite taille dans les communes disposant de services
- Trouver un équilibre entre densification des espaces urbains et la végétalisation par une identification des espaces naturels à protéger et des jardins à préserver en milieu urbanisé
- Avoir une répartition du ZAN à l'échelle d'ECLA en matière de développement économique



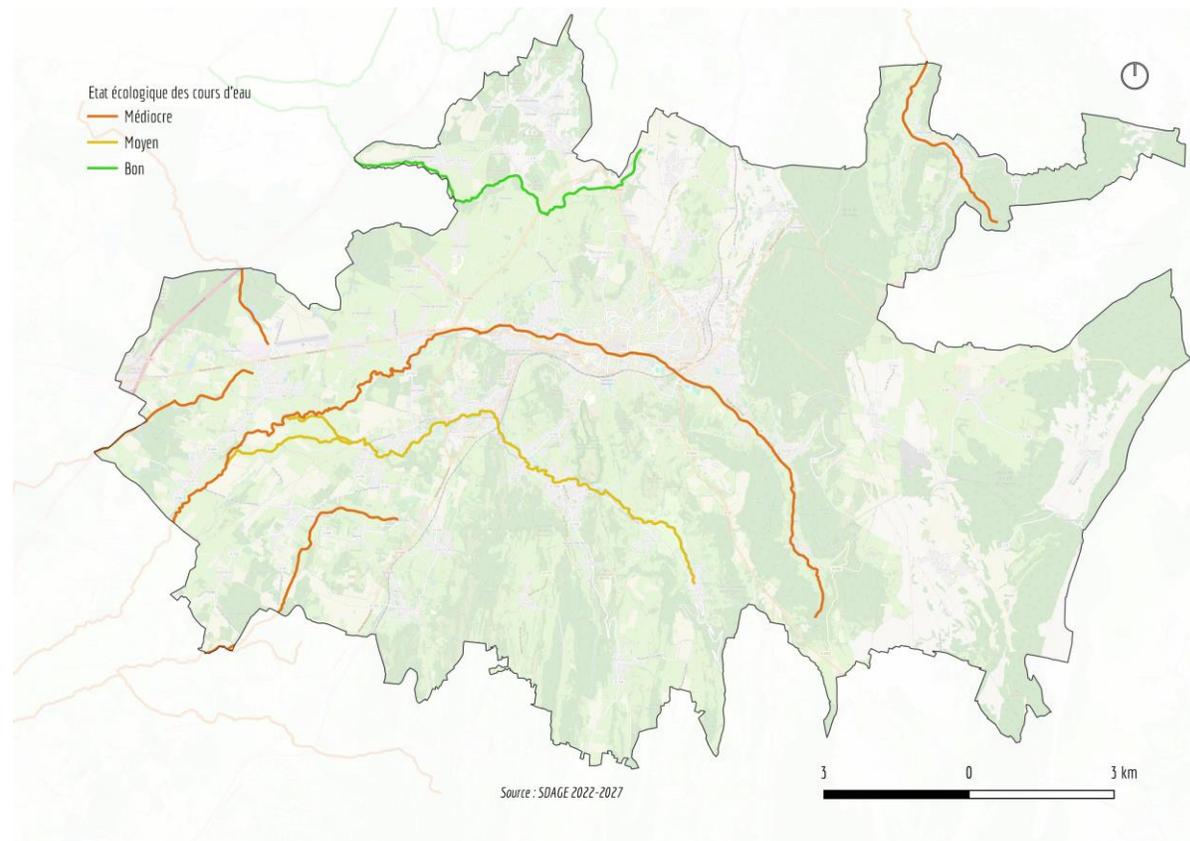
Habitat	61.46 ha
Activités économiques	47.56 ha
Equipements publics	3.18 ha
Aménagements et équipements touristiques et de loisirs	1.29 ha
Bâtiments agricoles et forestiers	8.71 ha
Carrières	3.75 ha
Infrastructures	43.23 ha
Equipements ENR	0 ha

1.2.1. Assurer la durabilité de la ressource en eau

SYNTHESE

- Des masses d'eau souterraines en bon état écologique et quantitatif qui restent sensibles aux pollutions notamment agricoles.
- Etat écologique médiocre des cours d'eau
- Structuration de l'offre touristique trop concentrée occasionnant des risques environnementaux liés à la potentielle sur fréquentation des sites naturels
- Réserve naturelle côte de Mancy, ballade Montaigu montée de l'Hermitage Montciel pour des événements

Etat écologique des cours d'eau (Source : SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027)

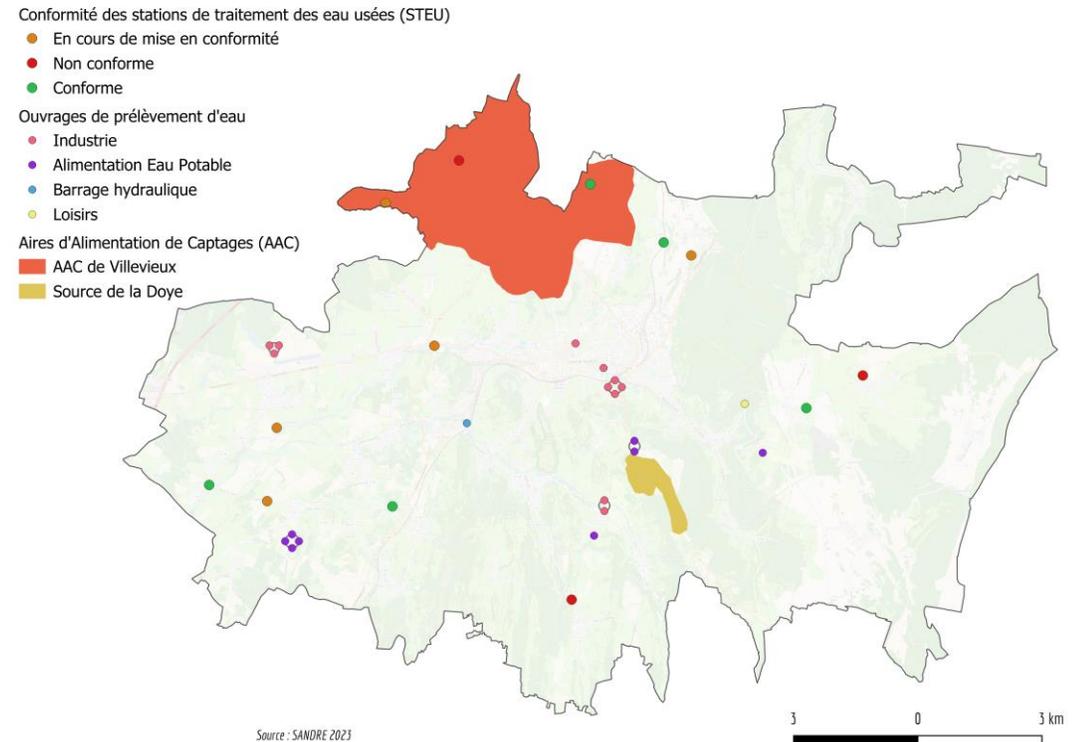


1.2.1. Assurer la durabilité de la ressource en eau

SYNTHESE

- Une très bonne qualité d'eau potable sur la majorité du territoire
- Protection de la ressource en eau (2 aires d'alimentation de captage sur le territoire)
- Captages prioritaires pour les pesticides et les nitrates dans le SDAGE 2022-2027
- Absence de SAGE sur le territoire
- Risque de manque d'eau potable sur le territoire, avec le changement climatique, et les sécheresses plus fréquentes.
- Elaboration d'un Schéma Directeur d'Eau Potable sur ECLA
- Vieillessement de l'usine d'ultrafiltration de Lons-le-Saunier
- 13 stations de traitement des eaux usées, dont 3 non conformes, 5 en cours de mise en conformité et 5 conformes.
- 6% assainissement en non collectif, dont 67% des dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes en lien avec les nouvelles réglementations. (sources RPQS ECLA)

Ouvrages de prélèvements, aires d'alimentations de captage d'eau potable et stations d'épurations du territoire (Source : SANDRE 2023)



1.2.1. Assurer la durabilité de la ressource en eau

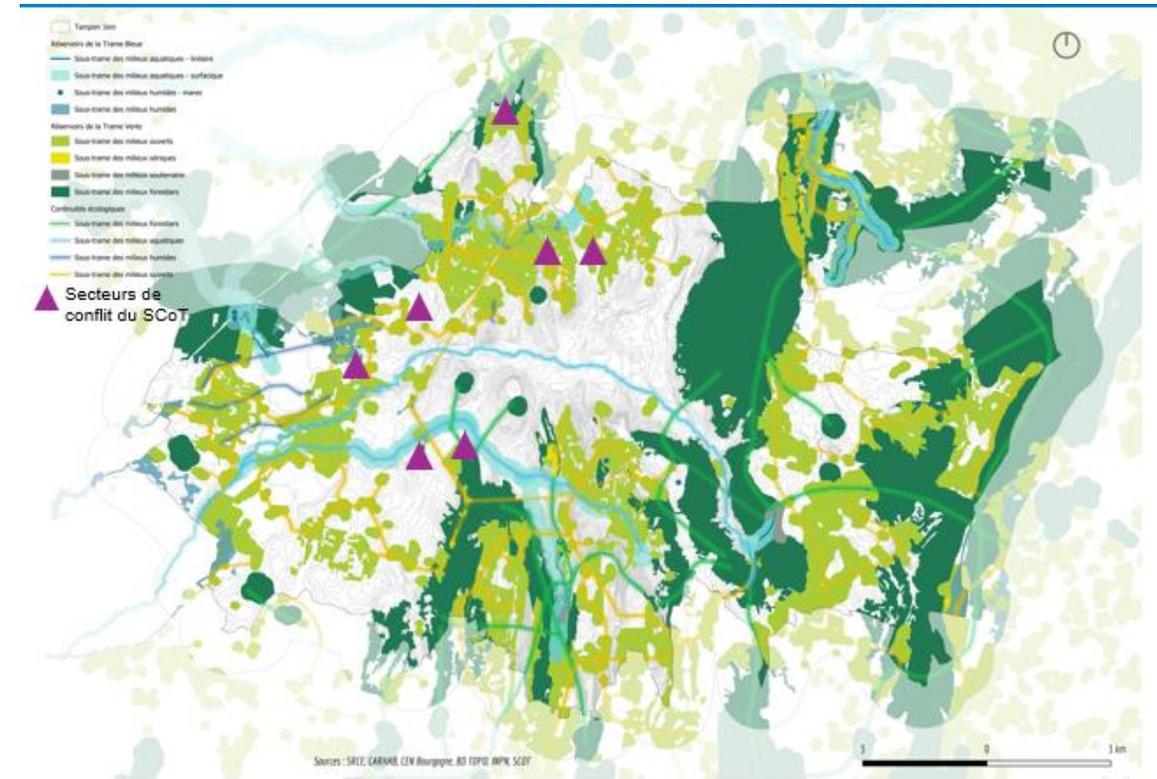
ENJEUX

- Développer l'urbanisation en fonction des possibilités de déconnexion des eaux de pluie du réseau d'eaux usées (mise en séparatif) ou a minima de l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle
 - Avoir un développement contraint des hameaux et fermes isolées non raccordés et desservis par le réseau d'eau
 - Adapter les projets de développement urbain (habitat, activités économiques, agriculture) à la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource en eau disponible
 - Permettre la récupération des eaux de pluie dans les constructions dédiées aux logements pour un usage intérieur et extérieur
 - Intégrer la problématique des eaux pluviales dans les communes où l'infiltration ne peut se faire à la parcelle (terrains marneux en pente notamment)
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour ne pas porter atteinte au cycle de l'eau, ainsi qu'en végétalisant et renaturant .
 - Améliorer le réseau d'eau potable et la protection des captages d'eau potable par la création de nouvelles zones de protection
 - Appliquer et suivre les stratégies de gestion de l'eau à l'échelle globale et locale
 - Favoriser le développement urbain en dehors des zones à risques d'inondation
 - Prendre en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)

1.3. Les milieux naturels

SYNTHESE

- De nombreuses espèces patrimoniales et/ou déterminantes et/ou protégées
- Présence de nombreux habitats riches favorables à la faune
- Des milieux forestiers larges et riches en biodiversité
- Des milieux souterrains remarquables, accueillant des espèces de chiroptères protégées
- Des fragilisés par les activités humaines, notamment les zones humides et milieux souterrains
- Des milieux sensibles aux changements climatiques
- Valorisation des milieux naturels identitaires en cohérence avec leurs enjeux et les enjeux économiques de l'attractivité touristique
- Risques de fragilisation voire de ruptures des continuités écologiques avec le développement urbain et l'imperméabilisation des sols.



TVB ECLA : Ottanova source SRCE CARHAB, CEN Bourgogne, BD TOPO, INPN, SCoT

1.3. Les milieux naturels

ENJEUX

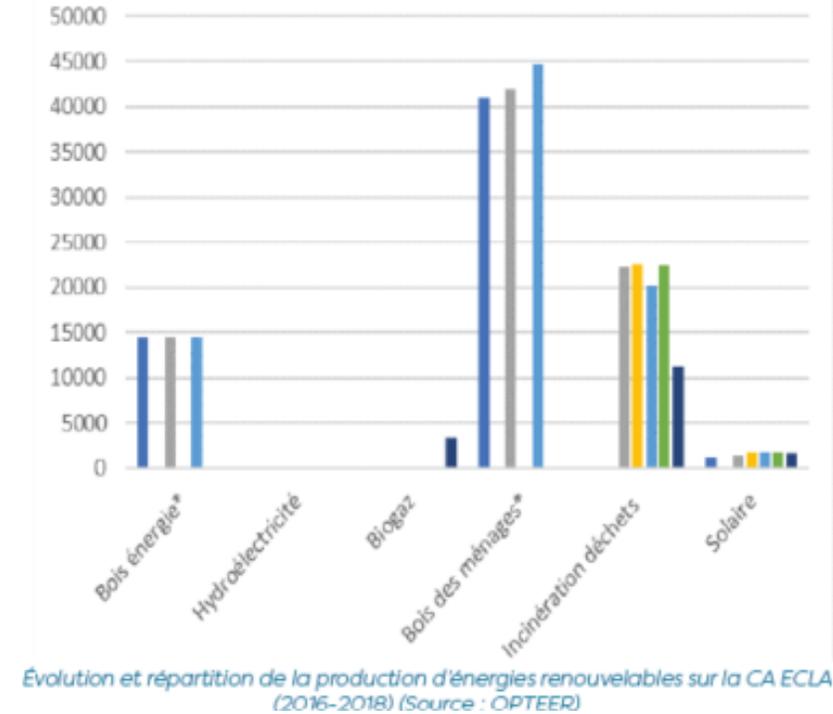
- **Préserver les prairies pour leur rôle environnemental majeur mais aussi pour éviter leur enfrichement**
- **Porter une attention particulière aux « points de conflits du SCoT » en les précisant pour conforter leur importance**
- **Identifier les pelouses sèches pour affirmer leur rôle environnemental important**
- **Maintenir et mettre en valeur les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et leur prise en compte dans l'aménagement**
- **Protéger les réservoirs de biodiversité, mais aussi les éléments naturels ordinaires, qui permettent le bon déplacement des espèces**

- **Préserver les cours d'eau et les protéger des pressions externes qui peuvent entraver leur remise en bon état écologique**
- **Préserver et restaurer les continuités écologiques pour limiter les effets du changement climatique et de l'artificialisation sur les milieux naturels et les habitats**
- **Préserver les bois, haies et arbres isolés**
- **Préserver les zones humides et les mares, veiller au maintien des zones humides et leur remise en bon état des cours d'eau afin de sécuriser les continuités aquatiques**
- **Préserver les vergers, alignements d'arbres, parcs arborés, arbres isolés, jardins en milieu bâti**

1.4 Les défis climatiques

SYNTHESE

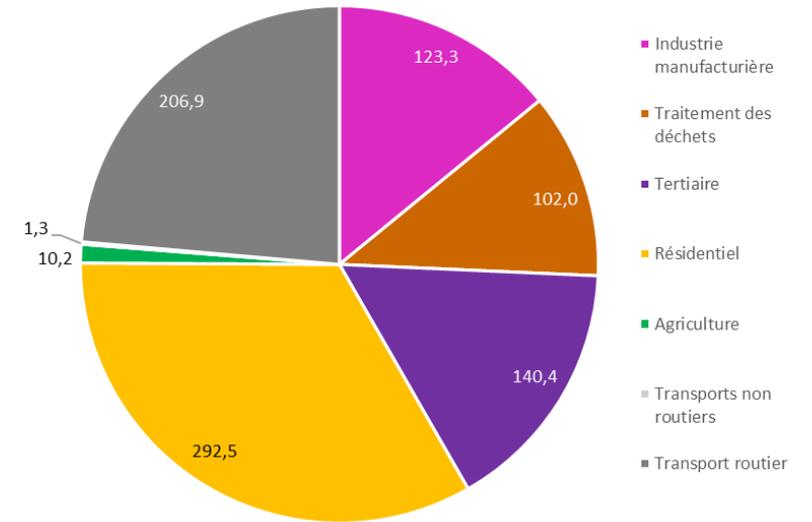
- Le développement de l'énergie solaire déjà engagé sur le territoire, notamment par les particuliers quand cela est possible et que les communes ne sont pas soumises au périmètre protégé au titre des monuments historiques.
- Une grande quantité d'énergie thermique produite par le bois des ménages (cheminées, ...), soit 45 000 GWh.
- Actions de valorisation des déchets avec leur incinération pour de la production d'énergie thermique.
- Actions déjà établies pour la diminution des ordures ménagères, mais la réduction des déchets ménagers et assimilés n'est pas en adéquation avec les attentes de la loi AGECL et du PRGPD.
- Une qualité de l'air moyenne liée la géographie du territoire.
- Fortes émissions de GES et de consommation d'énergie des secteurs résidentiels et industriels.
- Risque de dégradation de la qualité de l'air ainsi qu'une augmentation des jours de sécheresse liés au changement climatique qui peuvent impacter l'agriculture, la santé humaine, et les risques.



1.4 Les défis climatiques

ENJEUX

- **Laisser la priorité aux toitures pour le développement des panneaux solaires, à la fois sur l'habitat, les ZAE et les zones commerciales**
- **Valoriser les zones de friches (anciennes zones d'enfouissement) pour le développement des panneaux solaires**
- **Développer d'autres sources de production énergétique : géothermie, hydroélectricité, méthanisation etc.**
- **Développer l'utilisation des énergies renouvelables individuelles dans le bâti public et le bâti économique**
- **Développer un habitat économe en énergie : réhabilitation énergétique des bâtis, formes urbaines économes, orientation des constructions par rapport au soleil, etc.**

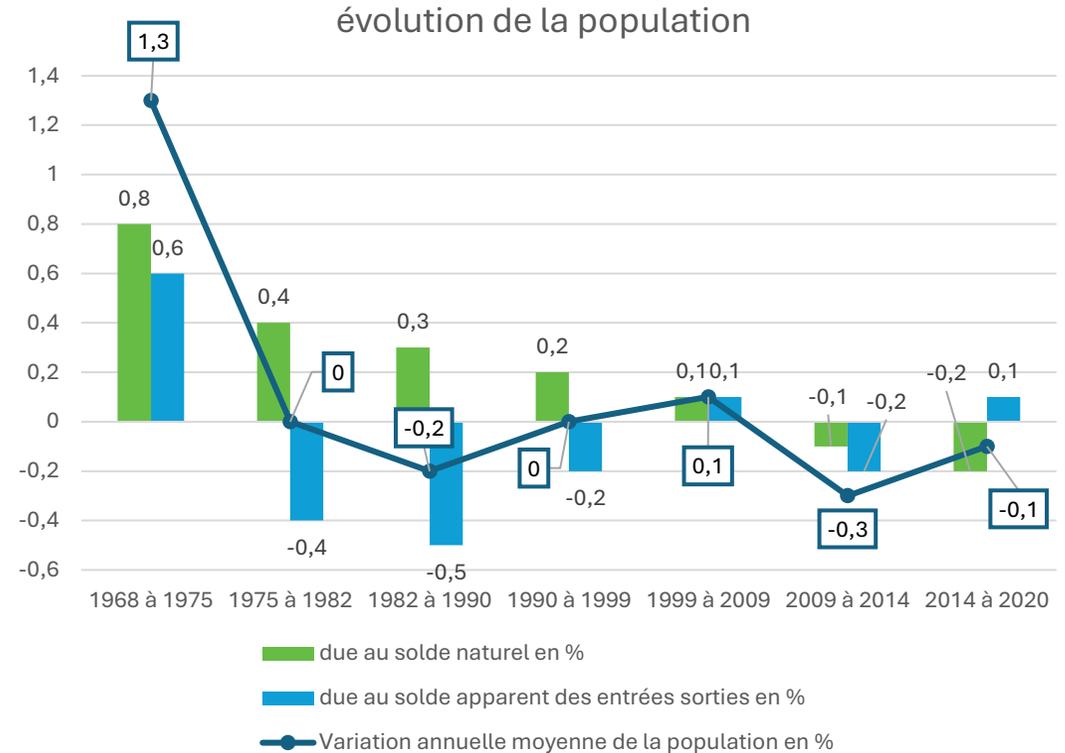


Consommation d'énergie par secteur (en KWh)
Source : OPTEER / Atmo 2020

2.1. Une structure démographique qui évolue

SYNTHESE

- Un solde migratoire positif, qui n'est pas suffisant pour pallier au solde naturel négatif, qui génère une légère baisse de la population.
- Une solde naturel négatif, qui interroge notamment sur la pérennité des écoles sur le territoire.
- De nombreuses migrations résidentielles internes au territoire. (9 203)
- Un nombre de ménages qui continue d'augmenter, lié au changement de vie des ménages (divorce, décohabitation,..) et au vieillissement de la population. Ce phénomène impacte la production de logements puisqu'une offre supplémentaire est nécessaire pour répondre aux besoins de celle-ci.
- Un vieillissement de la population constaté dans toutes les communes du territoire, qu'il sera important de prendre en compte dans l'emplacement, le type et la taille de logement (maintien à domicile, logement adapté dans les villages, ...) ainsi que dans le développement des services (mobilité, santé,...)



2.1. Une structure démographique qui évolue

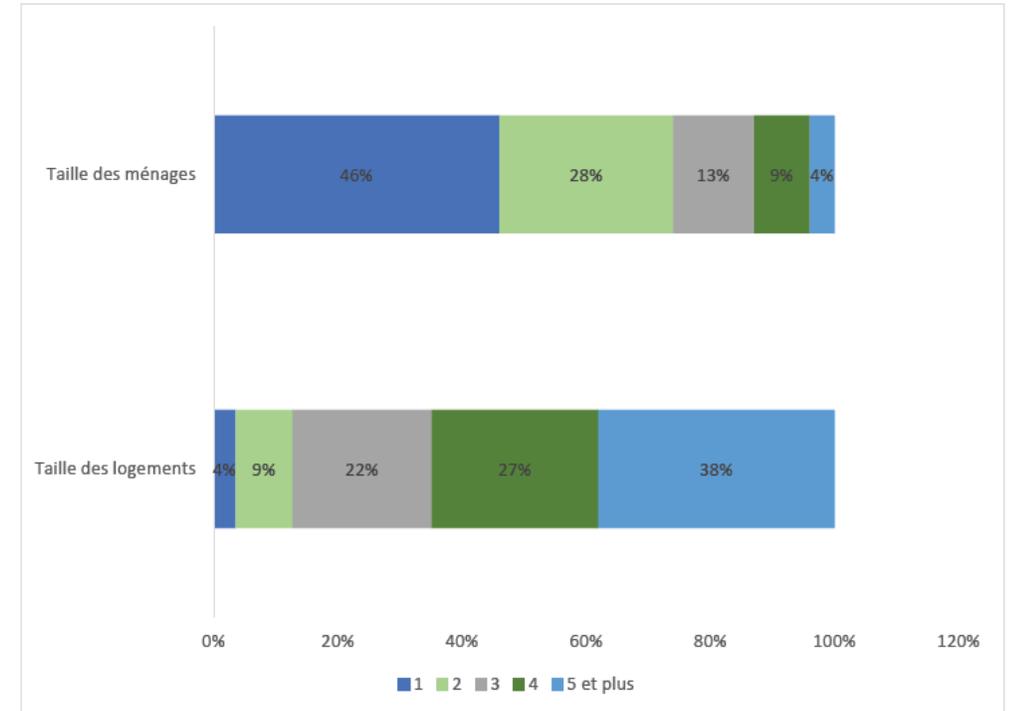
- Un départ des jeunes vers d'autres régions pour leurs études, contribuant à un vieillissement démographique, et une difficulté pour les entreprises d'avoir un personnel adapté à leurs demandes.
- Une augmentation des familles monoparentales, (10% en 2020 contre 9 % en 2009) nécessitant des logements adaptés et soulevant des préoccupations quant à une éventuelle paupérisation de ces ménages.

	PART 15-19 ans vivant seule	PART 20-24 ans vivant seule	PART 25-39 ans vivant seule	PART 40-54 ans vivant seule	PART 55-64 ans vivant seule	PART 65-79 ans vivant seule	PART 80 ans ou plus vivant seule
ECLA	22	59	157	172	177	243	173
Lons le Saunier	2,7	7,0	16,9	17,3	17,3	22,6	16,2
Pôle urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/Perrigny	2,7	6,8	16,6	17,2	17,2	23,0	16,9
Autres communes	0,4	2,6	12,5	17,4	19,7	29,1	18,7

2.1. Une structure démographique qui évolue

ENJEUX

- **Permettre l'accueil de quelques familles dans les villages**
- **Accompagner le vieillissement de la population en développant des formes d'habitats adaptés comme les résidences seniors (entre l'habitat privé et l'EHPAD) ou favoriser le maintien à domicile**
- **Organiser un parcours résidentiel complet dans toutes les communes en diversifiant l'offre de logements (type et taille)**



CORRELATION TAILLE DES MENAGES ET TAILLE DES LOGEMENTS
Sources: INSEE 2020

2.2. Des dynamiques résidentielles à accompagner

SYNTHESE

- Une offre locative centrée autour du pôle urbain.
- Une proportion significative de résidences principales qui traduit de l'attractivité résidentielle d'ECLA.
- Une faible densité de résidences secondaires.
- Un équilibre entre logements individuels et collectifs.
- La prédominance de grands logements ne correspondant pas toujours aux besoins de la population (jeunes alternants vieillissement de la population,...).
- Une augmentation du taux de logements vacants, qui touche les petits logements, avec un manque de rénovation.
- Une pression croissante sur le logement social, notamment sur les petites typologies.
- La création d'une aire de grand passage et d'accueil des gens du voyage ainsi qu'un besoin d'accompagner la sédentarisation de ces familles.

%	Part de maison % en 2020	Part d'appartement en % en 2020	Part de maison % en 2009	Part d'appartement en % en 2009
ECLA	48	51	48	52
Lons le Saunier	20	79	20	79
Pôle urbain : Lons le Saunier/ Montmorot/ Perrigny	29	71	29	71
Autres communes	89	11	91	9
Jura	65	34	64	35



2.2. Des dynamiques résidentielles à accompagner

ENJEUX

- **Permettre la réhabilitation des logements et l'amélioration de leur performance énergétique même dans les secteurs soumis à l'avis de l'ABF tout en anticipant les besoins en stationnement**
- **Réhabiliter les centres anciens aux nouveaux besoins (luminosité, extension, stationnement) pour conserver des habitants vivant au quotidien**
- **Adapter le bâti ancien aux usages modernes (ouvertures, stationnement, extensions, ...) tout en conservant l'histoire du bâtiment**
- **Réinvestir les logements vacants pour contrer le déficit de petits logements sur le territoire**
- **Favoriser la réhabilitation de bâtiments dans le pôle urbain**

2.2. Des dynamiques résidentielles à accompagner

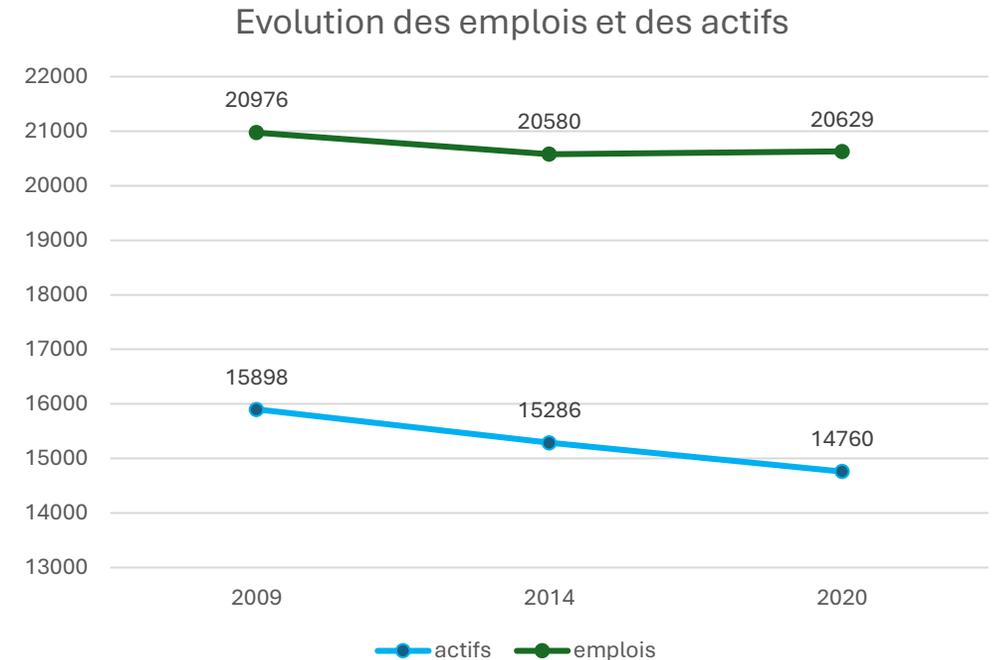
ENJEUX

- **Développer de nouvelles formes d'habitats comme la colocation pour répondre aux besoins en petits logements (apprentis, étudiants, internes à l'hôpital, personnes seules, etc.)**
- **Développer une offre de logements adaptés pour les étudiants et apprentis (mineurs) du territoire**
- **Développer l'offre en logements sociaux (petits) répondant au besoin de la population notamment les familles monoparentales**
- **Organiser la sédentarisation des gens du voyage par la création de terrains familiaux**
- **Créer une aire de grand passage pour les gens du voyage**

3.1. Une stabilité de l'emploi avec une prédominance de l'Administration publique

SYNTHESE

- Un pôle urbain central qui concentre les activités économiques, les services et les commerces, offrant ainsi un accès facile à un large éventail d'équipements et services.
- Un tissu économique dynamique et attractif, favorable au développement des entreprises et à la création d'emplois.
- Une stabilité de l'emploi, soutenue notamment par un pôle administratif qui représente une part significative des emplois sur le territoire.
- Un taux de chômage faible, témoignant d'une relative bonne santé économique. (Etude de France Travail indique qu'au quatrième trimestre de 2023, le taux de chômage pour la zone d'emploi de Lons-le-Saunier était de 5 %.)



3.1. Une stabilité de l'emploi avec une prédominance de l'Administration publique

SYNTHESE

- La présence de grands employeurs dans les secteurs administratif et industriel, offrant des opportunités professionnelles variées.
- Un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs, lié au vieillissement de la population susceptible d'entraîner des défis économiques et sociaux liés à la main-d'œuvre disponible.
- Les actifs résidant parfois en dehors du territoire génèrent d'importants flux domicile-travail, souvent en raison d'une offre de logement plus attrayante, tant en termes de qualité que de coût, dans des zones éloignées du principal pôle d'emplois de Lons-le-Saunier.

Répartition des postes par secteur en 2021						
	Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerce, transports et services divers	Administration publique, enseignement, santé et action sociale	Total
ECLA	1%	12%	5%	37%	45%	100%
Lons-le-Saunier	1%	7%	2%	23%	40%	72%
Pôle urbain (Lons-le-Saunier, Perrigny, Montmorot)	1%	11%	3%	33%	43%	91%
Autres communes	0%	2%	1%	4%	2%	9%
Jura	12%	13%	17%	26%	32%	24%

REPARTITION DES EMPLOIS PAR POLARITE ET SECTEUR D'ACTIVITE
Source : INSEE

3.2 Un secteur industriel doté d'entreprises emblématiques qui contribuent à forger l'identité du territoire

SYNTHESE

- Des difficultés à pourvoir les postes d'emplois saisonniers, dans l'agriculture principalement.
- Un territoire pas toujours attractif pour les jeunes: Un défi pour attirer les stagiaires et alternants, essentiel pour le renouvellement des compétences et le dynamisme de l'économie locale.
- Une diminution de l'emploi industriel et une baisse du nombre de PME, reflétant des changements structurels dans le tissu économique local et nécessitant des mesures d'adaptation et de diversification.
- La pauvreté touchant les jeunes populations, illustrant un décalage entre les formations disponibles et les opportunités d'emploi, compromettant ainsi l'insertion professionnelle des jeunes.
- Les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement en raison, de métier contraignant, d'une formation insuffisante sur le territoire, ainsi que d'une offre de logement parfois inadaptée aux profils des actifs, tels que les cadres avec famille. Ces derniers préfèrent souvent s'installer dans les métropoles voisines offrant des logements de gamme supérieure, ainsi qu'une plus grande variété de services et d'équipements.
- Un déséquilibre entre l'offre de main-d'œuvre locale et les emplois disponibles, ce qui peut conduire à des difficultés de recrutement et à une stagnation économique.

3.2 Un secteur industriel doté d'entreprises emblématiques qui contribuent à forger l'identité du territoire

Analyse des capacités de chaque ZAE de l'Espace Communautaire Lons Agglomération

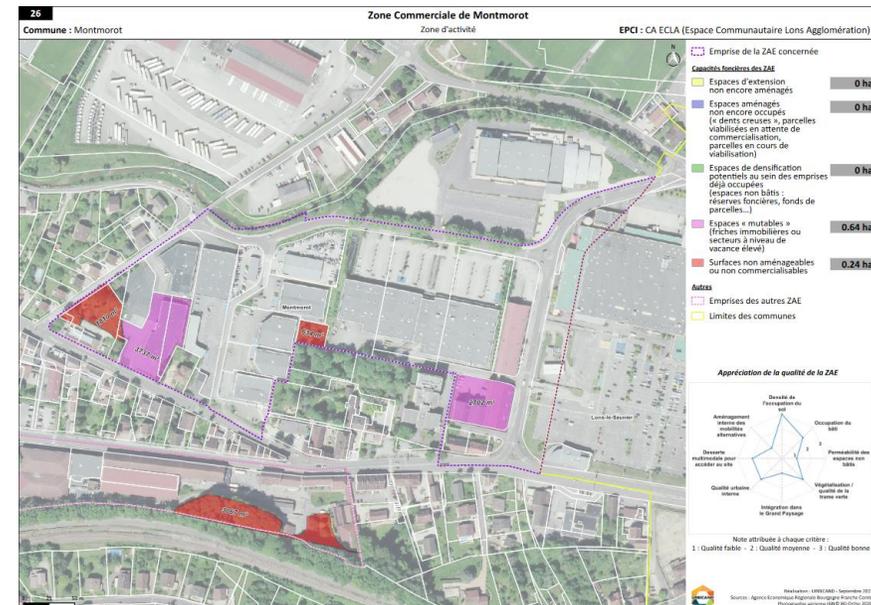
	Espaces d'extension non encore aménagés (ha)	Espaces aménagés non encore occupés (ha)	Espaces de densification potentiels au sein d'emprises déjà occupées (ha)	Total (ha)
CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)	60,48	10,83	12,75	84,06
Chilly-le-Vignoble		3,41		3,41
Courlaoux	52,32	0,19	2,27	54,78
Frébuans	0,2			0,2
L'Étoile			0,18	0,18
Lons-le-Saunier	0,55	0,27	1,56	2,38
Macornay	4,12			4,12
Messia-sur-Sorne	1,95	5,48	0,6	8,03
Montmorot	0,37		3,48	3,85
Pannessières	0,2			0,2
Perrigny	0,77	1,27	4,66	6,7
Saint-Didier		0,21		0,21

Source : Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté, Urbicand

SYNTHESE

- Une faible vacance dans les zones d'activités économiques, reflétant une demande soutenue pour les espaces commerciaux et industriels.
- Un potentiel de densification des zones d'activité, offrant l'opportunité de développer davantage les infrastructures économiques

cf. plateforme d'échanges et de partage pour retrouver l'atlas des ZAE



Source : Révision du SCoT du Pays Lédonien - Note de synthèse Atlas des Zones d'Activités Economique - CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)

3.1. Une stabilité de l'emploi avec une prédominance de l'Administration publique

3.2 Un secteur industriel doté d'entreprises emblématiques qui contribuent à forger l'identité du territoire

ENJEUX

- **Envisager une répartition des enveloppes foncières pour le développement économique à l'échelle d'ECLA en vue de l'application du ZAN**
- **Densifier les zones d'activités économiques par la mutualisation du stationnement**
- **Développer des locaux en réponse aux besoins des artisans**
- **Envisager le pôle d'innovation technologie (PIT) comme un réel projet de territoire**
- **Maintenir l'attractivité économique du territoire pour conserver le statut de Préfecture de département à Lons-le-Saunier**
- **Accompagner la délocalisation de l'hôpital de Lons-le-Saunier**

3.1. Une stabilité de l'emploi avec une prédominance de l'Administration publique

3.2 Un secteur industriel doté d'entreprises emblématiques qui contribuent à forger l'identité du territoire

ENJEUX

- Développer les formations professionnelles post bac pour éviter le départ des étudiants vers les agglomérations voisines (Lyon, Dijon, Besançon).
- Créer des espaces de coworking et télétravail pour répondre aux nouvelles formes de travail (attirer et fixer de nouveaux résidents sur le territoire qui travaillent en dehors du territoire et limiter leurs déplacements)
- Permettre l'accessibilité à toutes les zones d'activités d'ECLA en proposant différents modes de déplacements



3.3. L'offre commerciale avec un centre-ville qui perd en dynamisme au profit des zones commerciales.

SYNTHESE

- Une bonne accessibilité aux commerces de proximité, assurant un cadre de vie confortable pour les habitants.
- Un secteur tertiaire générateur d'emplois en expansion, offrant des perspectives de croissance économique et de création d'emplois dans divers domaines tels que les services, les commerces.
- La fermeture des commerces en centre-ville, au profit des zones périphériques ou des zones à fort flux, impactant négativement l'attractivité et la vitalité des centres-villes.
- Une diminution de la consommation des ménages, susceptible de freiner la croissance économique locale et d'affecter négativement le secteur commercial et les services.

Densité de l'offre (m ² /1000 hab.)	CA ECLA	EPCI comparables (25 000 à 50 000 habitants)	CC Bresse Haute Seille	CC Terre d'Émeraude Communauté	EPCI comparables (15 000 à 25 000 habitants)	CC Porte du Jura
Alimentaire	600	698	320	335	459	476
Non-alimentaire	1315	1 255	32	192	193	442
Totaux	1 915	1 953	352	527 <small>9 et Pan</small>	652	918

Source : Diagnostic socio-éco de la Révision du SCoT du Pays Lédonien- Février 2023

3.3. L'offre commerciale avec un centre-ville qui perd en dynamisme au profit des zones commerciales.

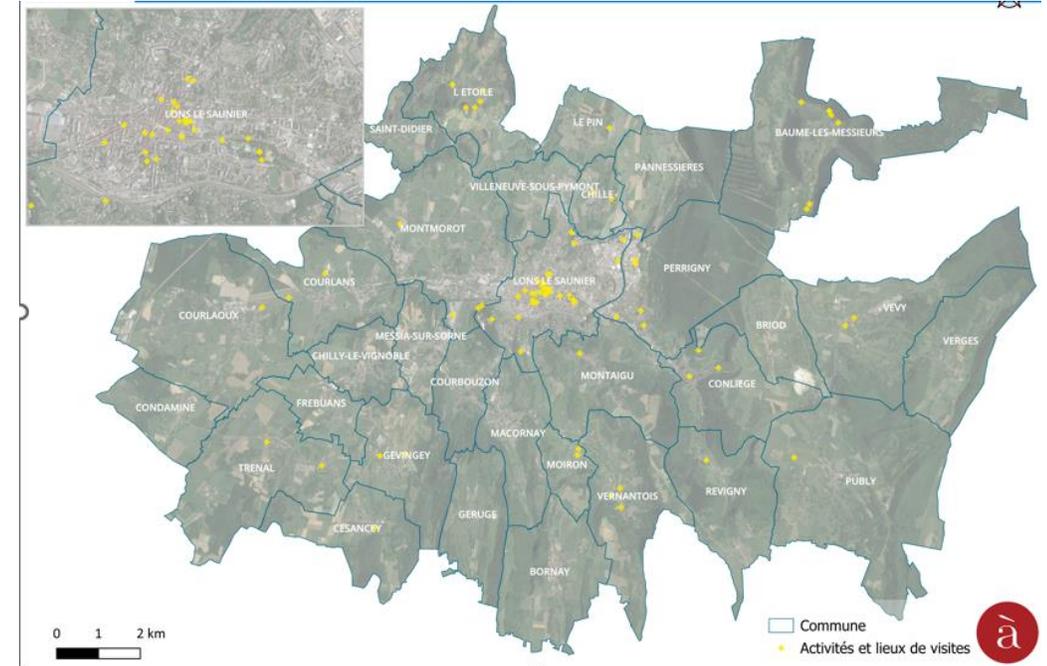
ENJEUX

- **Veiller à la requalification, au renouvellement ou à la reconversion des friches commerciales**
- **Diminuer la vacance commerciale en limitant la délocalisation des commerces des centres-villes vis à vis des périphéries commerciales**
- **Un rééquilibrage des commerces sur le territoire entre l'ouest bien pourvu et l'est beaucoup moins engendrant des flux et du trafic d'est en ouest**
- **Renforcer la centralité servicielle et commerciale du centre-ville de Lons-le-Saunier**
- **Développer des commerces de proximité avec l'implantation de commerces relais en centralité dans les villages (dépôt de pharmacie, dépôt de pain) pour limiter les déplacements**

3.4. Une activité touristique à structurer

SYNTHESE

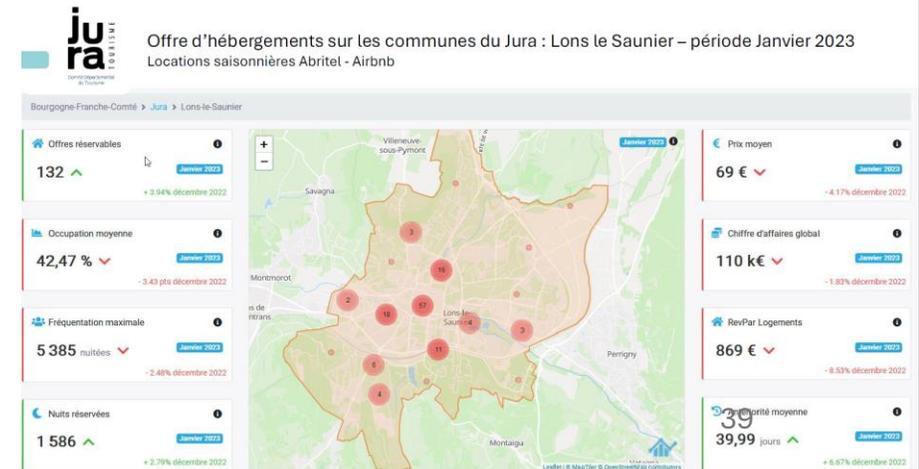
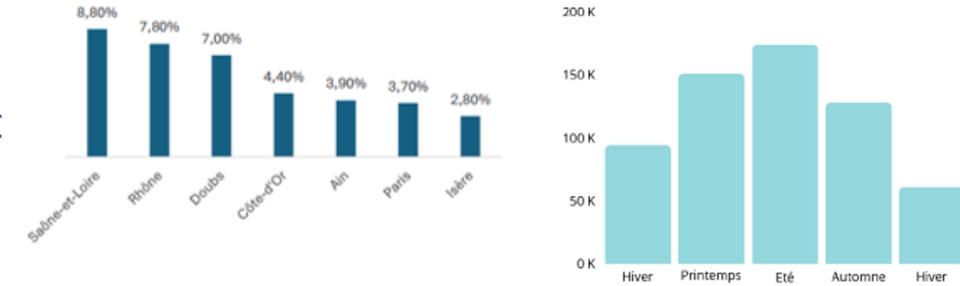
- L'offre touristique est principalement concentrée sur Lons-le-Saunier et Baume-les-Messieurs.
- Le territoire d'ECLA propose trois types de tourisme :
 - Tourisme thermal : Centré autour des thermes de Lons-le-Saunier et du patrimoine lié à l'histoire du sel.
 - Tourisme vert : Inclut divers chemins de randonnée, le site naturel remarquable de Baume-les-Messieurs (grottes, cascades), et les différentes voies vertes, pour le cyclotourisme.
 - Tourisme vinicole et gastronomique : Utilise le vin et la gastronomie pour découvrir la culture et l'histoire locale, notamment avec le vin du Jura, le Comté et la Vache qui rit.
- Deux campings sont disponibles sur le territoire d'ECLA, ayant la plus conséquente capacité d'accueil. (le camping de la Toupe à Baume-les-Messieurs et le camping Marjorie à Lons le Saunier)



3.4. Une activité touristique à structurer

SYNTHESE

- Tourisme de court séjour, en raison d'un manque de mise en réseau des sites touristiques et d'hébergements hôteliers qualitatifs notamment. Les visiteurs proviennent des régions limitrophes.
- Il existe un déficit d'aires d'accueil pour les camping-cars.
- Initiative à Baume-les-Messieurs : Lancement de l'opération «Grand Site» visant notamment à améliorer l'accueil du public.
- Actuellement, l'offre Airbnb (environ 400 locations au 3/07/2024) est maîtrisée et n'a pas encore d'impact sur les résidences principales. Néanmoins une veille sur les évolutions de cette offre est à avoir.
- Des risques de fermeture d'hôtels dans la décennie à venir pourraient entraîner une sous-capacité hôtelière sur le territoire.
- Un manque d'hébergement pour l'accueil de groupes notamment en lien avec les activités sportives d'ECLA
- Bien que les voies vertes soient présentes, l'offre en équipements annexes pour le cyclotourisme (hébergement, restaurants, magasins de réparation, etc.) n'est pas suffisamment développée.



3.4. Une activité touristique à structurer

ENJEUX

- Augmenter en nombre et en gamme les hôtels pour accueillir plus de touristes mais aussi les sportifs lors de compétition sportive
- Développer le thermalisme et la filière bien-être
- Développer une offre touristique pouvant accueillir des groupes en proposant notamment des aires pour les campings-cars
- Encourager la création de camping à la ferme, de ferme auberge sur le territoire d'ECLA
- Veiller à l'équilibre entre résidences principales et la location touristique
- Développer les mobilités touristiques pour organiser la venue des visiteurs vers les principaux sites touristiques et de loisirs
- Développer les équipements liés à la pratique du cyclotourisme et du tourisme vert
- Diversifier les activités sur les sites de plein air



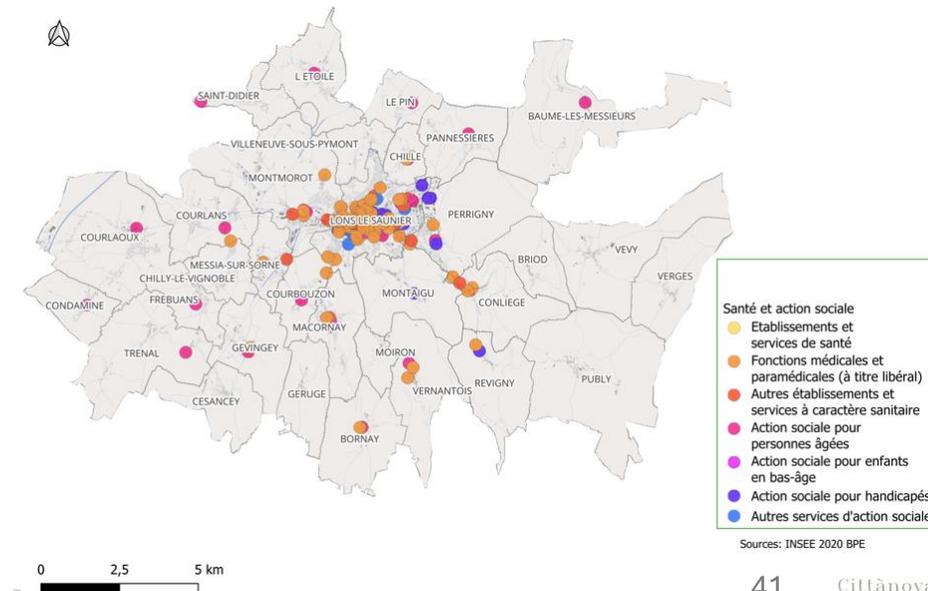
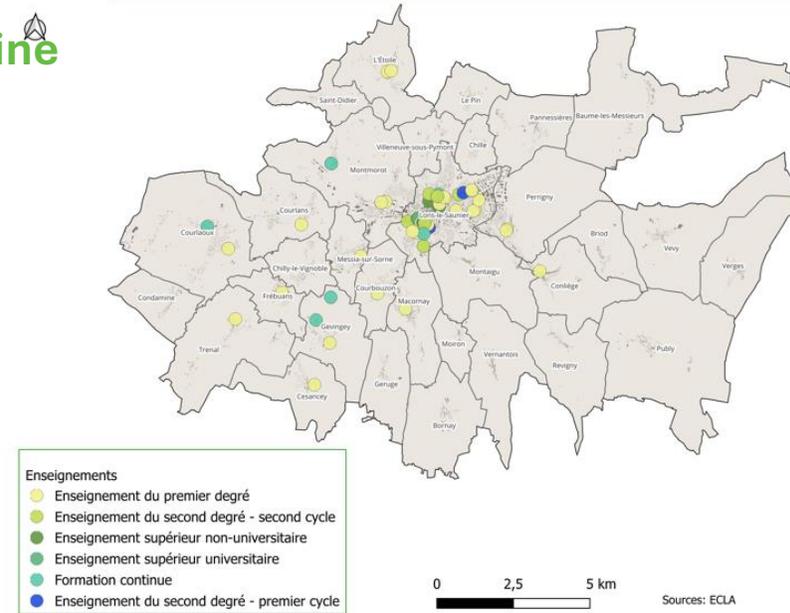
Fréquentation des principaux sites – territoire ECLA

Site	Visiteurs 2023	Visiteurs 2022
Grotte - Baume les Messieurs	62 059	58 000
Maison de la Vache qui Rit - Lons le Saunier	54 403	43 705
Abbaye - Baume les Messieurs	12 062	13 567
Musée des Beaux-Arts - Lons le Saunier	5 660	8 000
Musée des Véhicules anciens - Perrigny	3 900	3 011
Sydom – Lons le Saunier	3 050	1 781
Musée Rouget de Lisle – Lons le Saunier	1 282	1 000

3.4. Des services et des équipements traduisant de l'armature urbaine

SYNTHESE

- L'offre de formation supérieure ne correspond pas toujours aux besoins économiques du territoire d'ECLA, ce qui constitue un frein pour les entreprises dans leur recrutement.
- La diminution des effectifs scolaires, liée à une baisse de la natalité soulève des interrogations sur la pérennité des infrastructures éducatives.
- Les étudiants, les internes de l'hôpital et les apprentis du monde agricole sont moins nombreux sur le territoire par manque de logements adaptés à leur situation ainsi que de services (mobilité, formations, etc.).
- L'accessibilité aux soins montre des signes de difficulté croissante, avec un vieillissement du personnel médical et un remplacement difficile des professionnels de santé. De plus, la population vieillissante du territoire soulève des questions sur l'accessibilité des pôles de santé, notamment en termes de mobilité.



3.4. Des services et des équipements traduisant de l'armature urbaine

ENJEUX

- **Créer des pôles de santé pour attirer les jeunes médecins**
- **Renforcer l'attractivité du territoire pour fixer le personnel médical sur le territoire notamment des spécialistes**
- **Anticiper le déménagement de l'hôpital de Lons-le-Saunier à Perrigny et Pannessières et la restructuration du site laissé vacant**
- **S'assurer du maintien des écoles sur le territoire, en créant des pôles éducatifs scolaires en lien avec le dynamisme démographique.**
- **Répondre aux besoins en structure d'accueil de la petite enfance pour accompagner le développement résidentiel du territoire**

3.4. Des services et des équipements traduisant de l'armature urbaine

SYNTHESE

- La ville centre regroupe l'ensemble des équipements nécessaires pour le territoire d'ECLA et à l'échelle du Pays Lédonien, notamment pour les équipements sportifs et culturels. La ville de Lons-le-Saunier est une véritable locomotive pour le territoire et il est crucial de maintenir cette dynamique pour garantir son attractivité.
- La répartition des équipements sportifs et de loisir est équilibrée sur le territoire.
- La couverture internet et mobile est satisfaisante, favorisant les nouveaux modes de travail à distance, la formation à distance, l'attractivité des nouveaux ménages et ouvrant de nouvelles opportunités économiques sur le territoire.

	Nombre d'équipements ECLA	Nombre d'équipements Lons le Saunier	Part d'équipements à Lons le Saunier (en %)	Taux d'équipements pour 1000 hab sur ECLA
Services aux particuliers	652	340	52	19,11
Commerces	267	184	69	7,83
Enseignement	54	32	59	1,58
Santé et action sociale	293	225	77	8,59
Transports et déplacements	11	4	36	0,32
Sports, loisirs et culture	135	47	35	3,96
Tourisme	25	16	64	0,73

3.4. Des services et des équipements traduisant de l'armature urbaine

ENJEUX

- **Engager / Poursuivre la rénovation énergétique des équipements publics existants et la transformation de certains équipements sportifs comme les terrains de tennis couverts sous utilisés**
- **Reconvertir les églises n'ayant pas d'intérêt patrimonial pour d'autres vocations (logements, hébergements touristiques)**
- **Identifier puis permettre la démolition des ruines vacantes dans le tissu bâti des communes pour créer du stationnement et/ou des espaces verts qualitatifs**
- **Avoir une diversification des espaces publics entre communes pour avoir une offre complémentaire et non similaire entre communes**
- **Réaménager les places publiques en tenant compte des enjeux liés aux changements climatiques**

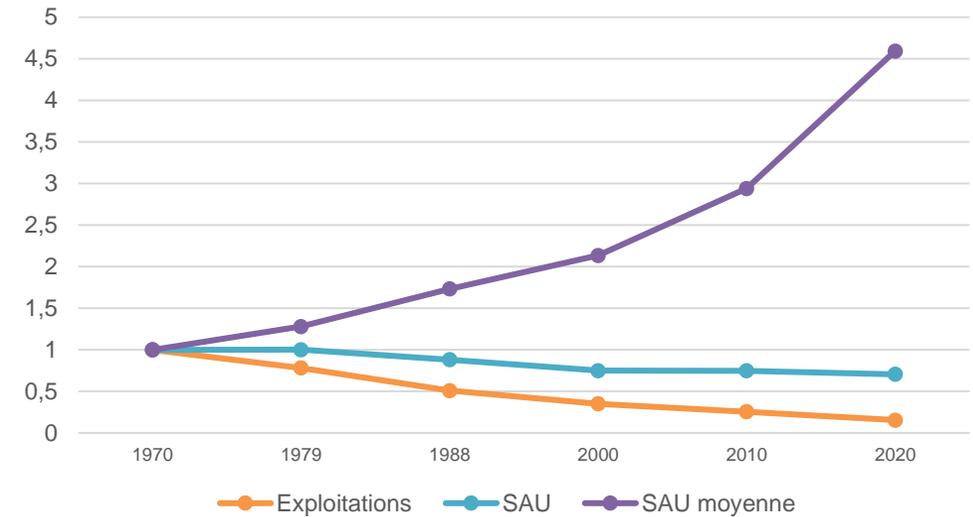
3.5 . Une agriculture reconnue, à soutenir

SYNTHESE

De 2010 à 2020 :

- Baisse de 187 à 113 exploitations.
- Baisse de 404 Ha de la SAU (6 824 ha en 2020) à l'échelle d'ECLA (des exploitations dont le siège est sur ECLA) .
- Une taille moyenne des exploitations qui passe de 38 à 60 Ha (Des exploitations qui grandissent encore).
- Difficulté dans le recrutement de salariés (logements, concurrence et vocation).

Évolution des exploitations (Indice de base 1)

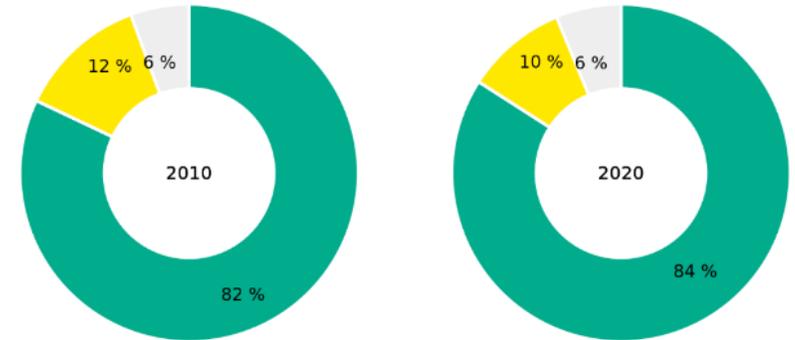


3.5 . Une agriculture reconnue, à soutenir

SYNTHESE

- Bonne dynamique de reprise dans les filières en AOP comté et AOC viticoles.
- Une activité qui repose sur la culture de l’herbe (élevage bovin en majorité / production de lait à comté) => Extensif.
- Production de céréales sur la partie Ouest (Plaine Bressane).
- Surface viticole de + en + recherchée par les extérieurs. Travail avec la SAFER pour proposer des terres aux jeunes et préserver les appellations.
- Bovin viande à conforter au risque de transformer les pratiques à l’ouest du territoire (enjeu de l’abattoir).
- Remarques : *Des parcelles de petite taille (bon pour la diversité, plus compliqué pour la mécanisation), une AB bien développée (qui atteint un seuil)...*

Répartition des cultures principales
CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)



■ céréales ■ prairies ■ autres
 prairies : prairies artificielles (dont luzerne), prairies temporaires, prairies permanentes productives et peu productives, bois pâturés (uniquement en 2020).
 source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Occupation du sol
selon déclaration PAC 2022

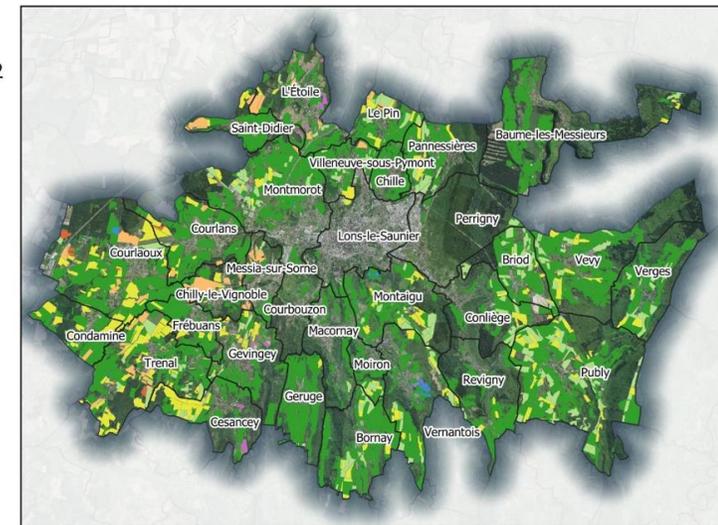


Figure 12 : Occupation des sols selon déclaration PAC (RPG 2022)

3.5 . Une agriculture reconnue, à soutenir

ENJEUX

- **Proposer des logements adaptés aux apprentis (notamment dans les communes rurales) pour limiter la difficulté de recrutement des salariés dans le milieu agricole en proposant**
- **Besoin de développer l'offre de logements adaptés aux apprentis ou jeunes salariés en requalifiant le parc existant et ancien.**
- **Faciliter la transformation d'usage des bâtiments agricoles dans les centres-bourgs pour contribuer au renouvellement de cette offre en logements**
- **Veiller à l'insertion paysagère des nouveaux bâtiments d'exploitation agricole**
- **Conforter la filière allaitante afin de préserver les pratiques agricoles en plaine et dans la perspective de construction d'un nouvel abattoir**
- **Permettre le changement de destinations des hangars agricoles vacants à l'intérieur des communes**
- **Permettre sortir les exploitations des centres bourgs en prévoyant le foncier nécessaire à leur délocalisation**
- **Dans un souci de développement des circuits-courts et d'atteindre une autonomie alimentaire, favoriser une approche territorialisée, en renforçant la ceinture agricole autour des bourgs et en diversifiant les productions**

3.5 . Une agriculture reconnue, à soutenir

ENJEUX

- **limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels**
- **Protéger les terres agricoles, notamment pour éviter l'enclavement progressif des terrains et protéger la richesse agronomique des sols**
- **Prendre en compte les besoins de déplacement des engins agricoles lors de la création de voies douces**
- **Prendre en compte le fort usage des engins agricoles dans la requalification des infrastructures de transport**
- **Développer une filière sylvicole**

Un territoire dominé par les déplacements motorisés

SYNTHESE

- La Communauté d'Agglomération de Lons-le-Saunier est fortement polarisée autour de sa ville centre, avec une concentration significative de la population, des emplois, des équipements et des services.
- Une prédominance des déplacements motorisés, principalement due au caractère rural du territoire.
- Une forte dépendance à la voiture, avec plus de 80% des ménages possédant au moins un véhicule.
- Faible utilisation des transports en commun et du vélo, en partie à cause du manque d'attractivité des réseaux / aménagements.
- Des flux importants de navetteurs, à la fois locaux et venant de l'extérieur de la communauté d'agglomération, nécessitant des solutions de mobilité adaptées.
- Vulnérabilité aux hausses des prix des carburants, particulièrement dans les zones rurales et demande croissante de facilitation du covoiturage et des modes alternatifs à l'autosolisme.
- Topographie vallonnée limitant le développement des modes de transport doux traditionnels, mais favorisant l'utilisation de vélos électriques.

Un territoire dominé par les déplacements motorisés

SYNTHESE

- Importance des mobilités touristiques, notamment liées aux sentiers de randonnée et au cyclotourisme. Nécessité d'améliorer l'accessibilité multimodale des pôles touristiques, en particulier ceux éloignés de la ville-centre.
- Plusieurs projets et initiatives d'aménagement (voies vertes, plans de déplacement interentreprises et des établissements scolaires, etc.) pour répondre aux enjeux de mobilité.

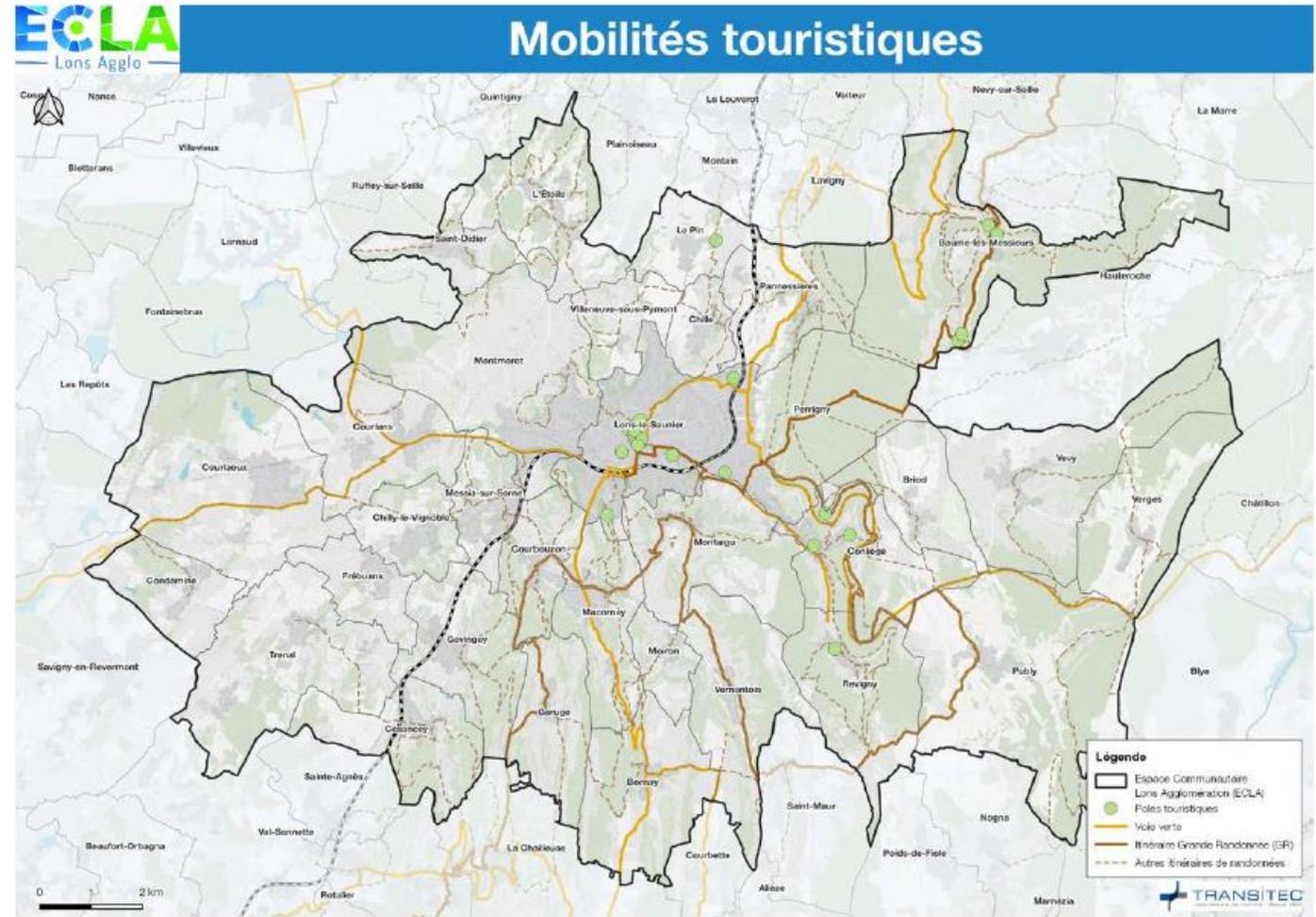


Figure 12 : Aménagements et pôles touristiques (OpenStreetMap)

Un réseau routier capacitair et peu lisible

SYNTHESE

- Le réseau routier est majoritairement construit en étoile autour de Lons-le-Saunier, avec des routes départementales traversant les centres-bourgs et la centralité du pôle urbain, ce qui est source de nuisances. Des projets de requalification de certaines routes sont en cours pour améliorer la sécurité.
- Malgré la création d'un contournement ouest pour soulager le trafic, la circulation persiste dans le centre-ville, en particulier par l'Avenue Camille Prost. Il y a un besoin de réduire le transit par le centre-ville afin de l'apaiser au profit des autres modes.
- Les zones industrielles et commerciales génèrent un trafic important de véhicules de livraison, ce qui pose des problèmes de circulation et de nuisances sonores. Il y a un besoin de mutualiser la logistique du dernier kilomètre.

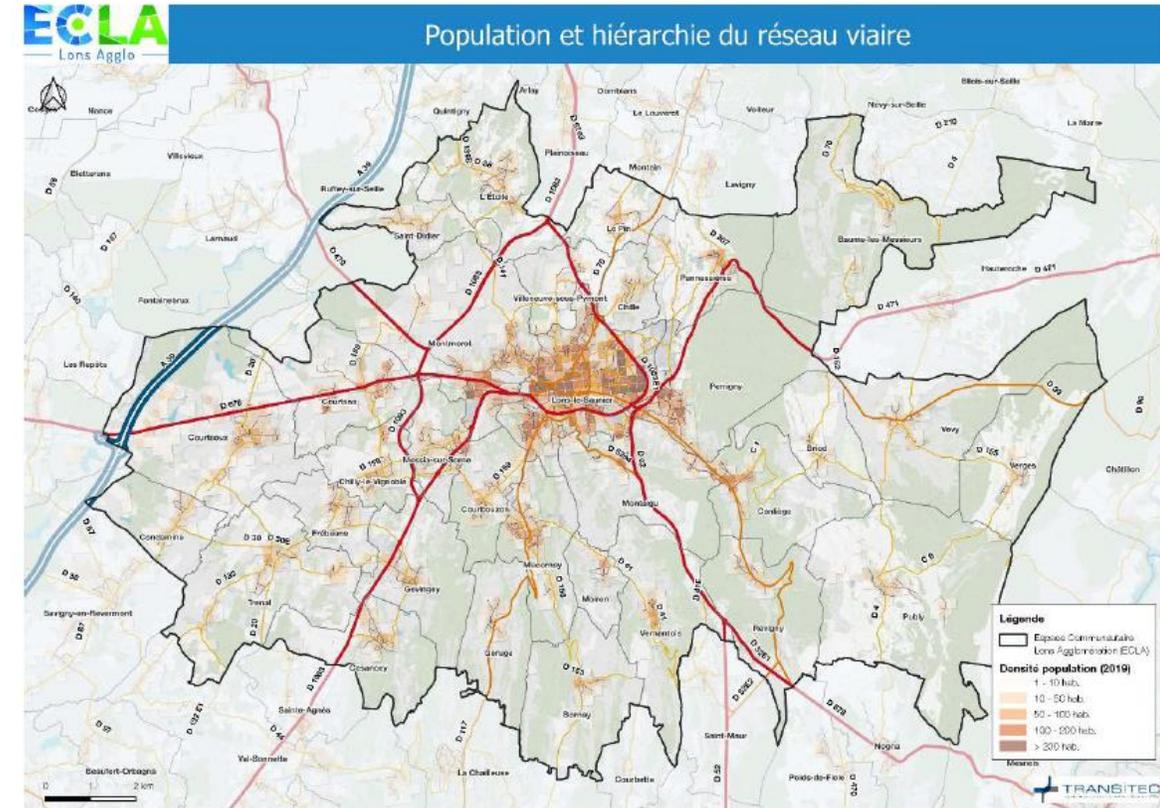
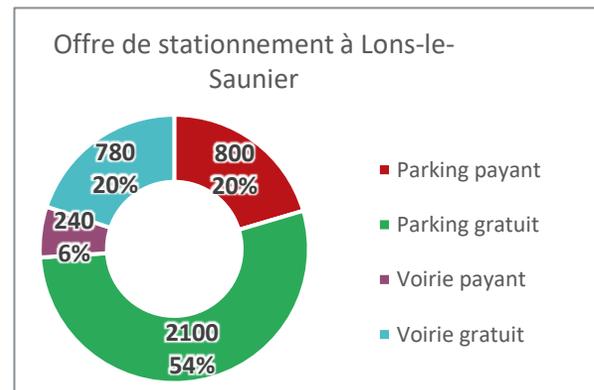
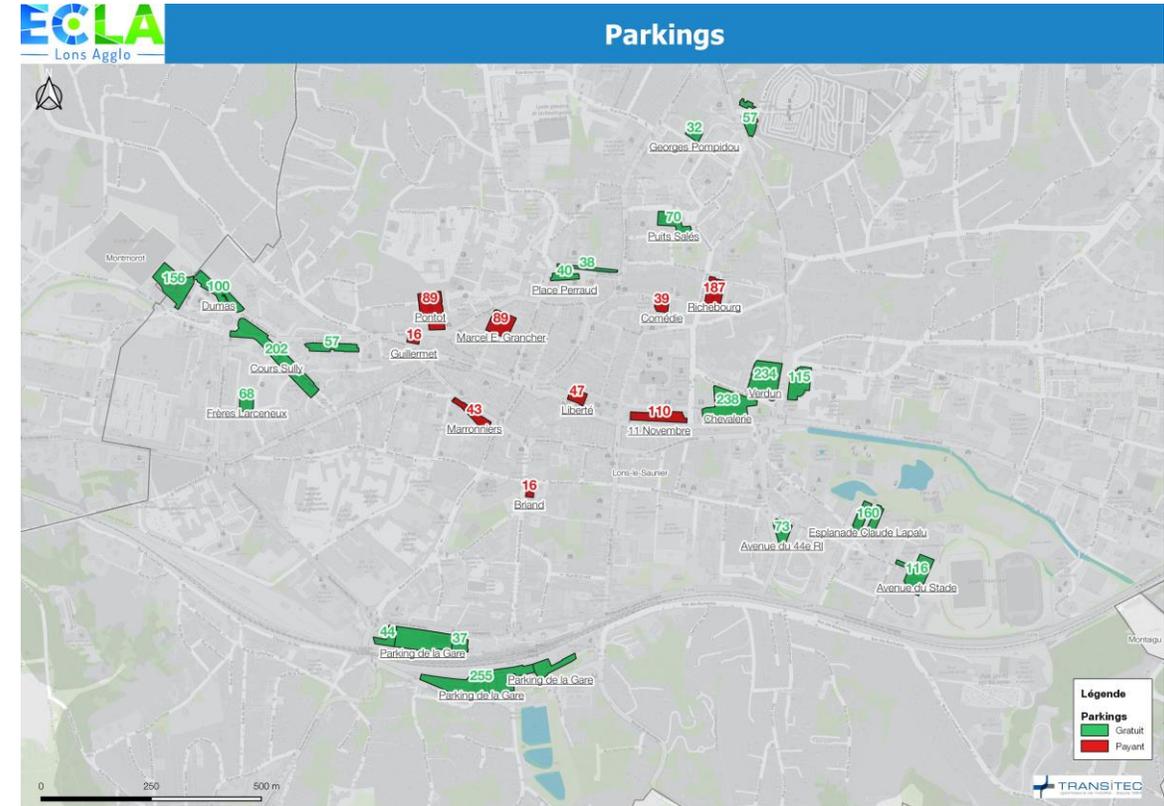


Figure 21 : Densité de population traversée par le réseau routier (INSEE 2020)

Un réseau routier capacitair et peu lisible

SYNTHESE

- Les alternatives à la voiture individuelle thermique, telles que les bornes de recharge électrique et le covoiturage, sont peu développées. Des initiatives de plans de déplacements sont initiées, elles visent à promouvoir ces alternatives et à sensibiliser les habitants.
- L'absence de contraintes à l'utilisation de la voiture individuelle, telles que les faibles congestions et les facilités de stationnement, couplée aux contraintes géographiques du territoire constitue un obstacle au développement des modes de transport alternatifs.
- La réglementation et la planification du stationnement sont essentielles pour favoriser les mobilités durables, la répartition et la réglementation des places nécessitent une révision pour encourager l'utilisation des modes de déplacement alternatifs et libérer de l'espace public.



Commune	Ratio places / habitant
Pontarlier	0,19
Beaune	0,17
Lons-le-Saunier	0,23

4.1 Un territoire dominé par les déplacements motorisés

4.2 Un réseau routier capacitaire et peu lisible

ENJEUX

- Limiter, si possible et en s'appuyant sur le réseau viaire existant, les trafics (donc les nuisances) en traversée de bourgs et du coeur urbain. A défaut, traiter au minimum les vitesses excessives par des aménagements idoines
- Privilégier des implantations d'activités générateurs de poids lourds dans des secteurs à faible densité d'habitat
- Apaiser (vitesse, volume) les circulations dans les centralités, notamment le coeur de Lons-le-Saunier. En particulier requalifier la RD678 en y réservant plus de places pour les transports en commun et les modes doux
- Mettre en oeuvre des solutions de logistique urbaine afin de limiter les flux de poids-lourds (plateforme logistique, vélo-cargos...)
- Disposer de services exhaustifs et attractifs autour de la pratique du vélo loisirs (logement, réparation/entretien, restauration, stationnement ...)

4.1 Un territoire dominé par les déplacements motorisés

4.2 Un réseau routier capacitaire et peu lisible

ENJEUX

- Offrir des alternatives à l'automobile pour la desserte des sites touristiques, en développant une signalétique adaptée permettant de se rendre aisément dans les lieux touristiques (notamment l'Opération Grand Site à Baume les Messieurs depuis Lons-le-Saunier)
- Traiter (confort, sécurité, lisibilité) les coupures actuelles dans le réseau vélo par des aménagements dédiés ou de la mixité d'usage à vitesse réduite
- Disposer de cheminements piétons/PMR confortables et sécurisés en particulier dans le centre de Lons-le-Saunier (triangle d'Or), dans les bourgs, sur et en direction des pôles générateurs situés à distance admissible pour la marche à pied
- Améliorer les performances des lignes de bus régulières dans les communes du pôle urbain (temps de parcours, régularité) et s'appuyer en priorité sur le transport à la demande ailleurs
- Créer des pôles intermodaux en zones peu denses cumulant si possible les fonctions de parking relais ou de délestage+vélo et de transport en commun
- Développer des cheminements piétons/vélos entre les bourgs et les quartiers environnants

4.1 Un territoire dominé par les déplacements motorisés

4.2 Un réseau routier capacitaire et peu lisible

ENJEUX

- Faire du train une vraie alternative sur la ligne du Revermont (fréquence à accroître)
- Développer les connexions entre la gare de Lons-le-Saunier et les lieux touristiques du territoire
- Identifier et mettre en place des solutions de stationnement adaptées aux logements anciens réhabilités (ex : stationnement résident sur voirie, droit d'usage dans des parkings, ...)
- Dimensionner l'offre de stationnement public à l'évolution souhaitable des pratiques modales

3 | Carnet d'intentions

Une synthèse du diagnostic du PLUI HM d'ECLA



ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT - MOBILITE

Thématique 1 - L'EXPOSITION AUX RISQUES ET NUISANCES

ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT - MOBILITE

Risques technologiques concernant le territoire (Sources : BRGM 2023, Géorisques 2023, BD Topo 2023)

Risques technologiques :

- 33 ICPE présentes sur le territoire, dont une classée SEVESO seuil bas : PERRENOT JT LOGISTIC à Courlaoux.
- 4 communes concernées par un risque minier : Montmorot, Montaigu, Perrigny et Lons-le-Saunier.
- 5 sites pollués ou potentiellement pollués et 13 établissements pollueurs à risque de polluer des sources d'eau.
- 9 communes à risque de transport de matières dangereuses (gaz naturel et hydrocarbures)
- 4 routes à fort trafic : A39, D1083, D678, D470.

Vulnérabilité du territoire aux risques de mouvements de terrain et au retrait-gonflement des argiles (Sources : Géorisques 2023, IGN 2023)

Risques naturels :

- 5 Plans de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain sur 14 communes :
- Risques d'éboulements et effondrements concentrés sur la tranche Nord-Est – Sud du territoire ;
- Aléa moyen de retrait-gonflement des argiles sur la majorité du territoire.
- Un risque sismique modéré sur l'ensemble du territoire, imposant des contraintes sur les constructions neuves.
- Une majorité du territoire en catégorie 1 de risque radon, mais Lons-le-Saunier et Montmorot en catégorie 2 : Zones à potentiel radon faible, mais avec des facteurs géologiques plus propices à transporter le radon en surface.
- Risque de feux de forêts modéré ou élevé au Centre et à l'Est du territoire.

Les constats et enjeux du SCoT

> Prise en compte des risques technologiques (transport de matières dangereuses, ICPE, sites SEVESO, mines) lors des projets d'urbanisation

> La défense incendie à adapter en fonction des caractéristiques de la commune (réseau d'eau potable, ressources naturelles et artificielles) pour les petites communes et faciliter l'accès aux massifs forestiers afin de réduire le risque d'incendie

> La prise en compte du risque naturel (inondation, sismique, mouvements de terrain) dans le choix de développement de l'urbanisation (secteurs inadaptés, normes de construction, réduction de l'imperméabilisation des sols...), en sachant que les aléas inondation, retrait-gonflement des argiles

risquent de s'aggraver à l'avenir avec le changement climatique (sécheresses, fortes pluies).

Quelle est votre perception de l'importance des enjeux ci-dessous ?

	Selon vous, sur ECLA, cet enjeu est...			A quel niveau d'échelle ?		
	Prioritaire Fort	Moyenné	Faible	Commune ECLA	Pays Lédonnien	
> Respecter les normes de défense contre les incendies et l'identification des besoins de stockage d'eau pour la défense incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Prise en compte des délimitations de protection des risques technologiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Prendre en compte les sites pollués et potentiellement pollués afin d'y adapter, voire empêcher toute construction susceptible de libérer les polluants et d'impacter les humains et les milieux naturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Prise en compte des documents cadres sur la gestion des inondations afin de les intégrer dans les prescriptions du règlement (en particulier les constructions en zones inondables)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Favoriser le développement urbain en dehors des zones à risques d'inondation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
> Prendre en compte les sites pollués et potentiellement pollués afin d'y adapter, voire empêcher toute construction susceptible de libérer les polluants et d'impacter les humains et les milieux naturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les projets sur votre commune liés à cette thématique ?

Identifiez-vous d'autres enjeux liés à la thématiques ?

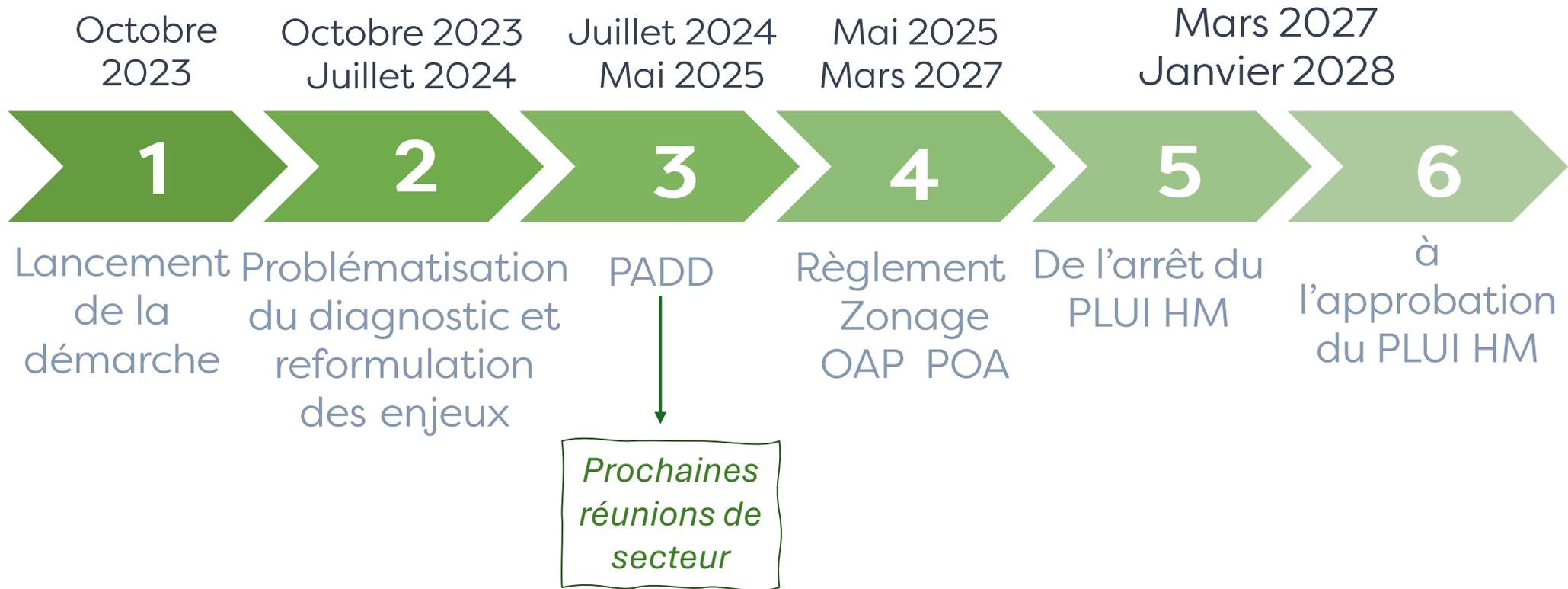
Autres remarques:

Des enjeux du PLUI HM d'ECLA à prioriser

Des espaces d'expression pour compléter/préciser/indiquer des projets ou renseignements complémentaires

4 Suite de la démarche

	Avril 2024	Mai 2024	Juin 2024	Juillet 2024
Du 1 ^{er} au 15	Rédaction du diagnostic du PLUI HM	Reprise du diagnostic	2 comités de secteur 3 / 10 juin	1 copil de restitution des enjeux 9 juillet
Du 16 au 30/31	1 cotech de présentation du diagnostic 29 avril	Réunion PPA 22 mai 3 comités de secteur 22 / 29 / 30 mai	Rédaction des carnets d'intentions Reprise du diagnostic	Reprise du diagnostic Préparation des ateliers thématiques PADD



Concertation tout au long de la démarche

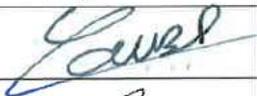
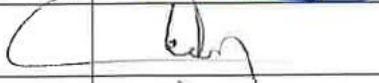
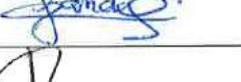
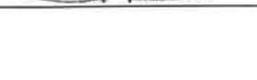
Réunions publiques (x8), parutions d'articles, exposition mobile et itérative, registres, ...

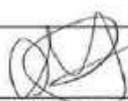
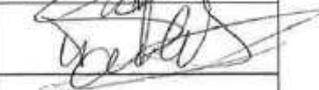
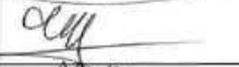
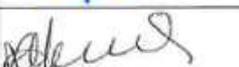
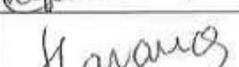
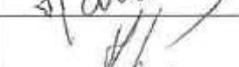
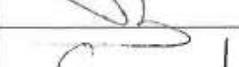
5 Concertation

- Mise à disposition de registre papier en mairie et d'un registre en ligne sur le site internet d'ECLA
- Nouvel article de presse à insérer dans les bulletins communaux et sur les sites internet des communes
- Réalisation d'une vidéo sur le PLUI - HM en 3 séquences à diffuser lors d'évènements, sur les sites internet d'ECLA et des communes et sur les réseaux sociaux
- Accès à venir sur la plateforme d'échanges des documents relatifs au PLUI HM (diagnostic, support de présentation, comptes-rendus, etc ...)

**Comité de pilotage du PLUI-HM /
Restitution du diagnostic
09/07/2024
Relevé de décisions**

Présents :

Communes	Noms - prénoms	Fonctions	Signature
REININGET	CAUZO Louis	Maire	
ECLA 1 ^{er}	BORCARD		
BORVAY	Rabatel Marie	Adjoint	
BORVAY	TARTAVEL Sabine	Maire	
TRENAL	MARTINOD Fabrice	1 ^{er} adjt	
SAINT-DIDIER	JUNGLES Jérôme	Maire	
PUSLY	ISSANCHOU Séverine	Maire	
COURLAOUX	LANNEAU ST	Maire	
COURLAOUX	BANDERIN Marco	Adjoint	
ECLA	Patrick NENE	DGS	
ECLA	MAITRE Sébastien	Dév. Eco.	
Pannieris	Roette Romas	Adjoint	
ECLA	ROUX Céline	Coord. Transition éco	

Montcaign	Marie Rivera	adjointe	
Le Pin	Loujat Christian	maire	
Pennesières	TONNEI Janine	maire	
VEVY	GAUD Nathalie	Adjointe	
PERRIGNY	VINEENT Philippe	1er Adjoint	
COURBOUZON	POULET Pierre	Maire	
L'ETOILE	Bailly Thierry	Maire	
L'Étoile	ROBLIN S.G	Adjoint	
MOIRON	SAILLET Gerard	Maire	
VERNANTOIS	PYON Monique	Maire	
CHILLE	MAIGNAN Catherine	Adjointe	
CHILLE	GALLETT Marie	Maire	
FREBUAIS	DOUSSOT Lucette	Adjointe	
FREBUAIS	MARAND Pauline	Maire	
CONDAMINE/EAU	GUY Hervé	Maire	
LONS-LE-S ²	RAVIER JYVES	MAIRE	
LONS-LE-S ²	PERAIN Anne	ADJOINTE	
Georges	LAGARDE Sylvie	Maire	

Objectifs de la réunion :

La réunion de présentation des enjeux fait suite aux réunions de secteur. Phase nécessaire d'appropriation puisqu'elle fait l'interface entre le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : phase qui débutera en septembre 2024.

Les remarques ci-dessous interviennent en complément de la présentation jointe.

1. ARMATURE URBAINE

- **Manon RIVIERA** s'interroge quant au termes « quelques » familles mentionné dans l'enjeu : cet enjeu est issu des réunions de secteur, notamment par les communes du Plateau en rapport avec le développement des villages en lien avec le SCoT. Il sera ainsi nécessaire de définir des densités différentes selon les communes pour diversifier les logements, familles surtout dans les villages.

2. PARTIE ENVIRONNEMENT

Risque

- **Hervé GUY et Claude BORCARD** rappellent que le plan intercommunal de sauvegarde est en cours d'élaboration, il sera une compilation des Plans Communaux de Sauvegarde. Il sera à intégrer au PLUI-HM.

Paysage et patrimoine

- **Jean-Yves RAVIER et Anne PERRIN** mentionnent l'étude Ville Nature menée à Lons-le-Saunier. Elle vise à l'identification et à la création de poches vertes notamment dans les secteurs d'îlots de chaleur urbains. Cette étude est à prendre en considération notamment dans le règlement du PLUI-HM en prévoyant des emplacements réservés.
- Concernant l'enjeu relatif à la densification, **Claude BORCARD** estime qu'il est essentiel de trouver l'équilibre entre densification et renaturation.

Consommation foncière

- **Mélanie BERTON** évoque la nécessité de travailler la densité pour les équipements publics (exemple de la maison des enfants).
- **Sébastien MAITRE** complète en proposant de travailler aussi la densité dans les zones d'activités : apprendre à monter en hauteur, mutualiser le stationnement et les voiries (exemple dans la zone Courlans / Courlaoux où il y a une mutualisation des voies de circulation). Sur des zones déjà occupées cet exercice est plus difficile. Néanmoins, il est possible de prévoir du logement au-dessus du commerce (exemple : en zone UB comme Thiriet + avenue Camille Prost)
- Un enjeu relatif à l'habitat intermédiaire serait à travailler en montrant aux élus des exemples d'habitat dans les communes du territoire ou à proximité. Lors des ateliers thématiques du PADD, une présentation dédiée pourrait être faite.
- **Manon RIVIERA** demande des explications pour l'enjeu « proposer une offre de terrains dans les communes disposant de services. » L'objectif est de renforcer l'habitat où il y a des services, emplois, équipements comme mentionné dans les orientations du SCoT.

- **Hervé GUY** explique que le débat sur le foncier soulève la question sous-jacente du 1ha par commune. L'exemple de Terre d'Emeraude Communauté (TEC) est donné car avec ses 92 communes « dotées » de 1 ha chacune et au regard du SRADDET qui fixe une réduction de 50,9% sur la période 2021/2031, il est donc impossible d'atteindre les 92 ha pour ce territoire qui a consommé 173 ha d'ENAF entre 2010 et 2020.

Ressource en eau

- **Claude BORCARD** rappelle que le RPQS est présenté chaque année en conseil communautaire. ECLA affiche un enjeu fort de séparer les eaux pluviales / de l'eau potable. Il est précisé que la ressource en eau est peu présente sur le territoire. ECLA dépend pour les 2/3 de sa consommation en eau potable de ressources extérieures (notamment Villevieux).

Milieus naturels

- **Thomas ROUSSE** demande ce que sont les secteurs de conflit du SCoT. Il s'agit des secteurs qui au titre du SCoT font l'objet de vigilance particulière car l'urbanisation ou les infrastructures de transport portent atteinte au milieu naturel et limitent la fonctionnalité des déplacements de la faune.
- Au sujet de l'enjeu « préserver les vergers », **Jean-Yves RAVIER** propose de faire le parallèle avec la densification de l'habitat. Par exemple, à Lons-le-Saunier, plusieurs grands terrains ne sont occupés que par une seule maison. Il faudra veiller à densifier de manière intelligente selon les besoins et nécessités.
- Pour la conservation des mares, **Pierre POULET** évoque une problématique émergente à savoir la recrudescence du moustique tigre. Mais, il est précisé qu'une mare si elle fonctionne bien accueille de la biodiversité qui limite le développement du moustique tigre. Par ailleurs, la remise en bon état des cours d'eau nécessite un travail étroit avec l'OFB (police de l'eau).
- Il est important de conserver les prairies en lien avec l'AOC Comté, ainsi il faut se doter de moyens pour lutter contre l'enfrichement.
- De nombreux enjeux de préservation relèvent de la réglementation environnementale. Il est obligatoire d'intégrer les réglementations existantes et de réfléchir aux éventuelles protections supplémentaires nécessaires.
- **Elsa LONCHAMPT** précise qu'il est nécessaire de penser à autoriser au moment du règlement les abris dans les pelouses sèches pour permettre l'entretien des milieux par le bétail.
- **Pierre POULET** demande que soient encadrées les constructions dans les pelouses sèches et les prairies dans le règlement.

Défis climatiques / déchets

- Lors de la présentation sur les enjeux liés aux déchets, le constat suivant ; 'la production de déchets n'étant pas en adéquation avec la loi AGEC" questionne au regard des efforts réalisés par le SYDOM. **Jean-Yves BAILLY** demande pourquoi le bilan de la production de déchets n'est pas en adéquation avec la loi AGEC au niveau des efforts du SYDOM. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020 fixe des objectifs, dont notamment :
 - Réduire les déchets ménagers ou assimilés de 15% en 2030 par rapport à 2010,
 - Réduire le gaspillage alimentaire (50% en 2025 par rapport à 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective ; 50% d'ici 2030, par rapport à

2015, dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale) ;

- Assurer la valorisation énergétique d'au moins 07% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

Mélanie BERTON ajoute que la production de déchets étant faible sur le territoire, il est ainsi difficile de baisser plus pour atteindre les objectifs fixés.

- **Anne PERRIN** propose que l'enjeu de l'habitat énergétiquement économe soit présenté comme premier enjeu. La priorisation des enjeux sera réalisée au moment des carnets d'intention.
- Concernant la production d'énergie renouvelable, des actions sont menées : des ombrières sur les parkings, des panneaux photovoltaïques sur les toitures. **Jérôme CORDELIER** précise que sur ce sujet il est important de mener une approche commune à ECLA. Il faut également trouver le juste équilibre entre densification et installation de dispositifs de production d'énergie (verticaliser implique une réduction de la surface de toiture).
- **Jérôme CORDELIER** s'interroge sur la notion de friche. Dans l'enjeu relatif aux friches, il est fait mention des espaces non occupés potentiellement mutables, notamment les friches industrielles et les bâtiments vacants. Il n'est pas fait référence ici aux friches naturelles végétalisées.
- **Manuel GARCIA** rappelle la loi APER et le décret sur l'agrivoltaïsme qui mentionnent l'installation de panneaux solaires au sol sur des espaces en friche comme les anciennes carrières. Actuellement il n'est pas encore précisé si ces projets compteront dans l'artificialisation.

3. PARTIE DEMOGRAPHIE / LOGEMENT

- L'enjeu évoquant l'ABF est à reformuler de la façon suivante : « Permettre la réhabilitation des logements et l'amélioration de leur performance énergétique même dans le périmètre délimité des abords ou SPR (Baume-les-Messieurs et Lons-le Saunier tout en anticipant les besoins en stationnement ».
- Concernant les défis démographiques (augmentation de la population, attractivité auprès des classes moyennes), il est nécessaire de calibrer le besoin en logements au regard du desserrement des ménages.
- L'enjeu de maintien à domicile dans les logements est contradictoire avec le fait de libérer des grands logements. Il faut ainsi offrir une offre de logements adaptée pour le maintien à domicile.
- **Manon RIVIERA** estime que le fatalisme du diagnostic (population vieillissante, départ des jeunes, ...) interpelle et interroge notamment avec le manque d'enjeu d'attractivité du territoire (cadre de vie par exemple). Des actions sont menées pour rendre le territoire attractif, par exemple l'union des travailleurs de la santé a réalisé une vidéo pour accueillir des professionnels de la santé.
- **Jean-Yves RAVIER et Claude BORCARD** expliquent que le diagnostic brosse l'état actuel du territoire. Des solutions seront à trouver lors du projet politique (PADD).
- Le constat est une diminution de la population sur ECLA sauf dans quelques communes, toutefois il faut souligner la baisse du nombre de logements vacants en lien avec le phénomène de desserrement. Ce qui reflète une certaine pression foncière.
- **Jean-Yves RAVIER** explique qu'une action sur l'immobilier est menée sur le long terme à travers Action Cœur de Ville et l'OPAH-RU afin d'accompagner des projets de rénovation de logements et portera ses fruits dans les années à venir, quelques opérations sont déjà engagées sur le centre-ville de Lons : résidence habitat jeunes.

- Il est rappelé que le PLUi-HM aborde les questions d'urbanisme. Il permet de favoriser l'attractivité en accompagnant l'évolution sociétale.

4. PARTIE ECONOMIE

Formations

- **Paulette MARANO** explique que même avec la présence de formations post bac enseignées sur le territoire, les étudiants ont besoin d'aller voir ailleurs.
- **Jérôme CORDELIER** souhaiterait connaître les secteurs de formation manquants. Avant de créer des formations, il faudra inventorier ce qui existe sur le territoire d'ECLA (20 établissement qui font de la formation supérieure). L'objectif serait d'abord de valoriser les formations existantes sur le territoire.

Commerces et friches commerciales

- **Anne PERRIN** précise que la désertification des commerces dans les petits bourgs est un enjeu politique des élections législatives en lien avec l'abandon des services publics. Cela pose la question : comment vivre de façon autonome dans un village ?
- **Jérôme CORDELIER** demande si l'inventaire des friches commerciales porte sur les locaux situés en périphérie ou tous locaux vacants. Le recensement doit se faire sur tous les locaux. Avoir une bonne connaissance de la vacance commerciale permet par exemple de définir des linéaires commerciaux afin de préserver le commerce.

Équipements

- Concernant les pôles éducatifs scolaires, il est précisé par **Hervé GUY et Otilie BOUVIER** que les services de l'Inspection Académique n'élaborent plus de schéma territorial scolaire. Les pôles éducatifs sont des équipements qui regroupent : école, périscolaire, petite enfance et accompagnement des enfants tout au long de la journée. L'intérêt est de travailler à l'implantation de ces pôles éducatifs scolaires sur le territoire au regard de l'armature.
- L'enjeu relatif aux besoins de professionnels de santé cible des besoins de jeunes médecins mais il manque aussi des kinés, des dentistes. Il faudrait élargir l'enjeu aux spécialistes de santé et non seulement qu'aux jeunes médecins
- **Jérôme CORDELIER** demande de supprimer « Perrigny/Pannessières » concernant l'enjeu sur le déménagement de l'hôpital. Toutefois, de nombreuses études sont menées depuis plusieurs années sur les communes de Pannessières et Perrigny en lien avec son aire d'attraction (Champagnole, St Claude, ...). Un nouvel hôpital serait réalisé à horizon 15 ans.
- **Claude BORCARD** : pour un hôpital, 25 ha sont nécessaires, il faut bien identifier le site et réserver le foncier. Son implantation doit remplir plusieurs critères, accessibilité ambulance, etc... Il doit desservir tout le secteur de Champagnole et Saint-Claude, d'où sa localisation préférentielle à Perrigny-Pannessières .
- Au-delà du déménagement de l'hôpital, de son nouveau site d'implantation et du foncier nécessaire, il ne faut pas oublier que l'hôpital actuel est un pôle d'emploi très important qui fait vivre le centre-ville de Lons-le-Saunier.

Activité agricole

- Au sujet des données sur l'enfrichement, **Manuel GARCIA** de la Chambre d'Agriculture du Jura explique que très peu de surface sont déclarées, donc très peu de données sont disponibles, mais que le seul enjeu réside sur les reculées. Les terrains en friche sont limités

sur ECLA. La baisse de la SAU est due pour partie aux 100 ha de terres artificialisés et environ 300 ha toujours exploitées sur ECLA mais par des exploitants extérieurs, implantés par exemple en Bresse Haute Seille.

- **Manon RIVIERA** précise que la notion d'équilibre à trouver entre maraîchage et densification des dents creuses est importante. Les dents creuses sont des zones favorables au maraîchage puisque ce n'est pas une activité incompatible avec l'habitat. Elle mentionne le nouveau nom de l'association de défense de la Vallière : « Défi Vallière ».
- Le développement de la filière sylvicole doit prendre en compte l'enjeu de l'accessibilité des massifs forestiers, les dessertes forestières, l'implantation de plateforme de stockage. Cet enjeu doit intégrer également le changement des essences forestières.

5. PARTIE MOBILITE

- La mobilité touristique est un facteur d'attractivité notamment avec les voies vertes, il faut donc prévoir les équipements autour de ces axes (restauration, réparation, stationnement, ...) pour s'assurer une fréquentation optimale.
- Sur le sujet de la mobilité, beaucoup d'initiatives ont été recensées à l'échelle d'ECLA (PDIE, schéma directeur vélo, ...) qu'il convient d'intégrer aux réflexions. Ces initiatives doivent être inscrites dans le futur plan d'actions.
- **Jérôme CORDELIER** fait référence à une étude qui a été réalisée par l'ADEME / le CEREMA. Cette étude estime que le véhicule principal en milieu rural est « vital », en revanche le second véhicule ne couvre les déplacements que dans un rayon moyen de 10 km et des déplacements moins nombreux (ex : emmener les enfants à l'école, faire les courses). C'est sur cette cible que d'autres solutions sont à trouver et pas forcément en matière d'offre de mobilité mais plutôt par la proximité des services et des commerces, des lieux d'emplois ou la réorganisation des pôles éducatifs. Finalement « Le meilleur déplacement c'est celui que je ne fais pas ».

Suites de la démarche :

- Il est proposé de créer une affiche pour solliciter les personnes à venir exprimer leur avis dans les registres papier en commune. Ce visuel pourrait être repris sur panneau pocket et sur les sites internet d'ECLA et des communes.
- Pour le retour des carnets d'intention, le délai du 10 septembre semble difficile à tenir. Pour ne pas décaler tout le calendrier de la procédure, ce délai est maintenu.

Conclusion :

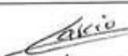
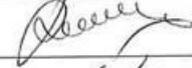
- Pour conclure, le président d'ECLA rappelle que la phase à venir fera l'objet de nombreux arbitrages parfois douloureux. Il est important d'avoir une vision des enjeux principaux dont un équilibre sera à trouver.

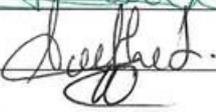
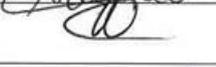
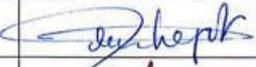
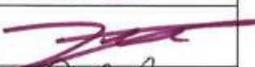
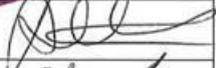
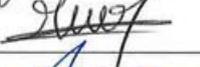


**Réunion PPA du PLUi HM /
Présentation du diagnostic
22/05/2024
Relevé de décisions**

Présents :

Feuille de présence

Communes	Noms - prénoms	Fonctions	Signature
Lons	Garcia Manuel	chargé de Mission CA 39	
Lons	LANONICA Jérôme	chef service	
	SIGAUD Nicolas	ONF (responsable UT Lons)	
Pays Léchonnais - Sud	C. JARTIER	Rep. Service Aménagement et développement	
LA Maison Pour Tous	DUPERTUIS Loïc	Directeur Habitat et Projets des Territoires	
DDT39	MONDIERE Pauline	chefe de bureau Habitat	
	GUY Hui	VP ECA	
	olivier DRAUSSIN	Architecte conseiller CAUG	
	CUTARD laëtia	UDAP JURA	
ECLA	MAITRE sebastien	Dev. Eco	
ECLA	COURTIER Franck	Architecte	
Ville Lons lechonnais ECLA	PIARD Guillaume	Directeur Espaces Publics	
Région BFC	Willy Bourgeois	Vice-président	WB

DDT	LONGET Bruno	DDT. planification	
DDT	BAILLEUX Nicolas	C. SACAU	
ARS	Barthelemy Elyse	UTSR 39	
ARS	Delfina Sandrine	UTSR 39	
ADAFB	LONGCHAMPT Elise	chargée d'études	
Transitec	TANNIEU Léa	chargée d'études	
Transitec	DIANI Christophe	chef de projet	
Cittanova	Dechamps Sébastien	chef projet	
cittanova	Remonnay Fanny	chargée de mission	
cittanova	Garrel - Jean Willem	chargé d'études	
ECLA	PINGLIEZ	Mobilités	visio
EPAGE SEILLE	PARIS		visio
SOLHA	CANTENOT		visio
MOBIGO	VATHONNE		visio

Objectifs de la réunion :

La réunion de présentation du diagnostic aux personnes publiques associées a pour objectif de recueillir leurs avis sur les premières analyses du territoire afin d'affiner le travail. Cette phase de diagnostic est l'aboutissement d'entretiens réalisés avec les communes, les partenaires et des ateliers « conversation des territoires » qui ont alimentés le travail de diagnostic territorial d'un point de vue qualitatif en complément d'une approche statistique.

Les remarques ci-dessous interviennent en complément de la présentation jointe.

1. PARTIE ENVIRONNEMENT

- Concernant la problématique de la trame noire, une réflexion pourrait être menée dans le cadre du règlement local de publicité. Le SCoT du Pays Lédonien orientera cette traduction de la trame noire dans le cadre des PCAET.
- Concernant le chiffre de 4,7 tonnes de Co2 par habitant d'émissions de GES inférieur au Jura et à la Région, la DDT 39 demande de préciser l'origine de la différence observée. En réponse, Cittanova précise que les données OPTEEER datent de 2020, le millésime utilisé n'est sûrement pas le plus significatif avec la crise Covid. Une analyse et une actualisation de ces données est à prévoir en sollicitant ATMO BFC via leur plateforme OPTEEER.
- Il est demandé par l'ARS de préciser le chiffre pour le développement du photovoltaïque sur le territoire en se rapprochant de l'observatoire OPTEEER et des analyses du SCoT du Pays Lédonien menées dans le

cadre de sa 2^e révision. Pour les énergies renouvelables, il serait par ailleurs, intéressant de comparer les 12 % de production d'énergie renouvelable sur ECLA avec la production à l'échelle du SCOT et du Département. Il convient également d'affiner cette thématique en indiquant le nombre d'équipements d'ENR.

- Concernant la morphologie urbaine des communes, le CAUE 39 souhaite que la notion de « parcellaire vertical » soit précisée et en travaillant sur l'extension urbaine historique des villages.
- Le CAUE 39 attend une analyse plus détaillée des sous-unités paysagères.
- Concernant le patrimoine architectural, l'UDAP souhaite que les labels existants (plus beaux villages de France, cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté, villages de caractère du Jura, sites patrimoniaux remarquables) soient détaillés dans le diagnostic. La partie sur le paysage nécessite d'être plus détaillée avec des paysages identitaires comme la Vallée de la Vallière ou Butte Drumont. Il est demandé également un relevé identitaire du patrimoine, (fermes, bâtiments publics, industriel comme les moulins de la Vallière, petit patrimoine, patrimoine naturel et paysager) en s'appuyant sur le Porter à Connaissance de l'État et en contactant Monsieur Raphaël Favreau pour l'inventaire régional. Dans le cadre de la labellisation ville d'arts et d'histoire sur la ville de Lons-le-Saunier, des éléments sont également disponibles. La DDT 39 précise qu'il est possible de s'appuyer également sur les PLU existants.
- Mélanie BERTON propose qu'il y ait un tableau qui liste ce patrimoine et qu'il soit reporté sur une carte avec un numéro pour les localiser.
- A propos des zones humides, la DDT 39 précise que la Fédération de Chasse du Jura a fait un inventaire complémentaire à l'inventaire de la DREAL (> 1 hectare). Cittanova précise qu'il est envisagé de prendre contact avec Madame Manon GISBERT du Pôle Milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté.

2. PARTIE DEMOGRAPHIE ET LOGEMENT

- Concernant la question des déménagements, les 9203 déménagements au sein d'ECLA questionnent les personnes présentes. Un complément d'informations sera apporté.

Définition apportée après la réunion PPA : La mobilité résidentielle désigne le changement de lieu de résidence d'un foyer. L'INSEE la définit comme le fait d'avoir changé au moins une fois de logement durant les cinq dernières années.

- Concernant le volet Habitat du PLUi-HM, la DDT39 attend des précisions à l'échelle communale (tableau à l'échelle de chaque commune) et à l'échelle des quartiers pour Lons-le-Saunier. Il est attendu également de faire apparaître notamment les classes d'âge des ménages d'une seule personne. Pour la partie logement, il est demandé que les éléments de diagnostics permettent de définir des objectifs et une territorialisation à la commune. Selon la problématique, il n'y aura pas toujours un besoin spécifique par commune. Cittanova propose une approche en fonction de l'armature territoriale.
- A propos du logement social, il est demandé par la Maison pour tous si les chiffres de la demande de logement social comprennent les mutations. La DDT 39 précise que le délais moyen d'attente dans le Jura s'élève à 7 mois, 12 mois à Lons-le-Saunier et 14 mois pour les petites typologies. La DDT 39 souhaite une information sur le logement social par quartier de Lons-le-Saunier en s'appuyant sur les données carroyées.
- Concernant les données sur les logements vacants, selon les données utilisées (INSEE ou Zéro Logement Vacant), le taux de vacance diffère. Il est rappelé qu'un travail est en cours avec les communes d'ECLA pour mettre à jour les fichiers ZLV. La DDT39 demande de qualifier la vacance (taille de logement, etc...) et trouver des éléments d'explication sur « pourquoi les petits logements sont-ils les plus vacants ; sont-ils du parc privé ou public ? ». Cittanova précise qu'ils sont généralement en copropriété avec des difficultés de travaux de réhabilitation. Par ailleurs, une interrogation quant à la vacance à Villeneuve-

sous-Pymont est soulevée ; est-ce en lien avec le foyer-logement. Ce point est à aborder avec les élus lors des réunions de secteur prévues fin mai / début juin 2024.

- Concernant les autorisations de construire issues de la base de données SITADEL : une vigilance est à avoir puisque des programmes collectifs n'apparaissent pas dans les dernières données notamment 3 programmes de logements collectifs.
- Affiner l'analyse relative aux les besoins en logements pour les publics spécifiques, des entretiens sont à programmer et des discussions sont à engager lors des comités de secteur. La DDT 39 rappelle l'enjeu de l'accueil des gens du voyage en lien avec le schéma départemental.
- Le PETR du Pays Lédonien et Monsieur Guy proposent de se rapprocher de la personne référente sur le contrat local de santé au sein du PETR pour avoir les chiffres et les enjeux sur cette thématique. La problématique soulevée est l'âge des professionnels de santé.
- Monsieur GUY s'engage à obtenir des chiffres sur le développement numérique.

3. PARTIE ECONOMIE

- La Région estime que les données économiques en particulier pour la partie emploi et chômage datant de 2020 sont trop anciennes. Il est proposé de s'appuyer sur les données Banque de France relatives à la conjoncture économique par trimestre ou celles de la CCI. Le taux de chômage sur ECLA est plutôt de 7 %.
- Concernant le commerce alimentaire, le PETR du Pays Lédonien demande à reformuler : au lieu de « bien se porter » indiquer plutôt « offre suffisante » au regard de la densité commerciale observée sur ECLA.
- Il est attendu de préciser la vacance commerciale par des chiffres. Les communes d'ECLA seront sollicitées dans ce sens lors de comités de secteur. La Région précise que la vacance commerciale ne dégrade pas l'espace public en centre-ville mais réduit la diversité des usages.
- Le PETR du Pays Lédonien précise qu'un diagnostic sur les friches doit être réalisé (locaux, cellules, entrepôts vides) dans le cadre du PLUi-HM. Il est cité l'ancien Aldi et l'ancien Bricomarché à Montmorot. Le travail a déjà été amorcé par le bilan des ZAE réalisé par le SCoT du Pays Lédonien, y compris des zones commerciales mais n'a pas été affiné à l'échelle des cellules commerciales. Cette analyse doit permettre de se questionner sur le devenir des locaux dans les centres bourgs. La DDT 39 précise l'enjeu de conserver ces locaux en commerce ou de les transformer pour un autre usage (réflexion à mener sur les linéaires commerciaux). L'AER a également été missionné afin de réaliser un inventaire de la vacance au sein des ZAE sur les 32 sites.
- Concernant l'hébergement touristique, il est attendu que l'analyse soit complétée avec des données Airbnb plus fines notamment sur la taille et la typologie des biens mis en location.
- A propos de l'attractivité touristique, le PETR du Pays Lédonien souhaite que les thermes de Lons-le-Saunier et le Casino soient mentionnés dans le diaporama. Cittanova précise qu'une partie spécifique est faite dans le rapport de diagnostic complet. Il est souhaité également que le patrimoine naturel comme la Côte de Mancy joue aussi un rôle en matière d'accueil des habitants d'ECLA pour les balades (tourisme de proximité).

- Concernant la perte de surface des terres agricoles, il est précisé par la Chambre d'Agriculture du Jura qu'un certain nombre concerne des terres agricoles en SAU mais dont le propriétaire n'a plus son siège d'exploitation sur ECLA. Il est attendu que les données sur la perte des terres agricoles soient croisées avec celles de l'atlas sur la consommation des terres naturelles, agricoles et forestières du SCoT du Pays Lédonien pour analyser plus spécifiquement les terres consommées pour l'urbanisation. Des compléments au diagnostic agricole doivent permettre de faire ressortir l'enrichissement et les terres exploitées par des agriculteurs dont le siège est en dehors d'ECLA. Il est précisé qu'un travail est en cours par la Chambre d'Agriculture pour identifier les terres agricoles à ne pas urbaniser ou aménager.

4. MOBILITE

- Concernant les migrations pendulaires, il est attendu que les données soient contextualisées avec les données du SCoT du Pays Lédonien afin de montrer les évolutions observées ces dernières années (phénomène de périurbanisation au-delà d'ECLA).
- Il est précisé que des connexions intermodales sont en cours avec une organisation de navettes entre les 2 TER arrivant le matin (7h30) vers la zone industrielle de Perrigny. Il est attendu que le diagnostic évoque également les initiatives de PDIE.
- Il est précisé que plusieurs abris vélos sécurisés sont déployés sur le territoire d'ECLA notamment 1 à Aqua'ReL, 1 rue Pasteur et 1 à proximité de la maison commune à Lons-le-Saunier.
- L'AUDAB précise que le diagnostic identifiera les secteurs de mixité pour mutualiser le stationnement afin de réfléchir à des solutions de stationnement pour des requalifications de bâtiments anciens dans le centre sans offre dédiée de stationnement. Il y a un enjeu fort sur le lien entre stationnement et réhabilitation en centre ancien.
- Le PETR du Pays Lédonien précise que la gare doit être présentée comme un enjeu pour les déplacements quotidiens avec un cadencement à renforcer sur la ligne du Revermont et non seulement un enjeu touristique. Monsieur BORCARD évoque l'enjeu politique concernant la ligne Strasbourg-Lyon et cela passe par l'aménagement de la gare et la création d'une maison des mobilités. Il est précisé l'enjeu de désenclaver l'arrière de la gare de Lons-le-Saunier.
- La DDT 39 précise qu'il est nécessaire de récupérer les PAVE auprès des communes pour les annexer au PLUi-HM.

5. PROPOS POST-PRESENTATION

- En conclusion le PETR du Pays Lédonien souhaite que le diagnostic apporte plus de transversalité dans le diagnostic entre :
 - L'eau et l'habitat en lien avec la démographie
 - L'industrie et les énergies renouvelables (production et consommation)
 - La mobilité et le tourisme en lien avec l'Opération Grand Site de France de Baume-les-Messieurs
 - La demande d'emplois et les emplois présents sur ECLA
 - Le maintien des terres agricoles face à l'enrichissement
- L'ONF souhaite que la forêt soit appréhendée sous l'angle également des risques : recul à avoir par rapport au risque incendie de forêt mais aussi prendre en compte le risque lié aux chutes d'arbres en augmentation depuis les derniers épisodes de tempête, etc. Pour cela, il est nécessaire de préserver l'accès aux massifs forestiers en portant une attention à ce que les projets d'urbanisation ne rendent

pas compliqué ou impossible le défrichage des arbres. Il sera nécessaire également de traiter la question des exploitations forestières et l'implantation des scieries en amont.